

CAMPUS VÉTÉRINAIRE DE LYON

Année 2023 - Thèse n° 150

REGARDS CROISÉS SUR LA PRATIQUE VÉTÉRINAIRE CANINE : ENTRE HÉRITAGE HISTORIQUE ET PROBLÉMATIQUES ACTUELLES OBJECTIVÉES AU TRAVERS D'ENTRETIENS SEMI-STRUCTURÉS

THESE

Présentée à l'Université Claude Bernard Lyon 1
(Médecine – Pharmacie)

Et soutenue publiquement le 15 décembre 2023
Pour obtenir le titre de Docteur Vétérinaire

Par

SILVERT Maryon

CAMPUS VÉTÉRINAIRE DE LYON

Année 2023 - Thèse n° 150

REGARDS CROISÉS SUR LA PRATIQUE VÉTÉRINAIRE CANINE : ENTRE HÉRITAGE HISTORIQUE ET PROBLÉMATIQUES ACTUELLES OBJECTIVÉES AU TRAVERS D'ENTRETIENS SEMI-STRUCTURÉS

THESE

Présentée à l'Université Claude Bernard Lyon 1
(Médecine – Pharmacie)

Et soutenue publiquement le 15 décembre 2023
Pour obtenir le titre de Docteur Vétérinaire

Par

SILVERT Maryon

Liste des enseignants du Campus Vétérinaire de Lyon (20-03-2023)

Pr	ABITBOL	Marie	Professeur
Dr	ALVES-DE-OLIVEIRA	Laurent	Maître de conférences
Pr	ARCANGIOLI	Marie-Anne	Professeur
Dr	AYRAL	Florence	Maître de conférences
Pr	BECKER	Claire	Professeur
Dr	BELLUCO	Sara	Maître de conférences
Dr	BENAMOU-SMITH	Agnès	Maître de conférences
Pr	BENOIT	Etienne	Professeur
Pr	BERNY	Philippe	Professeur
Pr	BONNET-GARIN	Jeanne-Marie	Professeur
Dr	BOURGOIN	Gilles	Maître de conférences
Dr	BRUTO	Maxime	Maître de conférences
Dr	BRUYERE	Pierre	Maître de conférences
Pr	BUFF	Samuel	Professeur
Pr	BURONFOSSE	Thierry	Professeur
Dr	CACHON	Thibaut	Maître de conférences
Pr	CADORÉ	Jean-Luc	Professeur
Pr	CALLAIT-CARDINAL	Marie-Pierre	Professeur
Pr	CHABANNE	Luc	Professeur
Pr	CHALVET-MONFRAY	Karine	Professeur
Dr	CHANOIT	Gillaume	Professeur
Dr	CHETOT	Thomas	Maître de conférences
Pr	DE BOYER DES ROCHES	Alice	Professeur
Pr	DELIGNETTE-MULLER	Marie-Laure	Professeur
Pr	DJELOUADJI	Zorée	Professeur
Dr	ESCRIOU	Catherine	Maître de conférences
Dr	FRIKHA	Mohamed-Ridha	Maître de conférences
Dr	GALIA	Wessam	Maître de conférences
Pr	GILOT-FROMONT	Emmanuelle	Professeur
Dr	GONTHIER	Alain	Maître de conférences
Dr	GREZEL	Delphine	Maître de conférences
Dr	HUGONNARD	Marine	Maître de conférences
Dr	JOSSON-SCHRAMME	Anne	Chargé d'enseignement contractuel
Pr	JUNOT	Stéphane	Professeur
Pr	KODJO	Angeli	Professeur
Dr	KRAFFT	Emilie	Maître de conférences
Dr	LAABERKI	Maria-Halima	Maître de conférences
Dr	LAMBERT	Véronique	Maître de conférences
Pr	LE GRAND	Dominique	Professeur
Pr	LEBLOND	Agnès	Professeur
Dr	LEDOUX	Dorothee	Maître de conférences
Dr	LEFEBVRE	Sébastien	Maître de conférences
Dr	LEFRANC-POHL	Anne-Cécile	Maître de conférences
Dr	LEGROS	Vincent	Maître de conférences
Pr	LEPAGE	Olivier	Professeur
Pr	LOUZIER	Vanessa	Professeur
Dr	LURIER	Thibaut	Maître de conférences
Dr	MAGNIN	Mathieu	Maître de conférences
Pr	MARCHAL	Thierry	Professeur
Dr	MOSCA	Marion	Maître de conférences
Pr	MOUNIER	Luc	Professeur
Dr	PEROZ	Carole	Maître de conférences
Pr	PIN	Didier	Professeur

Pr	PONCE	Frédérique	Professeur
Pr	PORTIER	Karine	Professeur
Pr	POUZOT-NEVORET	Céline	Professeur
Pr	PROUILLAC	Caroline	Professeur
Pr	REMY	Denise	Professeur
Dr	RENE MARTELLET	Magalie	Maître de conférences
Pr	ROGER	Thierry	Professeur
Dr	SAWAYA	Serge	Maître de conférences
Pr	SCHRAMME	Michael	Professeur
Pr	SERGENTET	Delphine	Professeur
Dr	TORTEREAU	Antonin	Maître de conférences
Dr	VICTONI	Tatiana	Maître de conférences
Dr	VIRIEUX-WATRELOT	Dorothee	Chargé d'enseignement contractuel
Pr	ZENNER	Lionel	Professeur

REMERCIEMENTS

A Mme la Professeur Vanessa Louzier, Professeur à l'école VetAgro Sup campus vétérinaire de Lyon, qui nous fait l'honneur d'accepter la présidence de notre jury de thèse. Pour l'intérêt porté à notre sujet, mes sincères remerciements.

A Mme la Professeur Caroline Prouillac, Professeur à l'école VetAgro Sup campus vétérinaire de Lyon, pour avoir suivi et su guider ce travail avec une force de proposition bienveillante et constructive. Merci infiniment.

A Mme la Professeur Emilie Krafft, Professeur à l'école VetAgro Sup campus vétérinaire de Lyon, qui s'est montrée enthousiaste à la perspective de faire partie de ce jury. Pour l'intérêt portée à mon travail et à la profession. Un grand merci.

A Mme l'enseignante Léonie Varobieff, Professeur, conférencière et enseignante en philosophie à l'université Jean Moulin Lyon III, d'avoir apporté son expertise en termes de recherche qualitative pour pousser mon travail vers une exigence sociologique. Pour avoir pris de son temps afin de répondre à mes questionnements, merci.

A tous les vétérinaires ayant accepté de participer à notre travail. Merci d'avoir partagé avec moi vos opinions personnelles toutes intéressantes autour de notre belle profession. Merci également pour vos disponibilités et votre enthousiasme dès l'annonce de ce projet.

Table des matières

TABLE DES ANNEXES	11
TABLE DES FIGURES.....	13
TABLE DES TABLEAUX.....	15
LISTE DES ABREVIATIONS	17
INTRODUCTION.....	19
PARTIE 1 : DE LA DIFFICILE CRÉATION D'UN MÉTIER DE VOCATION, À UN QUOTIDIEN EN CONSTANTE ÉVOLUTION ACCOMPAGNÉ DE SES PROBLÉMATIQUES	23
I. UNE MISE EN PLACE DE LA PROFESSION DIFFICILE : ENTRE UNE DIFFICILE RECONNAISSANCE D'UNE IDENTITE SCIENTIFIQUE ET UNE CONCURRENCE RUDE DES EMPIRIQUES	23
1. <i>Une difficile création de savoir ...</i>	23
a. Les débuts de la médecine vétérinaire sans aucune organisation	23
b. Une progression vers une médecine vétérinaire organisée : création de la première école vétérinaire au monde	25
c. Un fonctionnement à part entière avec une transmission difficile des savoirs	27
2. <i>Une création de savoir rendue d'autant plus difficile par une concurrence des empiriques, puis la restriction des classes sociales</i>	29
a. Une rude concurrence avec ce que les vétérinaires appellent « les empiriques ».....	29
b. Une évolution lente de la loi mais permettant l'obtention progressive d'un vrai statut pour le vétérinaire... ..	30
c. Une juste recherche de légitimité, mais à double tranchant.....	32
3. <i>Un statut d'expert tardif.....</i>	33
a. Une importance croissante des vétérinaires dans le monde de la recherche	33
b. Une organisation professionnelle croissante	35
c. Une reconnaissance du vétérinaire dans son rôle sanitaire	36
II. INSTALLATION DE LA PATHOLOGIE CANINE EN VILLE	38
1. <i>Histoire de la pathologie canine.....</i>	38
a. Du Moyen-Age au XVIII ^{ème} siècle : une évolution de la considération des chiens, du simple chien de chasse, au véritable chien de compagnie	38
b. Du XIV ^{ème} siècle aux trente glorieuses : une légifération et organisation croissante de la détention de chiens	40
c. De l'apparition des premiers cabinets à aujourd'hui	41
2. <i>Le concept de professionnalisation</i>	43
a. Définition du concept de professionnalisation	43
b. La notion de corporatisme, quand être vétérinaire signifie appartenir à un groupe	45
c. Faut-il aller vers une spécialisation de la profession ?	46
3. <i>L'apparition de difficultés spécifiques à la pratique de la médecine vétérinaire au quotidien.....</i>	47
a. Une catégorisation de la clientèle, parfois inconsciente mais qui influence l'exercice du praticien au jour le jour	47
b. De grandes difficultés de communications pour les vétérinaires avec trop peu de place accordée à cette compétence dans la formation.....	49
c. Un risque accru de Burn-out et de suicides dans la profession vétérinaire.....	51
III. UNE MEDECINE VETERINAIRE CANINE EN CONSTANTE EVOLUTION	55
1. <i>Jusqu'à quel point la médecine vétérinaire peut-elle aller ?.....</i>	55
a. Des évolutions techniques remarquables et constantes.....	55
b. La formation initiale des vétérinaires, une évolution prise en compte mais qui doit continuer à s'accroître	57
c. Une utilisation d'internet de la part des propriétaires qui peut poser problème dans la pratique quotidienne, d'autant plus pour les jeunes praticiens	59
2. <i>L'évolution des mentalités par les vétérinaires</i>	61
a. La prise en charge de la douleur chez l'animal, une prise de conscience récente	61
b. L'utilisation des antibiotiques, d'une utilisation systématique à une prise de conscience et une utilisation raisonnée	63
c. La profession vétérinaire, sans cesse dans une lutte identitaire	64
d. Le cursus vétérinaire en évolution, un levier ou au contraire un frein au progrès de la profession ?	66
3. <i>Les problématiques de la profession d'hier et d'aujourd'hui</i>	69
a. L'éthique professionnelle.....	69

b.	Un concept très actuel, le concept One Health	71
c.	Des perspectives qui peuvent parfois inquiéter	72
PARTIE 2 : ETUDE DES OPINIONS ET PROBLEMATIQUES ACTUELLES DES VETERINAIRES PAR LA REALISATION DE 18 ENTRETIENS SEMI-DIRECTIFS		75
CHAPITRE 1 : MATERIEL ET METHODE.....		75
1)	Type d'étude	75
2)	Population étudiée	78
a)	Critères d'inclusion.....	78
b)	Méthode de recrutement	78
c)	Caractéristiques ciblées par l'échantillon.....	79
3)	Caractéristiques des entretiens.....	79
a)	Le guide d'entretien individuel.....	79
b)	Les techniques d'entretien.....	81
4)	Déroulement des entretiens.....	81
5)	Recueil et traitements des données.....	82
a)	Etapas et traitement.....	82
b)	Détails concernant les retranscriptions	82
c)	La saturation théorique	83
CHAPITRE 2 : RESULTATS.....		83
1)	Démographie de la population interrogée.....	83
a)	Age et sexe.....	83
b)	Type d'exercice	85
c)	Milieu culturel dont sont issus les vétérinaires et motivations d'entrée dans la profession	86
2)	Résultats qualitatifs.....	88
A.	La relation entre vétérinaire canin et propriétaire d'animaux	88
a)	La relation client : au cœur du métier de vétérinaire	88
b)	L'évolution de la relation client en cours de carrière : mises en garde des erreurs à ne pas commettre pour les jeunes vétérinaires	90
c)	L'impact sur la relation client de l'utilisation d'internet par les propriétaires	92
d)	Existe-t-il une différence entre les propriétaires de chiens et les propriétaires de chats ?.....	94
e)	Différentes propositions de typologies clients	96
B.	Le poids de la réglementation dans le quotidien d'un vétérinaire clinicien	99
C.	Les évolutions techniques majeures et rapides de la médecine vétérinaire : entre fabuleuses avancées et difficultés financières grandissantes des propriétaires d'animaux	101
a)	Des avancées rapides de la médecine et de la chirurgie vétérinaire.....	101
b)	Les méthodes de formations principalement utilisées par nos vétérinaires pour suivre ces avancées techniques rapides.....	103
c)	Une problématique de coût pour les propriétaires d'animaux : une avancée progressive vers une médecine à deux vitesses ?	104
D.	L'éthique professionnelle, élément important pour les vétérinaires praticiens.....	107
E.	Des difficultés de recrutement très présentes.....	109
a)	Le constat : 83% de nos vétérinaires constatent de grosses difficultés de recrutement.....	109
b)	Un grand nombre d'hypothèses expliquant les difficultés de recrutement	110
c)	Les stagiaires constituent-ils un levier de recrutement pertinent ?.....	112
F.	Une volonté d'amélioration des compétences managériales	114
G.	Une cohabitation de générations différentes de vétérinaires au sein d'une même structure : difficulté ou au contraire opportunité ?	116
H.	La vision du futur de la profession par les vétérinaires interrogés	120
CONCLUSION.....		125
BIBLIOGRAPHIE		127
ANNEXES.....		133

TABLE DES ANNEXES

ANNEXE 1 : PREMIERE REFERENCE ECRITE A LA MEDECINE VETERINAIRE : TEXTE DE LOI DU ROI SEMITE HAMMOURABI REGNANT VERS 2000 AVJC, REDIGEE SUR UNE STELE DECOUVERTE PAR L'ARCHEOLOGUE FRANÇAIS DE MORGAN EN 1901 A SUSE	133
ANNEXE 2 : "HISTOIRE NATURELLE GENERALE ET PARTICULIERE, AVEC LA DESCRIPTION DU CABINET DU ROI (BUFFON, 1753 TOME IV PAGE 256.)	133
ANNEXE 3 : DISCOURS DE LOUIS PASTEUR PENDANT LE BANQUET DU CONGRES NATIONAL DES VETERINAIRES SANITAIRES DU 7 NOVEMBRE 1885 (ROSSET, 2003).....	133
ANNEXE 4 : LES REGLEMENS, CHAPITRE XVIII, PAGE 100 A 102 (BOURGELAT, 1777).....	134
ANNEXE 5 : EXEMPLE D'UNE ANCIENNE BOITE DE CONTENTION POUR CHAT, AFIN DE LES CASTRER SANS ANESTHESIE (PROPRIETE DE B. BEN MOURA).....	134
ANNEXE 6 : TABLEAU « FICHE D'IDENTITE DU VETERINAIRE » RENSEIGNE PAR TOUS LES VETERINAIRES PARTICIPANTS A L'ETUDE, EN AMONT DE L'ENTRETIEN SEMI-DIRECTIF.	135
ANNEXE 7 : GUIDE D'ENTRETIEN INITIAL, ELABORE SUITE A L'ETUDE BIBLIOGRAPHIQUE PRESENTEE EN PARTIE 1.	136
ANNEXE 8 : GUIDE D'ENTRETIEN VERSION 2, AVEC AJOUT DE LA LIGNE « MANAGEMENT » ET ANNOTATIONS SUPPLEMENTAIRES AU FIL DE LA REALISATION DES ENTRETIENS.	137
ANNEXE 9 : NOTICE D'INFORMATION DESTINEE A LA COLLECTE DES CONSENTEMENTS ECLAIRES DES VETERINAIRES INTERROGES AU SUJET DE LEURS DONNEES PERSONNELLES.....	138
ANNEXE 10 : TABLEAU RECAPITULATIF DES CARACTERISTIQUES DE REALISATION DES ENTRETIENS AVEC LES VETERINAIRES	139
ANNEXE 11 : TABLEAU RECAPITULATIF DES INFORMATIONS PERSONNELLES DES VETERINAIRES INTERROGES.	140

TABLE DES FIGURES

FIGURE 1 : FRISE CHRONOLOGIQUE DES GRANDES ETAPES HISTORIQUES DE LA PROFESSION VETERINAIRE, CREDIT MARYON SILVERT	25
FIGURE 2 : EXEMPLE DE FEUILLE DE SAUGE UTILISEE PRINCIPALEMENT AU XVIIIEME PAR LES VETERINAIRES (IMAGE TIREE DU SITE GENIA PROPOSANT A LA VENTE CE GENRE D'OUTILS)	55
FIGURE 3 : REPRESENTATION D'UNE AIGUILLE CANNELEE QUI SERVAIT A INOCULER LES PATIENTS LORS DES DEBUTS DE L'IMMUNISATION (DEGUEURCE 2016)	56
FIGURE 4 : LES QUATRE AXES DE L'ETHIQUE PROFESSIONNELLE SELON TANNENBAUM (1995), CREDIT : MARYON SILVERT	70
FIGURE 5 : REPARTITION SELON LE GENRE DES VETERINAIRES INTERROGES	84
FIGURE 6 : REPARTITION SELON L'AGE DES VETERINAIRES INTERROGES	84
FIGURE 7 : REPARTITION DU NOMBRE DE VETERINAIRE INTERROGES SELON CHAQUE GENERATION	85
FIGURE 8 : REPARTITION SELON LE LIEU DE TRAVAIL (URBAIN OU RURAL) DES VETERINAIRES INTERROGES	86
FIGURE 9 : REPARTITION DES VETERINAIRES INTERROGES SELON LEUR CLASSE SOCIALE D'ORIGINE DEFINIE A PARTIR DE LA CONNAISSANCE DE LA PROFESSION DE LEURS PARENTS.....	87
FIGURE 10 : MOTIVATIONS INITIALES D'ENTREE DANS LA PROFESSION PAR NOS VETERINAIRES INTERROGES	88

TABLE DES TABLEAUX

TABLEAU I : TYPOLOGIE POSSIBLE DE LA CLIENTELE VETERINAIRE SELON LES OPINIONS RECOLTEES LORS DES ENTRETIENS SEMI-DIRECTIFS	98
TABLEAU II : REPARTITION DE L'UTILISATION DES MOYENS DE FORMATION PAR LES VETERINAIRES INTERROGES	104

LISTE DES ABREVIATIONS

AEEEEV : Association Européenne des Etablissements d'Enseignement Vétérinaire

ASV : Auxiliaire Spécialisé Vétérinaire

CEAV : Certificat d'Etude Approfondies Vétérinaire

CIRAD : Centre de Coopération Internationale en Recherche Agronomique et de Développement

CNOV : Conseil National de l'Ordre des Vétérinaires

CNPA : Conseil National de la Protection Animale

DES : Diplôme d'Etude Spécialisé

DESV : Diplôme d'Etudes Spécialisées Vétérinaire

ENITA : Ecole Nationale d'Ingénieurs des Travaux Agricoles

ENSV : Ecole Nationale des Services Vétérinaires

ENV : Ecole Nationale Vétérinaire

ENVA : Ecole Nationale Vétérinaire de Maison Alfort

ENVL : Ecole Nationale Vétérinaire de Lyon

ESB : Encéphalite Spongiforme Bovine

FAO : Organisation pour l'Alimentation et l'Agriculture

IAE : Institut d'Administration des Entreprises

INSEE : Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques

ISPV : Inspecteur de Santé Publique Vétérinaire

MC-SVL : Management et Communication en Structures Vétérinaires Libérales

NAC : Nouveaux Animaux de Compagnie

OIE : Office International des Epizooties

OMS : Organisation Mondiale de la Santé

SNVEL : Syndicat National des Vétérinaires d'Exercice Libéral

SPA : Société Protectrice des Animaux

INTRODUCTION

« On peut se poser la question : est-ce qu'on a le droit d'opérer à cœur ouvert des chiens alors qu'il y a encore des enfants sur terre qui meurent de pathologies cardiaques alors qu'ils pourraient être facilement opérés ? ». Voici des propos qui nous ont particulièrement impactés lors de la réalisation de notre travail. En effet, dès lors que la profession cherche légitimement à toujours progresser du point de vue scientifique et médical par l'implémentation de nouvelles techniques et ressources, les travaux de recherche d'un point de vue éthique, sociologique ou encore qualitatifs peuvent se faire plus rare. Il nous est donc apparu non seulement nécessaire, mais surtout essentiel de procéder à un retour sur l'évolution des pratiques à l'heure même d'entrer au sein de cette profession vétérinaire. Ce travail cherche donc à replacer au centre de la profession la question de l'éthique professionnelle et la réflexion sur les problématiques que tous les vétérinaires rencontrent à l'heure actuelle.

Nous avons choisi de concentrer nos efforts sur l'étude sociologique de notre profession suite à un constat simple : au cours de nos premières expériences professionnelles au travers de stages vétérinaires, nous remarquons rapidement qu'il existe autant de structures canines que de façon de pratiquer notre profession. De plus, des discussions libres avec nos confrères nous ouvrent progressivement les yeux sur l'existence d'un certain nombre de problématiques dans notre profession qu'il nous semble essentiel de mettre en avant, afin de mieux comprendre comment appréhender notre entrée future dans la profession. De plus, nous souhaitons dès le départ effectuer un vrai travail de réflexion autour de la définition même de l'éthique professionnelle. Or, notre volonté de demeurer une profession libérale, mise à mal par des menaces très récentes et des craintes exprimées au cours de nos expériences nous montre la nécessité de replacer la profession au centre de notre intérêt. Dans cette même idée, il nous semble important que chaque vétérinaire ait l'opportunité d'exprimer librement ses opinions, et nous de rendre compte de cette grande diversité de point de vue existant pour répondre à notre intérêt de l'aspect confraternel de notre profession. Cela doit ainsi permettre d'ouvrir le champ des points de vue pour permettre une réflexion ouverte d'esprit.

Alors que la profession vétérinaire s'est développée de longue date, avec une professionnalisation vers la pratique canine tardive, marquée par un intérêt croissant des sociétés françaises pour les animaux de compagnie, nous cherchons à comprendre quels ont été les éléments déterminants de cette professionnalisation. Cela doit nous permettre de mettre en lumière les conséquences sur le vécu et la pratique des vétérinaires et de comprendre comment ce passé a abouti à notre monde vétérinaire actuel. Nous cherchons donc fondamentalement à nous approprier les problématiques vécues par nos confrères dans le passé pour mieux comprendre nos propres problématiques actuelles. C'est pour cela que nous avons choisi d'utiliser la bibliographie pour dresser les grandes lignes de notre profession depuis ses prémices jusqu'à l'ère moderne. Par la suite, la réalisation d'entretiens individuels et semi-directifs nous permet de comprendre où en est notre profession à l'heure actuelle et ce qu'il en est des craintes ressenties par nos confrères.

Avant la réalisation de notre travail, nos hypothèses étaient avant tout tournées vers l'existence de problématiques liées aux changements que notre société connaît actuellement.

Ainsi nous pensons premièrement que nous allons être confronté à des problématiques très différentes du passé représenté par des difficultés de recrutement, une augmentation du nombre de burn-out ou encore l'arrivée de cohabitations entre générations pouvant être conflictuelles. De même nous pensons être confronté à une certaine perte de l'aspect libéral de notre profession par l'arrivée d'investisseurs extérieurs nouveaux. Pour finir, la féminisation étant un fait, nous pensons que cela ne peut expliquer la crise de recrutement observée actuellement.

Afin de répondre à ces hypothèses, nous allons suivre la démarche suivante en deux parties. Premièrement, nous allons nous intéresser à la création de la profession ponctuée par la concurrence avec d'autres corps de métiers, jusqu'à l'arrivée des débuts de la médecine concentrée aux animaux de compagnie dans les villes, pour finir avec les problématiques apparues ces dernières années. Notre seconde partie sera quant à elle dédiée à l'étude de l'apport d'entretiens semi-directifs réalisés avec nos confrères afin de faire apparaître les problématiques et craintes les plus récentes de notre profession.

PARTIE 1 : DE LA DIFFICILE CRÉATION D'UN MÉTIER DE VOCATION, À UN QUOTIDIEN EN CONSTANTE ÉVOLUTION ACCOMPAGNÉ DE SES PROBLÉMATIQUES

I. Une mise en place de la profession difficile : entre une difficile reconnaissance d'une identité scientifique et une concurrence rude des empiriques

1. Une difficile création de savoir ...

a. Les débuts de la médecine vétérinaire sans aucune organisation

La domestication des animaux est datée au plus tard entre 12 000 et 10 000 av.J.C. (J. Mark 2020), même si certains auteurs la datent encore plus tôt. Comme l'explique Pol Jeanjot-Emery, cette domestication avait pour but l'utilisation des animaux à des fins de travail ou de production (de lait, de viande, de peau), il était donc dans l'intérêt des populations qui détenaient ces animaux d'être capable de les garder le plus longtemps possible en bonne santé (Jeanjot-Emery 2003). Or, la première école vétérinaire au monde n'est créée qu'en 1762 à Lyon par Claude Bourgelat. Ainsi, on peut se demander pourquoi cette école s'organise aussi tardivement, malgré l'absolue nécessité de garder nos animaux en bonne santé depuis des milliers d'années. On peut d'autant plus soulever cette question en comparant la médecine vétérinaire et la médecine humaine. En effet, il est fait mention d'école de médecine dès 846, avec l'école de Salerne située en Italie sous le patronage à l'époque de saint Matthieu (Comiti 2007). Par la suite, ces écoles de médecine sauront se multiplier et s'organiser rapidement. On observe alors la première faculté de médecine française à Montpellier dès 1137 soit plus de 600 ans avant notre première école vétérinaire ! Ainsi comment justifier ce manque d'organisation de la médecine vétérinaire alors même que nos homologues en médecine humaine ont su assurer l'enseignement de leurs disciplines très tôt, et avec un développement très rapide ?

Pour réussir à répondre à cette question, il faut comprendre d'où démarre la médecine des animaux. En effet, nous venons de souligner une organisation très tardive de notre médecine vétérinaire, mais il faut se rendre compte que le fait d'apporter des soins aux

animaux est très loin de débiter au XVIII^{ème} siècle avec la création de l'école de Bourgelat. Les premières traces écrites que nous pouvons retrouver remontent à l'antiquité et datent d'environ 2 000 ans av.J.C. Il s'agit d'un texte de loi écrit sous le règne du roi sémitique Hammourabi à Babylone, en Orient, mentionnant clairement ce que nous appellerons par la suite les « vétérinaires » (Jeanjot-Emery 2003), (Annexe 1). De la même façon, et à la même époque, on retrouve des papyrus égyptiens qui décrivent des soins faits pour un chien qui titube et pour les yeux d'un bœuf. Une médecine des animaux existe alors et celle-ci est suffisamment développée et reconnue pour être écrite, d'autant plus que l'on sait qu'en ces temps anciens, l'écriture est une pratique élitiste (tant pour ceux qui l'utilisent que pour les thématiques abordées). On constate par ailleurs que cette pratique est suffisante pour entrevoir les prémices d'une législation écrite depuis au moins 4000 ans. Par la suite nous pourrions citer la phase de domestication des chevaux qui débute au IV^{ème} millénaire av.J.C. et à propos de laquelle on retrouve des documents en Asie Mineure notamment. On gardera des preuves de cette domestication progressive jusqu'en 700 av.J.C., avec le passage successif de chevaux utilisés uniquement en attelage, puis l'apparition de l'équitation pour arriver à une réelle cavalerie de guerre en Egypte. Au I^{er} et II^{ème} siècle, on observe également l'apparition d'un corps médical dédié à l'armée romaine et appelé les *mulomedici* (Degueurce 2012). On retrouve de cette manière différentes traces de ces pratiques médicales dans toutes les civilisations, au fur et à mesure de l'avancée du temps, que ce soit en Egypte, chez les Grecs ou les Romains durant l'antiquité.

Malgré cette prédominance de soins aux animaux, on ne peut que constater que l'organisation de ce « métier » reste très lente durant le Moyen-Age. On note toutefois progressivement une évolution de cette organisation avec l'apparition de termes tels que l'hippologie (c'est-à-dire l'étude du cheval dans sa globalité comprenant ses soins et son comportement) ou l'hippiatrie (c'est-à-dire le savoir relatif à la santé du cheval) chez les Grecs vers 430 av.J.C., puis les débuts des descriptions d'anatomie comparée avec par exemple Aristote qui signale dans son encyclopédie vers 350 av.J.C. l'absence de vésicule biliaire chez le cheval, ou encore l'examen des dents pour établir l'âge ; et enfin, **l'apparition du terme « vétérinaire » chez les Romains au premier siècle de notre ère**, dans les œuvres de Columelle (Jeanjot-Emery 2003). En effet, Columelle utilisa dans son œuvre *De re rustica* (I^{er} siècle) le terme « *medicina veterinaria* » que l'on peut traduire littéralement par la « médecine des bêtes de somme ». La médecine vétérinaire se développe donc de façon non organisée grâce à des érudits tels que Empédocle ou Démocrite qui débiterent les notions de physiologie depuis le VI^{ème} siècle av.J.C. (Barroux 2011). Les textes ayant un réel impact sur notre médecine se font rares pendant le Moyen-Age, mais l'un d'eux mérite tout de même d'être cité ; il s'agit du traité de Jordanus Ruffus, *Miles in Marestalla* rédigé au XIII^{ème} siècle et comprenant la description de nombreux soins destinés aux chevaux, ainsi que beaucoup de maladies et traitement correspondant (Degueurce 2012).

Cette recherche de savoir se développera ainsi jusqu'à ce que la religion chrétienne apparaisse (Jeanjot-Emery 2003). En effet, cette religion qui sera pratiquée partout en occident considère qu'il s'agit d'un outrage à Dieu que de donner les mêmes soins aux animaux qu'à l'homme. De la même façon, les catholiques ne toléraient pas la pratique de la dissection, pratique pourtant nécessaire à la compréhension de l'anatomie, puis de l'anatomo-pathologie notamment, comme le montre leur enseignement actuel dans les écoles vétérinaires. Ainsi, le peu d'études ou expériences sont réalisées confinées dans les couvents et ce savoir n'en sortira pas pour ne pas nuire à l'Eglise. Les évolutions sont donc très lentes pendant seize siècles, jusqu'aux débuts des hippiatres laïques tels que Carlo Ruini, jusqu'au plus prestigieux d'entre eux, Phillippe Etienne Lafosse au XVIII^{ème} siècle, auteur de nombreux ouvrages sur l'anatomie et la pathologie du cheval et de renommée mondiale. A noter que Carlo Ruini s'inspire énormément des travaux d'André Vésale, qui au XVI^{ème} siècle a institué une véritable révolution avec son œuvre *Fabrica* (1543), où il fonde l'anatomie de l'Homme sur la dissection, chose qui n'avait plus été faite depuis Galien au II^{ème} siècle, en grande partie du fait des croyances chrétiennes.

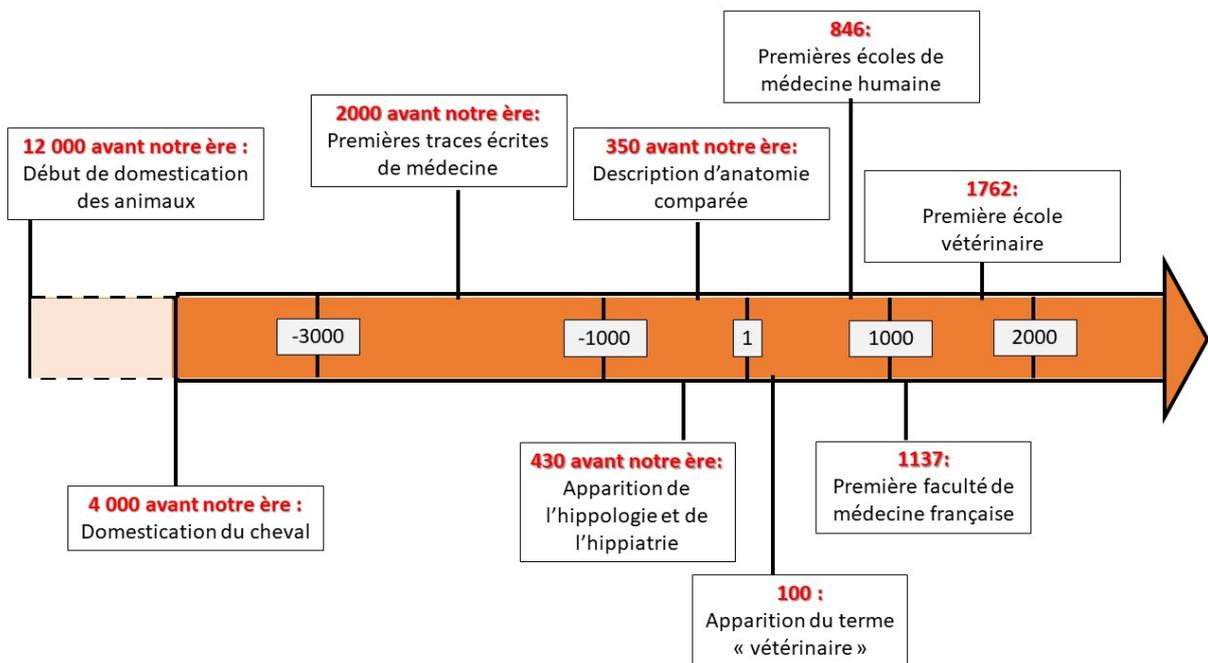


Figure 1 : Frise chronologique des grandes étapes historiques de la profession vétérinaire, CREDIT Maryon Silvert

b. Une progression vers une médecine vétérinaire organisée : création de la première école vétérinaire au monde

On peut à présent chercher à comprendre comment le monde est sorti de cet état latent dans la recherche médicale vétérinaire. Comme expliqué précédemment, depuis le

début de notre ère, la médecine animale subit un frein considérable en partie à cause de la religion chrétienne qui impose ses dogmes. Il faudra donc attendre la Renaissance, accompagnée de ses humanistes pour remettre l'homme au centre de ses préoccupations et ainsi retrouver une activité scientifique au grand jour. En revanche, il nous reste à expliquer pourquoi à cette époque, à partir du XVII^{ème} et plus particulièrement au XVIII^{ème} siècle, il y eut une prise de conscience de la nécessité d'organiser les soins aux animaux, puis de former les générations suivantes de façon organisée.

Plusieurs explications peuvent être avancées pour répondre à cette problématique. La première, avancée notamment par Gilles Barroux, est le fait que l'on cherche à cette époque à **soigner les animaux avant tout pour nous soigner nous** (Barroux 2011). En effet, on peut citer au XVII^{ème} siècle le grand chirurgien et maître de l'anatomie comparée René-Jacques Croissant de Garengot qui publie en 1724 l'ouvrage *Myotomie humaine et canine, ou la manière de disséquer les muscles de l'homme et du chien*. Il explique cette activité par la nécessité qu'ont les étudiants de s'exercer à l'art de la dissection pour apprendre l'anatomie, et ceux même s'ils n'ont pas l'argent nécessaire pour se procurer des cadavres humains. Ainsi, la compréhension de l'anatomie animale servait avant tout à comprendre celle des hommes. Une deuxième explication à cette avancée est avant tout **économique**, comme le montre très bien Pol Jeanjot-Emery. Nous pouvons rappeler en effet qu'entre le XVII^{ème} et le XVIII^{ème} siècle, l'occident subit de nombreuses guerres, qui commencent notamment par la guerre de trente ans (1618-1648). Ces guerres successives vont donc épuiser la cavalerie ce qui nécessite des soins. De plus, il ne faut pas oublier que ces événements provoquaient d'importants déplacements, de bétail et de civils pour nourrir les armées, engendrant la propagation de graves épizooties telles que la fièvre aphteuse décrite par Dietrich en Allemagne en 1696, ou plus tard la peste bovine en Europe occidentale en 1711, puis à partir de 1714 en France (Jeanjot-Emery 2003). Or, comment mettre en place de réelles polices sanitaires pour protéger les populations, sans avoir d'expert ? Bien entendu, les médecins étaient appelés pour ce genre de situations, mais la plupart n'avaient pas les compétences nécessaires pour détecter efficacement les maladies, même si le fait de procéder par analogie avec l'homme avec hygiène, désinfection, isolement voire abattage des animaux était complètement justifié. En parallèle, et depuis des millénaires, la rage se propage. On comprend donc, comme l'exprime Gilles Barroux, que l'animal malade peut être une menace pour l'homme, la santé de l'animal devient donc un réel enjeu économique et **sanitaire**. Ces événements font apparaître ce qui sera appelée la physiocratie, c'est-à-dire une doctrine économique qui prône le développement de l'agriculture (Degueurce 2012). Enfin, on peut noter qu'au XVI^{ème} siècle, les chevaux sont de plus en plus utilisés pour leur beauté intrinsèque, dans le cadre de la pratique de l'équitation chez les aristocrates. Or, ces chevaux étaient utilisés par les nobles pour tirer des voitures, et ces promenades étaient une manière de faire étalage de sa fortune, ainsi détenir des chevaux entretenus et en bonne santé relevait d'un véritable enjeu à la fois politique et social.

Ces trois raisons principales rendent effectivement logique la nécessité d'une meilleure organisation de la médecine vétérinaire. C'est ainsi que Buffon, naturaliste, explique dans son œuvre *Histoire naturelle générale et particulière, avec la description du cabinet du Roi* (1753) qu'il faut se libérer de l'empirisme et développer une vraie école de médecine vétérinaire pour stopper notamment les épidémies au sein des cavaleries qui sont bien souvent meurtrières (Annexe 2). Ce texte inspira beaucoup Claude Bourgelat, écuyer lyonnais

et chef de l'académie d'équitation de Lyon, adepte de la pensée des Lumières (Jeanjot-Emery 2003). Comme l'explique Ronald Hubscher, Claude Bourgelat était très intéressé par l'anatomie du cheval et il se rendait compte que ce domaine avait encore beaucoup de lacunes, notamment lorsqu'il contribua à l'écriture de l'encyclopédie de Diderot et d'Alembert entre 1755 et 1757 (Hubscher 1999a). Ainsi, il cherche, non pas à créer une profession, mais plutôt à sortir les praticiens de l'empirisme en leur donnant des méthodes plus scientifiques basées sur l'observation réelle. Il exprime ainsi cela comme suit : « *Je me suis fait une loi de ne parler que d'après l'inspection de l'animal mort ou vivant, et non d'après les préceptes qui nous ont été transmis dans la crainte où j'ai été de n'être qu'un copiste servile, et de tomber dans des erreurs grossières, et dans des absurdités que commettent toujours ceux qui ayant la crédulité plutôt que la science en partage, croient devoir mettre à profit les travaux et les réflexions des autres, et se dispensent d'en faire eux-mêmes.* » (Grogner 1805). C'est grâce à cette volonté, et par l'alliance avec le financier Bertin, contrôleur général des finances du royaume, que Bourgelat va obtenir le droit, par Louis XV, de créer de la première école vétérinaire au monde à Lyon, en 1762, avec 38 élèves. C'est ainsi que celui qui sera ensuite appelé « le père de la médecine vétérinaire » fait naître une réelle organisation du métier, en permettant son enseignement.

On observera ensuite qu'à peine l'école ouverte, les classes dirigeantes demandent à Claude Bourgelat d'envoyer ses étudiants sortants dans les lieux où sévissent les grosses maladies telles que la peste bovine ou la morve. Leurs nombreuses guérisons donnèrent ainsi une grande renommée à l'école, dont le succès est illustré par l'attribution du statut d'école **royale** vétérinaire en 1764, véritable distinction. Par la suite, le roi permit en 1765 l'ouverture d'une seconde école à Saint Denis, puis rapidement déménagée à Maison Alfort.

c. Un fonctionnement à part entière avec une transmission difficile des savoirs

Comme le souligne Gilles Barroux, notre première école vétérinaire apparaît en parallèle de la restructuration du monde médical avec la mise à part entière des métiers comme pharmaciens ou encore chirurgiens, ce qui laisse place à cette autre forme de spécification que peut être la médecine vétérinaire (Barroux 2011).

La volonté première de Bourgelat était d'encadrer ses élèves pour les guider vers la manière la plus scientifique de raisonner afin d'être en mesure de soigner. Or, Bourgelat étant avant tout un homme de chevaux, il choisit d'imposer l'art de la forge et la force physique comme élément indispensable pour intégrer l'école. Malgré tout, pour être en mesure de suivre les cours magistraux dispensés dans son école, bien souvent à partir de l'apprentissage de ses œuvres, il fallait être lettré. Ces deux composantes vont donc imposer le recrutement des meilleurs élèves parmi la basse société, notamment parmi les fils de maréchaux. A l'ouverture de l'école, le recrutement restait donc large étant donné qu'aucun âge minimum ou maximum n'était défini. De la même façon, nous pouvons noter qu'à l'ouverture de l'école de Lyon, bon nombre des élèves se voyaient acquittés des frais de scolarité grâce aux provinces qui payaient pour eux (Degueurce 2012), ce qui leur permettait ensuite de voir ces

élèves revenir dans leur contrées pour exercer leur métier. Cela montre clairement que dès l'ouverture de l'école de Lyon, le vétérinaire est perçu comme une personne d'utilité publique qui mérite d'être financé par les pouvoirs publics. De plus, le fait de puiser dans la basse société permettait également de faire accepter aux élèves une vie faite de sacrifice, de beaucoup de travail et de rigueur, le tout sans réel salaire le justifiant (Hubscher 1999a). Cette façon de recruter posait alors de nombreux problèmes, comme le souligne Ronald Hubscher, puisque bien souvent les élèves redoublaient, voir même devenaient bi-vétérans car ils étaient forts physiquement certes, mais ils n'avaient pas toujours les capacités intellectuelles nécessaires pour réussir à suivre les maîtres. On peut imaginer que les meilleurs élèves se voyaient plutôt orienter vers les autres professions médicales (médecins, chirurgiens) ne nécessitant pas cette force physique. Or, n'oublions pas les enjeux que l'ouverture de cette école impose (Barroux 2011), à savoir avant tout une institutionnalisation sur le plan juridique, pédagogique et administratif. On voit donc ici une incohérence complète sur le plan pédagogique, avec un savoir qui existe bel et bien, mais qui peine à se transmettre correctement.

Cela amène progressivement des changements dans l'organisation interne des écoles. En effet, on voit progressivement arriver une durée minimale d'étude lorsque Louis XV crée en décembre 1766 un « brevet de privilégié en l'art vétérinaire » pour les élèves ayant suivi avec succès 4 ans dans l'une des écoles (Degueurce 2012), ce qui signe l'entrée de la profession de vétérinaire à part entière, et surtout commence à encadrer ces études. Par la suite, de nouvelles règles entrent en vigueur progressivement, avec en 1825 l'obligation d'être âgé entre 16 et 25 ans pour pouvoir se présenter ainsi que la mise en place de quatre chaires d'enseignement bien définies. Enfin, la réforme de 1842, initiée par Eugène Renault, empêchera des élèves non aptes à suivre les enseignements d'entrer en école puisqu'il rend obligatoire le passage de la dictée écrite suivie de son analyse, ainsi qu'une épreuve de géométrie et d'arithmétique, et enfin une dernière en géographie. Ce nouveau mode de sélection nous montre la volonté de faire devenir le corps vétérinaire un corps d'excellence par nécessité vis-à-vis de la complexité et de la technicité des enseignements dispensés.

Ces méthodes sont alors rapidement transmises aux pays voisins, de par la venue d'élèves étrangers envoyés par leurs gouvernements pour suivre cette formation française (Degueurce 2012). Cela permit rapidement la création de nouvelles écoles par ces étudiants à leur retour dans leur pays d'origine. Nous pouvons par exemple citer Brugnone, un étudiant italien venu étudier dans l'école d'Alfort, qui créa par la suite la première école vétérinaire étrangère à Turin en 1769. Ainsi, tous les états européens ont rapidement acquis leur propre école par la succession d'élèves dans les écoles existantes.

2. Une création de savoir rendue d'autant plus difficile par une concurrence des empiriques, puis la restriction des classes sociales

a. *Une rude concurrence avec ce que les vétérinaires appellent « les empiriques »*

Comme nous l'avons évoqué, la première école vétérinaire n'est créée en France qu'en 1761, or, la médecine des animaux existait bien avant cela, ce qui signifie l'existence de personnes qui pratiquaient cette médecine sans profession réellement définie. En effet, beaucoup prétendaient à cette époque posséder la connaissance pour soigner les animaux de rente, comme le boucher par exemple, ou encore le curé (Combelles 2003). En parallèle, les hippiatres ou les maréchaux étaient bien souvent prédisposés pour soigner les chevaux (Gaschet et Degueurce 2011). Toutes ces personnes n'avaient donc pas de réelles qualifications validées par un diplôme officiel, ils seront par la suite nommés les « empiriques » par les vétérinaires diplômés.

Or, nous pourrions penser que ces empiriques seraient voués à disparaître dès lors que les écoles nationales vétérinaires sont créées, remplacés par nos vétérinaires diplômés, mais ce ne fut pas le cas. En effet, il existe plusieurs causes à cela. Pour commencer, les débuts de la formation vétérinaire étaient axés sur la pratique manuelle, avec une grande importance de la force physique et du talent de la forge (Hubscher 1999a), ce qui délaissait quelque peu les aptitudes plus intellectuelles. Or, ce manque de préparation mène à un grand nombre de vétérans voire bi-vétérans. On peut donc expliquer dans un premier temps le maintien des empiriques par le fait que les vétérinaires fraîchement diplômés sont parfois trop médiocres intellectuellement, d'autant plus qu'en face d'eux, les hongreurs et autres maréchaux bénéficiaient quant à eux d'une importante expérience pratique, bien qu'apprise sur le terrain et non dans une école (Gaschet et Degueurce 2011). En effet, leur apprentissage était transmis d'une génération à l'autre en observant les gestes du « maître » (Berdah 2012). D'autre part, on peut l'expliquer par la préférence qu'avaient les agriculteurs pendant de nombreuses années pour ces empiriques. En effet, les empiriques semblent plus proches de leurs habitudes, grâce à un langage plus adapté au leur notamment (utilisation de patois), mais surtout grâce à des tarifs beaucoup moins élevés que le vétérinaire (Combelles 2003). Ronald Hubscher mentionne ainsi des castrations de porcs payées à des empiriques en froment. Les paysans ont ainsi tendance à accorder plus de confiance aux empiriques, d'autant plus que cette situation amenait parfois les vétérinaires à critiquer les paysans, les traitant d'ignares, de superstitieux ou encore de radins (Hubscher 1999a) ce qui détériorait d'autant plus leurs relations.

La prédominance des empiriques dans les campagnes françaises reste ainsi un véritable problème pour la profession vétérinaire pendant de nombreuses années. En effet, ceux-ci étant formés de façon officieuse, leurs niveaux de connaissances étaient très hétérogènes, particulièrement avant les guerres mondiales. Parmi eux, certains se faisaient même parfois passer pour des magiciens capables de protéger hommes et animaux des morsures de rage par exemple (Hubscher 1999a). Or, ce genre de pratiques immorales à

répétition donne inévitablement une mauvaise image pour la médecine vétérinaire qui est logiquement représentée par les vétérinaires eux-mêmes.

Notons toutefois que malgré cette mauvaise entente générale entre vétérinaire et empirique, on retrouve des témoignages expliquant l'utilisation des empiriques par les vétérinaires, par manque de confrères correctement qualifiés à la pratique de terrain. On peut ainsi citer le témoignage de Narcisse Houdebine qui exprime que certains vétérinaires « *préféraient un maréchal expert qu'un aide sortant de l'école. Parce que celui qui sortait de l'école n'avait aucune pratique disaient-ils* » (Gaschet et Degueurce 2011). On peut d'ailleurs constater dans les différents récits relatant cette époque, que certains empiriques étaient même particulièrement doués et consciencieux dans leur travail. Certains d'entre eux possédaient de solides connaissances théoriques grâce à la constitution de bibliothèques importantes avec notamment des ouvrages réalisés par des vétérinaires.

Malgré tout, la profession, et Claude Bourgelat le premier, souhaite rapidement se différencier de ces empiriques pour être reconnu en tant que spécialistes de la médecine vétérinaire. C'est dans cette optique que Bourgelat théorise rapidement des concepts médicaux en utilisant particulièrement un vocabulaire propre au monde animal pour créer une frontière avec les empiriques (Berdah 2012). Il crée ainsi ses *Règlements* où il définit notamment la nomenclature à utiliser dans toute la France pour décrire les maladies. Il écarte ainsi l'utilisation des patois et des termes empruntés de la maréchalerie, pour préférer des termes plus proches de la médecine humaine qu'il respecte. On peut notamment y lire page 99 que « *la certitude de la Chirurgie humaine dans le traitement de presque toutes les maladies qui lui sont soumises, et les progrès toujours rapides de cette partie essentielle de la Médecine. En faisant une **sage application de ses principes, on marche avec sécurité*** » (Bourgelat 1777). On retrouvera en Annexe 4 comment Claude Bourgelat justifie son intérêt particulier pour une nomenclature nouvelle et de qualité. En effet, il explique que le fait d'utiliser autant de termes différents que de provinces, pour une même maladie, ne peut que nuire à la bonne compréhension de ces dernières. Il insiste donc sur l'obligation d'adopter sa nouvelle nomenclature. L'utilisation de ce vocabulaire, particulièrement lors des dissections, permet de se distinguer des empiriques.

b. Une évolution lente de la loi mais permettant l'obtention progressive d'un vrai statut pour le vétérinaire

Le vétérinaire commence à avoir un statut reconnu par rapport aux empiriques que très longtemps après la création des écoles royales vétérinaires, malgré une réelle volonté de la part des différentes autorités pour faire valoir ce statut. On voit ainsi apparaître différentes appellations telles que le « maréchal-vétérinaire » (après trois ans de formation à Lyon) qui sera à différencier du « médecin-vétérinaire » qui lui possède le droit de juguler les épizooties après un second cycle de deux ans réalisés à Alfort, ces derniers étant capable après autorisation préfectorale d'apprendre puis délivrer à une personne le certificat de « maréchal-expert » (Hubscher 1999b). Ces différents termes n'apportent alors que plus de confusion au sein de la profession, ce qui profitera pendant longtemps aux empiriques qui n'ont qu'à jouer

sur l'ambiguïté du terme « vétérinaire » pour exercer, tout en laissant planer la confusion pour leurs clients. Les années suivantes voient alors de cette façon apparaître de nombreux décrets visant à objectiver, améliorer et surtout **légiférer** le statut du vétérinaire, ce qui prouve d'autant plus le manque d'efficacité de la démarche face aux empiriques.

En outre, même la fin du système napoléonien en 1825 avec le passage de l'ordonnance royale qui supprime toutes ces distinctions ne suffiront pas à éloigner les empiriques de la profession (Berdah 2012). En effet, cette ordonnance permet d'imposer la création d'un diplôme de vétérinaire à la suite d'une durée unique de 4 ans d'études, mais l'existence de ce diplôme n'interdit en rien la pratique de la médecine lorsqu'il n'est pas détenu, ce qui mènera à de nombreux conflits où les vétérinaires accusent les empiriques lors de procès d'être des usurpateurs. On peut ainsi prendre l'exemple d'un procès mené à l'encontre de Fanfan Goujot, un tisserand empirique, accusé en 1851 d'exercice illégal de la médecine vétérinaire par le Dr Gombault (Boulet 1851). On peut constater grâce à ce procès que malgré une plainte bien menée, qui prouve l'exercice illégal sans diplôme de vétérinaire mais également la détention de produits pharmaceutiques illégale, le procureur de la République n'engagea pas de poursuites judiciaires par manque de lois interdisant l'exercice de la médecine vétérinaire par une personne sans diplôme adéquate. On peut noter à la fin de ce procès-verbal le sentiment d'injustice ressentie par la profession qui elle peut, en cas d'erreur médicale, être poursuivie par la justice. On voit ici un réel problème dans la gestion judiciaire de la profession, qui se trouve démunie et vulnérable du fait de cet important vide législatif.

Au-delà de cela, malgré le fait que Bourgelat souhaite que le vétérinaire soit capable de gérer l'élevage jusqu'à la consommation de l'animal (création d'une chaire d'économie rustique par exemple en 1782, (Berdah 2012)), l'inspection des carcasses est réalisée en abattoir par les bouchers jusqu'en 1830 et non par le vétérinaire ! Il faut ensuite attendre 1870 pour que le vétérinaire soit le seul apte à surveiller la viande de cheval à destination des boucheries hippophagiques (Hubscher 1999a). On voit bien ici à quel point il faut du temps pour que le statut du vétérinaire soit reconnu. De plus, malgré ces évolutions qui vont dans le sens d'une meilleure valorisation de la profession, certaines des mesures continuent à contribuer à leur mauvaise image auprès des agriculteurs. Par exemple, dès 1881, des contrôles par le vétérinaire sont rendus obligatoires dans les foires et abattoirs, ce qui pousse les ruraux à considérer la profession comme un corps d'experts d'Etat au service de la répression plutôt que comme un corps de praticiens présent pour les aider. En revanche, ce genre de rôle, bien que néfaste aux yeux des agriculteurs, permettent de progressivement se différencier réellement de l'empirique qui n'a pas ce genre de prérogatives demandées par l'Etat.

Par la suite, on voit enfin un réel aboutissement de notre profession en 1923 par l'acquisition du titre de **docteur** vétérinaire grâce au vétérinaire Emmanuel Leclainche, ce qui permet de protéger notre titre professionnel (Gaschet et Degueurce 2011). On voit ainsi se réaliser le souhait de Bourgelat qui était de voir notre profession se rapprocher de la médecine humaine, on se hisse ainsi parmi les professions scientifiques les plus reconnues, ce qui permet de stopper la fuite de nos étudiants qui préféraient partir à l'étranger (Suisse, Allemagne notamment) pour acquérir ce titre de docteur (Hubscher 1999a). Notre faculté par la suite à nous diversifier dans nos connaissances, en intégrant notamment la zootechnie, l'agronomie

ou encore l'inspection sanitaire permet ensuite de prendre un ascendant définitif face aux empiriques en devenant des acteurs incontournables de l'économie rurale (nous ne sommes alors plus de simples médecins pour le paysan), d'autant plus qu'on voit dans le même temps apparaître la création du ministère de l'agriculture (1881). C'est ainsi que le professeur Porcher explique lors d'une conférence qu'il faut être capable de vérifier la salubrité du lait pour conquérir l'étable et la vache entière.

Enfin, la loi de 1938 interdit les non diplômés des écoles vétérinaires à exercer la médecine vétérinaire, ce qui signe enfin la fin réelle des empiriques qui concurrençaient la profession, 176 ans après la création de la première école, qui détient à présent le monopole de l'enseignement des savoirs vétérinaires. En outre, des empiriques tels que les maréchaux experts demeurent présents sur le terrain jusque dans les années 1950, le temps que tous les pratiquants en exercice arrivent à l'âge de la retraite (Gaschet et Degueurce 2011). On prend donc conscience ici que notre profession telle que nous la connaissons aujourd'hui, avec un exercice dont nous avons le monopole, n'est finalement que très récent (environ 70 ans seulement).

c. Une juste recherche de légitimité, mais à double tranchant

Être vétérinaire au XX^{ème} siècle est loin d'être chose aisée, les praticiens étaient bien souvent loin de jouir d'un réel confort. Entre déplacements à vélo sur les routes non bitumées de campagne, et cabinet au sein même du domicile familial, les journées étaient bien souvent très longues (Hubscher 1999a). Ainsi, il est concevable que la profession soit dans la recherche de légitimité précédemment décrite, d'autant plus lorsque la diminution du nombre de carrioles tirées par des chevaux entraîne une importante baisse d'activité au début des années 1900. Les vétérinaires devaient donc éviter toute concurrence déloyale par les empiriques.

Cette légitimité, acquise en 1938 est une véritable victoire qui aurait dû unir la profession, malheureusement les praticiens ont eu parfois plutôt tendance à reporter leurs conflits précédents avec les empiriques entre praticiens vétérinaire eux-mêmes (Gaschet et Degueurce 2011). En effet, on peut citer le Dr Constantin qui exprime en 1959 le fait que « *la victoire de 1938 a supprimé les empiriques mais nous nous battons entre nous pour les remplacer* ». On voit ici un premier effet néfaste dans cette nouvelle organisation de la profession, avec l'apparition d'une **concurrence** entre les praticiens, alors même que certains ne trouvent pas de collègues pour les aider dans leur pratique.

De plus, afin d'asseoir notre supériorité face aux empiriques, la formation théorique des écoles vétérinaires a dû beaucoup évoluer. En effet, pour s'éloigner des empiriques et se rapprocher au contraire de nos modèles les médecins, on voit un passage de l'enseignement d'abord très manuel vers un enseignement beaucoup plus théorique et scientifique (Berdah 2012) ce qui permet de creuser les différences vis-à-vis notamment des hongreurs qui étaient très à l'aise avec la pratique manuelle. La profession prenant conscience de l'importance de sélectionner des élèves capables de suivre leur formation, dès les années 1840, les examens d'entrée portent sur de plus larges disciplines théoriques, avec une augmentation de la sévérité de notation (Hubscher 1999b). Cette évolution est notable dès 1866 qui voit la

disparition de l'épreuve de maréchalerie pour réussir l'examen d'entrée en école vétérinaire (Gaschet et Degueurce 2011). Puis, il sera instauré l'obligation de détenir le baccalauréat pour pouvoir se présenter aux examens d'admission en 1887. Or, nous pouvons réfléchir aux conséquences que cela amène. En effet, cela va obligatoirement orienter la classe sociale dont appartiennent les futurs étudiants puisqu'à cette époque, tous les élèves n'allaient pas forcément jusqu'à l'obtention du baccalauréat, notamment dans les campagnes. Cette évolution nous amène donc un deuxième effet néfaste, à savoir la **sélection d'étudiants parmi les classes sociales les plus favorisées**, au détriment des jeunes ruraux.

Pour finir sur cette évolution en terme de légitimité, nous pouvons noter que les vétérinaires doivent attendre les trente glorieuses (à partir de 1945) pour bénéficier de vraies conditions de travail et de revenus plus confortables, notamment grâce à l'avènement de la prophylaxie (Combelles 2003).

3. Un statut d'expert tardif

a. Une importance croissante des vétérinaires dans le monde de la recherche

Le colloque de 2011, organisé par l'Académie des sciences en association avec l'Académie nationale de médecine, axé sur le siècle des Lumières et la création des écoles vétérinaires nous rappelle l'importance des crises liées aux épidémies de peste bovine et de morve au sein de la cavalerie française au XVIII^{ème} siècle. En effet, au cours de ce colloque, François Vallat nous rappelle par exemple l'ensemble des vagues épidémiques subies en France et étalées de 1714 à 1802 (Debru, Pedro, et Orth 2011), ce qui montre que la recherche dans ces domaines était à l'époque cruciale, notamment à cause des pertes économiques engendrées par la perte de bovins et de lait. Les pathologies vétérinaires sont donc au cœur des réflexions de la sphère scientifique.

Il est important de rappeler le contexte scientifique qui règne au XIX^{ème} siècle. A cette époque, on observe un rapport de force entre deux grandes théories de transmission des maladies : d'un côté les spontanéistes considèrent que les maladies apparaissent spontanément tandis que de l'autre, les contagionnistes suggèrent que les maladies sont transmissibles et proviennent d'un « virus exogène » (Pilet 2012). Comme chacun le sait, ce siècle sera animé scientifiquement en grande partie par Louis Pasteur, qui démontrera grâce à de nombreuses expérimentations la réalité contagionniste. Nous ne pouvons nier son importance évidente dans de nombreuses découvertes telles que la vaccination contre la rage par exemple. En revanche, il est important de noter que Louis Pasteur n'est ni un médecin, ni un vétérinaire, c'est un microbiologiste chercheur et professeur avant tout. Or, il paraît alors nécessaire de s'entourer de ce type de profession pour réussir à mettre au point ce type de découvertes. Ainsi, nous cherchons ici à rappeler l'importance de la profession vétérinaire dans ces avancées scientifiques, qui est parfois oubliée aujourd'hui, mais qui a pourtant permis à l'époque de placer le métier de vétérinaire parmi les professions reconnues dans le monde de la recherche scientifique.

On peut ainsi citer différents vétérinaires ayant eu un réel impact sur les recherches médicales grâce à leurs recherches. Commençons par la grande découverte de la vaccination contre la rage, attribuée en général à Pasteur seul, alors même qu'il n'aurait pu aboutir à ce résultat sans l'aide de ses collaborateurs dont des vétérinaires. Nous pensons ici notamment à Pierre Victor Galtier, enseignant à l'école vétérinaire de Lyon dès 1876, qui procède à de multiples communications sur ses recherches au sujet de la rage, sur lesquelles Louis Pasteur s'est appuyé. On peut ainsi résumer les faits comme suit : le professeur Galtier va permettre de trouver en 1879 une méthode d'étude de l'effet de l'inoculation du virus rabique qui permet de raccourcir le temps d'attente d'observation des effets en découvrant que ce délai est réduit à 15 jours chez le lapin en cas d'inoculation sous cutanée (Rosset 1985). Il démontre ensuite une immunisation du chien possible contre la rage en 1881, par inoculation de bave d'un autre chien enragé (même si sa méthode sera ensuite révélée incorrecte). De plus, son hypothèse quant au fait que le virus ne se loge pas dans les centres nerveux, hypothèse fautive, aura également stimulé Louis Pasteur à chercher à contredire ce fait. Ainsi, certes ce sera Louis Pasteur qui trouvera le moyen de vacciner préventivement contre la rage, mais on voit ici qu'il ne faut pas oublier de citer Pierre Victor Galtier qui a eu une grande importance dans cette démarche au préalable !

De plus, au-delà de recherches en parallèles de celles de Pasteur, il faut noter l'importance de certains vétérinaires pour l'aide directement apportée à ce dernier. On peut citer par exemple le docteur Jean-Aime Bourrel qui fournit les premiers chiens enragés à Pasteur en 1880 (Rosset 1985).

En outre, on peut observer très tôt l'importance accordée aux vétérinaires au sein des plus grandes organisations scientifiques. On peut ainsi citer le docteur Henry Bouley, professeur et titulaire de la chaire de pathologie chirurgicale à Alfort en 1845 qui occupe successivement tous les postes importants de ces organisations (Rosset 2003). En effet, il est membre de la société centrale vétérinaire (1844), puis membre de l'académie de médecine (1855), puis inspecteur général des écoles vétérinaires (1866), puis membre de l'académie des sciences (1868), membre de l'académie d'agriculture (1874) et enfin président de l'académie de médecine (1877). Ce dernier poste montre une réelle valorisation du métier de vétérinaire. On peut à ce sujet noter que Louis Pasteur lui-même, chercheur reconnu et apprécié, eut les mots suivants lors du banquet célébrant l'élection du Dr Bouley à la présidence de l'académie des sciences en 1844 : *« Il y a un siècle, messieurs, vous n'aviez dans le monde scientifique qu'une situation modeste... Ainsi, messieurs, tandis que la médecine humaine avait confirmé ses lettres de noblesse depuis le commencement du monde civilisé, vous n'étiez encore, en plein XVIIIème siècle, que des maréchaux-ferrants. [...] aujourd'hui, dans vos rangs, on cite des noms célèbres. Et voilà que l'un de vous s'élève à la présidence de la première compagnie du monde. »* (Rosset 2003). Cette citation permet ici de clôturer définitivement la période pendant laquelle les vétérinaires étaient dénigrés, notamment à cause de l'existence d'empiriques, pour rentrer dans une réelle reconnaissance scientifique. On peut également noter un autre discours de Louis Pasteur lors du congrès national des vétérinaires sanitaires du 7 novembre 1885, visible en Annexe 3 qui souligne de la même façon l'importance de cette reconnaissance de la profession qui se fait en grande partie grâce à nos savants.

Enfin, la profession vétérinaire montre également son importance dans le domaine de la santé publique, et non seulement dans la santé animale. En effet, le fait d'appuyer la théorie

contagionniste de Pasteur permettra de mettre en place des mesures sanitaires concrètes pour la santé publique grâce, par exemple, au Dr Chauveau qui insiste sur l'importance de l'inspection des viandes pour détection de maladies zoonotiques. Il mit ainsi en place un cours dédié à cet apprentissage en 1878 à Alfort ce qui permit ensuite la création des services d'inspection des viandes de Paris en 1885. De même, on observe une importance croissante du rôle des vétérinaires militaires au sein de l'armée, qui se voient dédiés progressivement des missions de surveillance sanitaire de l'hygiène des aliments destinées à l'armée (Dumas et Calvet 2011).

Bien que tardive, on appréhende mieux la reconnaissance des vétérinaires à tout point de vue, reconnaissance qui se constate à l'heure actuelle par une place prépondérante dans différentes organisations. On peut citer ainsi Gérard Larcher, actuel président du Sénat.

b. Une organisation professionnelle croissante

Très tôt dans l'histoire de la profession il y eut une envie de la part des vétérinaires de s'organiser au sein d'associations, notamment pour lutter contre les empiriques. En outre, et comme l'expliquait très bien Ronald Hubscher, la création d'associations permet d'acquérir une existence sociale dans la profession, et permet d'avoir un interlocuteur qui est reconnu par les pouvoirs publics pour mener des revendications (Hubscher 1999a). Or, nous avons vu précédemment comment la profession a gagné sa reconnaissance au sein du monde scientifique, cependant, il lui reste à conquérir la reconnaissance sociale tout autant primordial dans la construction d'une profession.

C'est ainsi qu'on voit apparaître dès 1829 la première de ces associations, la Société du Calvados, de la Manche et de l'Orne qui a pour but effectivement la défense professionnelle, mais également un perfectionnement scientifique et technique (Royer 1998). Par la suite diverses autres associations suivront, sans avoir de réel syndicat de revendications. En effet, il faut attendre la loi du 12 mars 1920 pour avoir le droit de créer un syndicat dans une profession libérale. Pour rappel, c'est exactement le type d'organisation que souhaitaient les vétérinaires, puisqu'un syndicat est par définition « une association de personnes ayant pour but la protection d'intérêts professionnels communs » (encyclopédie française). Ainsi on constate une évolution croissante de l'organisation de notre profession, passant dans un premier temps de 19 associations dispersées avec un éparpillement des revendications, à un Grand Conseil des Vétérinaires Civils de France en 1878, regroupant toutes les anciennes et qui sera la première organisation reconnue par les autorités comme un réel interlocuteur. Puis, vient la création du Syndicat National des Vétérinaires de France et des Colonies dont la première assemblée s'est tenue en 1921. A noter que ce syndicat souhaite d'emblée intégrer tous les types de vétérinaires, et non seulement les praticiens qui sont pourtant largement majoritaires à cette époque. Les thèmes abordés seront très divers, mais on verra déjà se profiler la grande question de l'orientation professionnelle de l'ensemble de la profession, thème qui est et sera toujours d'actualité, ce qui motive pour rappel notre démarche dans ce travail de thèse. Cette organisation professionnelle a permis plusieurs grandes réussites pour la profession, dont nous pouvons citer notamment la fin de l'empirisme grâce à la loi de 1938, ou encore la création du doctorat vétérinaire en 1923 ! Malgré tout, cette organisation est

dissoute en 1942 avec l'occupation allemande. Néanmoins, l'Ordre des Vétérinaires la remplace le 18 février 1942 dont les membres sont alors nommés par le gouvernement. La création d'un Ordre pour notre profession nous permet alors d'avoir le même statut que les autres professions libérales et notamment les médecins, ce qui constitue une vraie reconnaissance sociale. La fin de la guerre permet ensuite la reconstitution de syndicats, la question d'avoir une seule et même structure d'organisation professionnelle, à savoir l'Ordre des Vétérinaires ou un syndicat se pose alors. Il fut alors voté par référendum et largement décidé par les vétérinaires qu'il fallait deux structures distinctes. L'une, l'Ordre des Vétérinaires se chargerait des attributions disciplinaires, tandis que l'autre, le Syndicat National des Vétérinaires Français conserverait la défense des intérêts professionnels (Royer 1998).

En parallèle de cela, nous pouvons noter l'évolution parallèle de la presse professionnelle vétérinaire, témoin durable de la position de la profession dans la société, au cours du temps. Cette presse commence à apparaître en même temps que les associations précédemment citées, sous la forme de bulletin de liaison tel que les Mémoires de la Société de Médecine Vétérinaire du Calvados et de la Manche par exemple (Royer 1997). On voit par la suite un florilège de presse qui peuvent être regroupés en catégories : les revues à orientation scientifique telle que le Bulletin de l'Académie Vétérinaire de France, revue de prestige dans la profession créée en 1844, de façon générale ce genre de revues concourent au prestige scientifique de la profession tel que vu en partie précédente ; les revues et journaux d'enseignement post-vétérinaires tel que le Point Vétérinaire (1973) ; les journaux et revues d'actualité et de formation permanente tel que la Dépêche Vétérinaire, créé en 1977, et maintenant complété par la Dépêche Technique environ tous les deux mois ; et enfin les revues et journaux d'informations professionnelles et confraternelles telles que la Revue de l'Ordre des Vétérinaires ou encore la lettre du SNVEL (Syndicat National des Vétérinaires d'Exercice Libéral). On voit donc ici la diversité organisationnelle dont est capable la profession, ce qui permet au lecteur, en général les vétérinaires praticiens, de se tourner spécifiquement vers ce qui les intéresse en particulier.

c. Une reconnaissance du vétérinaire dans son rôle sanitaire

Dès 1815, il est remarqué par un secrétaire d'état de l'intérieur l'existence d'épizooties au sein des troupeaux, ramenées par les armées étrangères, ce qui pousse à la création d'une ordonnance royale qui ordonne l'envoi d'un vétérinaire pour visiter les animaux dès l'apparition de symptômes de contagion, pour reconnaître les animaux atteints ce qui permet de les abattre. On voit donc ici les prémices d'une volonté de surveillance sanitaire, orchestrée grâce à la présence de vétérinaires, dans le but avant tout de protéger la santé publique humaine (Le Bail 2007).

En parallèle de cela, nous pouvons noter la création progressive d'abattoirs dans les villes. En effet, il était une tradition dans le passé d'organiser des tueries dans les centres villes. Celles-ci étaient menées par des bouchers qui se chargeaient à la fois de l'abattage des animaux, du contrôle des viandes et de la vente par la suite. Or, les nuisances occasionnées, que ce soit les odeurs ou la présence d'effluents dans les caniveaux, provoquaient de vives

plaintes auprès des habitants, ce qui a poussé à la création d'abattoirs dans Paris dès 1810. Ces abattoirs ont ensuite été déplacés en périphérie des villes dès le début du XX^{ème} siècle. Or, c'est la création de ces abattoirs qui est à l'origine de l'inspection vétérinaire des viandes, c'est donc ce qui a permis la reconnaissance du vétérinaire comme expert incontournable en matière de contrôle des viandes et donc par extension de santé publique (Vanelle 2018).

Par la suite, on observe en 1876 la création d'un comité consultatif des épizooties qui a pour but l'organisation d'un service vétérinaire avec la mise en place de mesures pour prévenir et combattre les épizooties. Ce comité est présidé par Henri Bouley, et est à l'origine de la loi de 1881 sur la police sanitaire des animaux. Celle-ci permet la création de services des épizooties départementales ainsi qu'une obligation de la part des municipalités de prévoir un budget pour l'inspection vétérinaire des foires et marchés (Le Bail 2007).

La reconnaissance du vétérinaire sanitaire passe également par la grande force d'adaptation de la part de la profession pour suivre l'évolution de la société française. C'est en effet ce qui fait du vétérinaire un acteur clé à la fois de la médecine individuelle, mais également de la santé publique. Or, notre adaptabilité est permise grâce à différents points et entre autres grâce à une formation vétérinaire qui intègre parfaitement les problématiques de santé publique, que ce soit au sein des Ecoles Nationales Vétérinaires (ENV), ou grâce aux formations continues obligatoires liées au mandat sanitaire, mais également grâce à la formation spécifique des Inspecteurs de Santé Publique Vétérinaire (ISPV, modèle de formation d'ailleurs copié par d'autres pays suite à la reconnaissance de l'Ecole Nationale des Services Vétérinaires (ENSV) comme centre collaborateur de l'OIE (Office International des Epizooties)) (Eloit-Bourguet 2006).

Cette reconnaissance sera définitivement palpable à la suite de la très bonne gestion de maladies zoonotiques, telle que l'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB), communément appelée crise de la vache folle qui survient dans les années 1990. En effet, l'éradication de l'ESB n'a été permise que par la collaboration de différents secteurs, dont les vétérinaires. On verra ainsi l'implication de chercheurs, avec parmi eux des vétérinaires, pour comprendre ce qu'est réellement cette maladie, mais également celle de praticiens nécessaires pour la détection de potentiels malades au sein de cheptels, ou encore le vétérinaire sanitaire qui doit effectuer les dépistages systématiques et retirer les matériaux à risques spécifiés (Eloit-Bourguet 2006). De la même façon, les vétérinaires sanitaires joueront un grand rôle dans les luttes de maladies telle que la tuberculose bovine, au travers de plan de prophylaxies menées avec des éleveurs volontaires et financé en partie par des aides de l'état.

II. Installation de la pathologie canine en ville

1. Histoire de la pathologie canine

a. Du Moyen-Age au XVIII^{ème} siècle : une évolution de la considération des chiens, du simple chien de chasse, au véritable chien de compagnie

La compréhension de l'histoire canine, et même de l'histoire animale de façon générale est rendue très difficile par le manque d'archives retrouvées à ce sujet. En effet, les animaux de compagnie étant considéré comme d'importance mineure pour l'homme, leurs mentions dans les documents officiels se fait rare. Malgré cela, on retrouve des éléments à propos des chiens, en particulier les chiens de races, mais jamais des chats. Ce manque de documentation peut s'expliquer également par un manque d'intérêt de la part des historiens, ainsi que par une tendance à l'anthropomorphisation de leurs études (Baratay 2011). On constate ainsi par exemple que des documents non liés directement à l'homme sont jetés par des archivistes tels que les registres d'entrées et sorties des fourrières, alors que les règlements ont été conservés. On a ainsi bien souvent une histoire animale centrée sur l'homme, ce qui nuit à une bonne compréhension de l'évolution des considérations des animaux de compagnie au fil du temps, par les populations.

Malgré ces difficultés, des recherches approfondies permettent d'appréhender l'évolution des considérations accordées aux chiens (mais pas aux chats). Pour commencer, les premières apparitions du chien en temps qu'animal de compagnie interviennent en France avec les gaulois qui les utilisaient comme aides à la chasse, à la garde du foyer ou encore pour la guerre. En parallèle de cette utilisation proche de l'homme, ils étaient également utilisés dans le monde agricole par l'utilisation de leur viande ou de leur peau pour les vêtements au moment de la révolution néolithique, ainsi que dans une part religieuse en tant que sacrifices. Enfin, ils avaient un rôle très utilitaire en ville pour nettoyer les rues de leurs déchets (Neveux 1999). A noter que ce genre d'utilisation en France se retrouve également dans d'autres pays comme la Belgique où les chiens sont utilisés pour les mêmes fins dans les mêmes périodes historiques (Riguelle 2016). A cette époque, on peut donc qu'imaginer l'inutilité que pourrait représenter un éventuel vétérinaire canin, étant donné le manque d'intérêt porté pour cet animal qui reste facilement remplaçable, et d'utilité relativement moindre.

Par la suite, on continuera pendant longtemps à utiliser le chien pour la chasse, en revanche, la représentation que l'homme se fait du chien de chasse va complètement évoluer. Au Moyen-Age, on retrouve de nombreuses représentations de chiens qui partent à la chasse avec leur seigneur. On trouve également les premières traces d'une sélection par l'homme de races de chiens qui doivent savoir courir vite et attraper de gros gibiers réservés à la noblesse. A noter qu'il s'agit là d'un réel intérêt pour l'animal car on constate dans le même temps des sélections totalement différentes dans d'autres pays comme la Grande-Bretagne où on préfère des chiens de type lévriers pour l'utilisation de la noblesse, et des terriers pour les chasseurs de la basse population (Neveux 1999). On note ici le début d'une évolution de

l'utilisation et de la considération du chien, mais centrée sur la population la plus aisée des villes.

Dès la Renaissance, cette aristocratie aisée va d'autant plus apprécier la présence des chiens autour de l'homme. En effet, les femmes se plaisent à les soigner et les utilisent pour occuper les jeux de leurs enfants. En parallèle, les rois deviennent de véritables passionnés et représentants de la détention de chiens, avec des races précises telles que les caniches, les carlins, les bichons ou encore les épagneuls nains (Neveux 1999). On peut penser par exemple aux épagneuls papillons d'Henri III pour qui il avait la réputation de dépenser plus de cent milles écus par an, ou encore les nombreux chiens de Louis XV, de races diverses mais qui avaient de nombreux droits au côté du roi. On voit ainsi le changement de tournure dans la considération des chiens, qui pourrait laisser une place aux vétérinaires canins, mais malheureusement, à l'échelle de la population globale, cela a plutôt tendance à réserver la possession d'un chien aux plus grandes fortunes, les plaçant comme un signe de luxe ce qui déplaît aux plus pauvres...

Si nous nous intéressons aux chiens de la population plus générale, les premières traces de leur présence en ville apparaît dans la seconde moitié du XVIème siècle, notamment à Toulouse où l'on retrouve une ordonnance de police obligeant les propriétaires à tenir leurs animaux en collier pour éviter que les chiens ne mangent les vendanges, mais également pour éviter les morsures (Laffont 2016). On voit ici apparaître une nette évolution dans la présence canine puisque ce genre de règlements signe une réelle nécessité de contrôler leur présence, ce qui montre donc qu'ils sont présents dorénavant en grand nombre. A noter également les prémices des mesures prises contre la crainte grandissante de la rage.

Par la suite, on retrouve que très peu de notes sur les chiens en ville si ce n'est des autorisations à tuer les dogues en divagation dans la ville de Toulouse en 1682 (Laffont 2016)... De façon générale, le chien est alors bien plus lié à une vie rurale, ils servent alors particulièrement aux bouchers qui peuvent facilement les nourrir, et cette habitude se propage ensuite aux autres corps d'artisans.

Le XVIIIème siècle voit une accélération dans la création de lois autour de la détention de chiens qui sont de plus en plus en grand nombre dans les villes, comme l'exprimait le procureur de Toulouse en 1776 qui se plaignait de chiens divaguant nuit et jour (Laffont 2016). Cet essor au siècle des Lumières se fait néanmoins à des rythmes très différents suivant les provinces françaises. En parallèle, la population change de plus en plus d'opinion à propos de la douleur infligée aux chiens. On voit par exemple des exécuteurs de chiens hués par les passants ou encore un mécontentement général lors des campagnes destinées à empoisonner les chiens errants à Lyon (Baratay 2011). Ces nouvelles prises de consciences mènent jusqu'à la création des premières fourrières en 1788 !

Le réel avènement des chiens n'eut lieu qu'au XIXème siècle, notamment grâce aux parisiens qui se présentent comme de réels défenseurs de la cause animale, ce qui profita à l'installation des vétérinaires canins (Hubscher 1999a). Cela amène à une succession de révolutions dans la gestion de la population canine, avec notamment la création de la Société Protectrice des Animaux (SPA) en 1845, puis cinq ans plus tard l'apparition des premières lois

condamnant les mauvais traitements aux animaux (« *Loi relative aux mauvais traitements exercés envers les Animaux domestiques* », Loi Grammont du 2 juillet 1850) et jusqu'à la création en 1884 de la société centrale canine (Neveux 1999). Ces changements sociétaux vont provoquer une recrudescence du nombre de chiens en France. Antoine Lavoisier estime ainsi un passage d'un million de chiens avant la révolution, à plus de trois millions en 1914, soit une population triplée alors que la population humaine dans le même temps n'a même pas doublée (Baratay 2011). D'autres auteurs estiment que « jamais dans l'histoire la présence des animaux domestiques n'a été aussi importante, par le nombre mais aussi par les usages qui en sont faits » (animaux de ferme liés à la croissance agricole, animaux de compagnie urbains, chevaux de traits de transport et de course pour le loisir) (Baldin 2016).

Pour conclure, l'évolution de la considération des chiens en France a été lente, passant d'un faible nombre de chiens, utilisés uniquement par une population pauvre pour leur utilité matérielle, à une possession beaucoup plus précieuse et mondaine, symbole d'une appartenance aux classes les plus aisées de la population. Ce phénomène daté de la seconde moitié du XIX^{ème} siècle est appelé « *petkeeping* » par l'historienne américaine Kathleen Kete. Ce changement de types de propriétaires s'est accompagné de lourds changements dans la prise en compte de la douleur notamment, amenant le gouvernement à la création de lois et organismes complètement nouveaux. Cela permet en parallèle l'installation d'un nouveau type de vétérinaires en ville, destinés à soigner ces chiens dont le nombre est en constante augmentation.

b. Du XIV^{ème} siècle aux trente glorieuses : une légifération et organisation croissante de la détention de chiens

Comme on a pu le voir, les chiens prennent une place considérable dans la vie des Français, or, nous allons voir que la législation mise en place en conséquence explore dans le même temps deux versants complètement opposés.

En effet, nous allons voir dans un premier temps toutes les dispositions qui découlent de l'amour porté aux chiens, notamment grâce aux fervents défenseurs des animaux. En effet, ces derniers considèrent les chiens comme des êtres vulnérables et dotés de sensibilité, qu'il faut donc protéger comme on le ferait d'un enfant. On a ainsi pu voir l'apparition de la SPA, puis de la loi Grammont de 1850, véritable tournant dans la législation animale, comme expliqué précédemment. Cette loi, bien que difficilement appliquée à l'époque, prévoit de punir d'une amende de cinq à quinze francs et un à cinq jours de prison tous mauvais traitements sur un animal domestique en public. Or, nous pouvons remarquer ici que cette apparition de loi n'est pas sans lien avec la poussée naturaliste que connaît le gouvernement de l'époque. En effet, on passe d'une pensée théologique où l'homme et Dieu sont au centre des décisions, à une pensée plus proche de la nature et des animaux. Or, si l'homme est plus proche des animaux, ces derniers méritent donc une protection propre, qui n'était jusqu'alors pas justifiée compte tenu de leur infériorité face à Dieu et à l'homme. De plus, cette éducation de la protection animale se fait également à l'école, par l'acceptation de Jules Ferry d'afficher la loi Grammont dans les cours de récré. Enfin, la France voit naître progressivement de

nombreuses associations destinées une fois encore à cette organisation pour la protection animale. On pense ainsi à la Société française contre la vivisection créée en 1882 puis modifiée en 1909 en Société contre les tortures aux animaux, ou encore à l'association française pour la défense des animaux créée en 1931 (Baldin 2016).

En revanche, en contradiction avec ce que l'on a vu, on voit à la même époque un essor réel de diverses lois qui visent au contraire à réguler la présence animale. En effet, une autre part importante de la population citadine voit au contraire les animaux comme des sources de nuisance. Les chiens restants enfermés dans les logements pendant l'absence de leur maître vont avoir tendance à aboyer ce qui vient rompre le repos de ses voisins tout autant que le bruit des porcs égorgés dans les arrière-boutiques des charcutiers. De même, l'augmentation de l'importance de l'hygiène humaine montre qu'il est bien difficile de garantir la sécurité sanitaire de l'Homme si la ville regorge de chiens errants dont les déjections emplissent les rues, ou pire encore les cadavres de ces animaux. Cela aboutit progressivement à l'organisation du nettoyage des rues, puis dès 1910 l'organisation de ramassage de cadavres d'animaux sur simple demande aux services publics et gratuitement. Cela permettait d'éviter de contaminer l'air (selon les croyances, la putréfaction libérée dans l'air était susceptible de contaminer la population jusqu'à la mort possible), mais également que la population jette les cadavres dans les fleuves et polluent l'eau. Enfin, la peur des morsures et de la rage étant bien présente, le préfet de Paris ordonna successivement différentes ordonnances afin de les réguler. En 1808 il ordonne la tenue en laisse et le port de la muselière aux chiens sur les marchés, puis en 1832 cette obligation est étendue dans tout magasin public, avec en surplus la nécessité que le chien porte un collier avec une plaque en cuir ou en métal avec écrit le nom et l'adresse de son propriétaire (Baldin 2016). Ces mesures sont ensuite complétées par la mise en place en 1855 de taxes afin de réguler le nombre de chiens et ainsi éviter toutes ces nuisances, ainsi que la mise en fourrière de tout chien errants (qui aboutit dans 95% des cas à la mort de l'animal) (Baratay 2011).

Pour finir sur ce point, nous pouvons songer à l'évolution encore plus récente de la législation animale. En effet, suite à l'augmentation du nombre d'affaires impliquant des mauvais traitements aux animaux, les juristes ont commencé dès les années 1990 à juger ces affaires en prenant en compte la sensibilité, souffrance ou encore angoisse de l'animal. Or, progressivement cela s'est traduit dans l'écriture des lois et directives qui partent maintenant toutes du principe de **sensibilité animale**. On peut noter ici que, quand bien même c'est en général la loi qui fait évoluer la société, dans le domaine vétérinaire, la loi peut à l'inverse être la résultante d'une demande sociétale (Brunet et Serna 2020).

c. De l'apparition des premiers cabinets à aujourd'hui

A priori, et comme l'expliquent très bien Nicolas Herpin et Daniel Verger, il n'y a pas de réel bénéfice à posséder un animal de compagnie. Et même au contraire, c'est un élément de consommation qui coûte de l'argent au foyer. Comment peut-on alors expliquer qu'en 2016, plus de la moitié de la population possède un animal de compagnie alors même que la société a traversé des crises économiques ainsi que des changements de modes de vie (exode

rurale, vie conjugale modifiée par exemple) ? Les auteurs proposent d'expliquer cela par le bénéfice psychologique que l'animal apporte, que ce soit grâce à la sécurité qu'il semble apporter par son comportement de garde, ou encore pour l'occupation des enfants. Ainsi, les foyers choisissent la race et le nombre de chiens en fonction de l'utilité qu'ils y voient, comme un bien de consommation classique (Herpin et Verger 2016). Cet état de fait moderne nous permet de comprendre pourquoi il y a eu un besoin de vétérinaires canins, en revanche, cela nous pose la question de comment nous en sommes arrivés à un tel changement, passant de vétérinaires uniquement ruraux ou équins, à de plus en plus de vétérinaires canins.

En outre, soigner un chien paraissait inconcevable à l'époque, car pourquoi soigner un animal qui ne rapporte rien ? Emile Zola nous décrivait ainsi par exemple comment certaines personnes trouvaient scandaleux qu'une famille de la bourgeoisie souhaite faire soigner son vieux chien paralysé et certainement atteint d'un cancer cérébral (*Nouvelle campagne*, Emile Zola, 1896) (Baratay 2011). Or, la progression vers une meilleure médicalisation passe en effet par une augmentation du niveau de vie des propriétaires. Sur ce point, la taxe sur la possession de chiens de 1855 précédemment évoquée a été un levier vers une meilleure médicalisation. En effet, les chiens restant ont alors des propriétaires avec, à priori, les moyens financiers de les entretenir et de les soigner (VALLAT 2013). On peut également se poser la question si ces personnes n'ont pas, en plus, les moyens immatériels pour gérer ces chiens (connaissances du bon traitement d'un animal ou encore simplement du temps à leur consacrer).

Cette élévation du niveau de vie, combinée à l'intérêt grandissant que les urbains portent aux chiens, permet l'apparition progressive des premiers cabinets vétérinaires spécialisés en canine dès la seconde moitié du XIX^{ème} siècle avec le Dr Leblanc qui créa une infirmerie à Paris en 1838. Par la suite, le Dr Bourrel fit de même place de la République en 1859 ou encore le Dr Lépinay au faubourg Saint Germain en 1895 (Baldin 2016). A noter que Jean Bourrel est à cette époque le vétérinaire qui hospitalise le plus de chiens avec par exemple 1515 sur l'année 1870 alors que l'école vétérinaire n'en soignait que 248 sur la même période (VALLAT 2013) !

Enfin, il est intéressant de s'arrêter sur le cas du Dr Gustave Eugène Frégis qui illustre parfaitement ce changement de direction de la profession. En effet, ce vétérinaire, certes passionné par les chiens et la chasse, a exercé « comme tous ses confrères » pendant quatorze ans en clientèle rurale dans le Loiret. Mais, acquérant progressivement de plus en plus de connaissances en pathologie canine, au travers de sa passion, il finit par décider de changer de « spécialité » pour racheter au Dr Leblanc son établissement parisien en 1882 afin d'y exercer une médecine purement canine (Lamouroux et Lebeau 1972). Son grand établissement avait alors pour vocation, contrairement aux plus petites structures évoquées précédemment, de ressembler au maximum à la médecine humaine, pour se distinguer au maximum. Cela passait par l'emploi d'infirmiers habillés en blouses blanches par exemple, ce qui lui permit d'acquérir une image positive auprès de la bourgeoisie parisienne (Hubscher 1999a). Le Dr Frégis et son « Hôpital Frégis » est alors un véritable précurseur de la médecine canine actuelle, avec une renommée telle qu'il fut choisi par Louis Pasteur pour surveiller jusqu'à 60 chiens de ses expérimentations, sa renommée dépasse même les frontières françaises puisqu'il est appelé jusqu'en Russie (Lamouroux et Lebeau 1972).

Ces grands innovateurs et précurseurs dans le domaine débutèrent une marche vers une évolution extrêmement rapide vers une médicalisation des animaux de compagnie

reconnue. On voit par exemple dans les registres de soins de l'école vétérinaire de Maison Alfort 3980 chiens soignés sur l'année 1897-1898 contre 5222 chevaux, ce qui montre un grand bond en avant en seulement 50 ans (VALLAT 2013). Cette évolution sera ensuite croissante et très marquée, dans l'ensemble du territoire français, jusqu'à aujourd'hui (l'Ecole Nationale Vétérinaire de Maison Alfort (ENVA) indique ainsi 45 000 animaux soignés chaque année).

2. Le concept de professionnalisation

a. Définition du concept de professionnalisation

Comme nous avons pu le voir, le métier de vétérinaire a connu une progression énorme depuis le début de la domestication. Aujourd'hui, les vétérinaires sont considérés au même titre que les professions de santé humaine. Mais il est important de comprendre réellement ce que signifie « faire partie d'une profession » ou encore « être une profession ». En effet, si nous cherchons dans des dictionnaires de la langue française comme le Larousse, on trouvera que la professionnalisation est le « *fait pour quelqu'un ou quelque chose de se professionnaliser* » ... Or, sans être fausse, cette définition ne nous permet pas de comprendre ce concept. Un autre dictionnaire, le Robert, nous indiquera qu'il s'agit de « *l'action de se professionnaliser, de devenir une profession* », intéressant ici car on met en œuvre le terme même de profession.

Pour mieux comprendre ce concept appliqué à notre activité vétérinaire, nous nous appuyons principalement sur deux auteurs ayant étudié la question, Richard Wittorski et Pascal Roquet. Ainsi, nous vous présentons ici une interprétation de ce concept en empruntant leur raisonnement, mais en essayant au maximum de l'appliquer à notre activité qui peut s'avérer parfois bien différente des autres professions.

Ainsi, on apprend grâce à Richard Wittorski que ce terme de professionnalisation est apparu plusieurs fois, mais dans des domaines très différents, ce qui rend la compréhension du concept d'autant plus difficile. Il est alors intéressant de noter que sa conception est différente selon que la littérature soit française ou anglo-saxonne. Ainsi, on a d'un côté une vision très libérale du concept de la part des anglo-saxons, avec une volonté de la part des individus de ces professions de participer à un idéal de service, et d'un autre côté un contexte beaucoup plus hiérarchique et dépendant de corps d'Etat de la part des français avec une volonté de reconnaissance de soi dans une hiérarchie étatique (Wittorski 2008). Cette confrontation entre le libéralisme anglais et le centralisme français n'est d'ailleurs pas présente pour ce concept-ci. A savoir qu'au-delà de l'idée de profession, il existe tout un pan d'interprétation du terme que nous choisissons ici d'écarter car ne correspondant pas à l'étude présente, telle que la professionnalisation vue comme une flexibilité du travail ou encore comme la fabrication d'un professionnel par la formation.

Pour être un peu plus précis, la vision anglo-saxonne de la professionnalisation se définit par trois critères : la spécialisation du savoir, combiné à la formation de haut niveau et

à un idéal de service. Ainsi toute profession libérale devient guidée par cet idéal de service à rendre, ce qui selon nous est bien représentatif du vétérinaire, qui, du fait de l'histoire de la profession se doit d'être au service des propriétaires et surtout des animaux. On a ainsi une base de connaissance qui doit être transmise, mais dans l'intérêt de satisfaire un intérêt plus général. D'où l'apparition dans chaque profession libérale d'un code éthique et déontologique pour respecter ce principe qui façonne une profession libérale. Or, pour satisfaire cet ordre général, on comprend la nécessité de voir apparaître des instances professionnelles (Wittorski 2008). Cette conception anglo-saxonne semble ici intéressante même si elle peut être critiquée. En effet, certains comme Eliot Freidson considère que ce n'est pas vraiment grâce à la formation initiale qu'une profession se forge, mais plutôt grâce à une expérience quotidienne. Ce genre d'opinion se croisent également avec ceux qui pensent que pour comprendre une profession il faut regarder son histoire toute entière, car il s'agit plutôt d'une construction de groupe faite à partir d'actions individuelles (Chenu 1998).

D'un autre côté, la vision française retrouvée dans la littérature est moins riche. On considère ici que la professionnalisation passe par l'établissement d'un cadre universitaire qui permet de former des groupes et associations. Ensuite, il faut, pour être une profession, un droit unique d'exercer, une organisation validée ainsi que l'acquisition des compétences par la pratique (càd l'équivalent des stages aujourd'hui) (Wittorski 2008). Ainsi, on voit bien que cette vision correspond également à la profession vétérinaire, mais nous trouvons cette façon de voir le métier comme appauvrie, car elle exclue notamment la composante sociale que ce métier requiert.

C'est pour cela que nous avons recherché une opinion encore différente qui permettrait d'allier les lectures françaises et anglo-saxonne, et nous avons ainsi retenu la lecture de Pascal Roquet. On peut ainsi y lire une proposition en trois niveaux. Une vision large (dite « macro ») qui s'intéresse au processus historique et social par l'étude de cette histoire dont va dépendre la durabilité de la profession. Ensuite, la vision rapprochée (dite « méso ») s'intéresse aux institutions et modes de formations qui permettent de perpétuer les préceptes de la profession. Et enfin la vision détaillée (dite « micro ») qui s'intéresse aux trajectoires personnelles des acteurs de la professions et qui font qu'une profession évolue dans un sens ou un autre (Roquet 2012). Cette approche nous permet ainsi d'allier tous ce qui nous semblait intéressant dans les lectures plus anciennes, tout en prenant conscience de l'évolution de la complexité de ce genre de concept. En effet, aujourd'hui, une profession sera définie à la fois par un corps de métier, mais également par des individus et même par une société entière. En outre, une société va effectivement avoir un impact sur l'évolution d'une profession, ce qui rend la compréhension globale bien difficile. Ainsi, comme nous avons pu le voir au travers de la première partie de ce travail, la profession vétérinaire possède effectivement cette assise historique nette, avec un partage des institutions bien défini, mais nous comprenons bien que la profession initiale est loin d'être la même que celle d'aujourd'hui, notamment par le changement de société que notre pays a connu et connaît encore aujourd'hui, ce qui rend son étude d'autant plus intéressante.

Ces changements de positionnement nous pousse alors, dans l'évolution de notre réflexion, à entrevoir les problématiques actuelles que pourraient rencontrer les vétérinaires praticiens, à l'aune de leurs problématiques rencontrées dans le passé, par des générations antérieures.

b. *La notion de corporatisme, quand être vétérinaire signifie appartenir à un groupe*

Au-delà d'une profession, tous les vétérinaires forment un réel groupe voire corps très soudé dans les générations. Cette notion de corporatisme que nous retrouverons très régulièrement au sein des discussions avec nos confrères, étudiée plus en détail dans la seconde partie de ce travail, mais également observable dans les nombreux congrès vétérinaires par exemple, reste complexe à définir. En effet, ce constat se vérifie dès l'entrée en école vétérinaire avec l'intégration à un groupe, intégration qui se poursuit et s'enrichit tout au long de la carrière du futur professionnel. Or, malgré de nombreuses recherches, aucun auteur francophone ne semble se pencher sur cette question adaptée à notre monde vétérinaire. Ainsi, nous choisissons ici d'utiliser la réflexion de l'auteur Philippe Ferland, auteur québécois, qui se penche sur le droit professionnel des corporations, comme point de départ pour notre propre compréhension et réflexion.

Cet auteur prend comme point de départ la définition du sociologue Léon Duthoit qui considère que « *la corporation professionnelle est un corps légalement constitué, groupant tous les membres d'une même profession sous autorité unique, ayant le pouvoir d'agir en vue du bien commun et d'imposer ses décisions à tous les intéressés* » (Ferland 1960). Philippe Ferland complète ce point de vue par une conception du corporatisme comme un « *intermédiaire entre les entreprises privées et l'état* », en précisant que même si la corporation est indépendante, l'état se réserve toujours le droit de désapprouver des décisions et d'intervenir d'un point de vue juridique si nécessaire. Cette conception de l'auteur semble également se rapprocher, selon nous, d'un fonctionnement qui se rapproche par nature à celui d'un syndicat, avec la possibilité de plaider pour l'intérêt de la profession en ne formant qu'un.

Grâce à ces définitions, on comprend aisément que la corporation se doit de définir les contours précis de sa plus-value pour la société, démarche qui selon l'auteur est rarement aboutie au sein d'une profession. Or, il cite les médecins-vétérinaires comme faisant partie de ces professions qui ont été capable de le définir, au même titre que le barreau par exemple. Ainsi, au Québec comme en France, la profession a su définir ses limites, en établissant notamment des règlements précis, tel que le code de déontologie. De plus, la contrainte de suivre un enseignement long et d'excellence, couronné par une inscription pécuniaire annuelle obligatoire montre bien cette volonté de passer d'une profession, à un véritable corps organisé, que nous proposons de dater à 1947, année de création de l'Ordre des vétérinaires.

Cette appartenance à une corporation apparaît comme la finalité d'une évolution de la profession depuis sa création, avec pour tous ses membres ce sentiment de faire partie « d'une famille », capable de se serrer les coudes face aux risques. On peut penser ainsi à l'une des rares grèves menées par la profession en 2013 pour conserver le droit de délivrance des médicaments. Cette solidarité semble être particulièrement importante pour les vétérinaires praticiens.

c. Faut-il aller vers une spécialisation de la profession ?

La professionnalisation fut un concept fondamental pour la construction de la profession vétérinaire, comme établi précédemment. Cependant, il nous reste à évaluer et à questionner la nécessité de poursuivre la spécialisation de notre profession, à l'instar de la démarche réalisée en médecine humaine.

La spécialisation est un fait récent qui faisant suite à une grosse demande à la fois des professionnels eux-mêmes, mais également des enseignants en école vétérinaire car tous souhaitaient voir les compétences des vétérinaires approfondies dans des domaines spécifiques (Lapras 1993). A cette époque, il n'existe pas encore de filière définie comme aujourd'hui où lorsqu'arrive le terme de la formation initiale, les étudiants vétérinaires ont à choisir entre les différentes filières dans lesquelles ils pourront travailler par la suite. Ces filières sont nombreuses, allant de la « canine » centrée sur les chiens et les chats, à la « rurale » s'occupant davantage des gros animaux, en passant par « l'équine » ou encore les « Nouveaux Animaux de Compagnie (NAC) », sans oublier tous les croisements possibles envisageable entre ces différents secteurs d'activité.

A cette époque, on observait pourtant bon nombre de vétérinaires qui se dirigeaient progressivement vers une pratique centrée sur l'une des filières présentées, sans que cela ne soit considéré comme une spécialisation. De plus, une solution devait être trouvée face à la concurrence déloyale représentée par la libre circulation des vétérinaires au sein de l'Europe. En effet, en l'absence de réglementation, des vétérinaires provenant de pays étrangers étaient libres de travailler en France munis de leur titre de spécialiste acquis dans leur pays d'origine. Or, il y avait de fortes disparités dans les exigences de formation ; alors que les Allemands obtenaient leur titre de spécialiste en seulement quelques mois, les Britanniques étaient au contraire étroitement contrôlés par le *Royal Veterinary College* qui imposait trois ans d'études *post formation* initiale. Ainsi, le décret de 1992 introduisant la création des Certificat d'Etudes Approfondies Vétérinaires (CEAV) en 1 an, ainsi que le Diplôme d'Etudes Spécialisées Vétérinaire (DESV) en 3 ans apparaît comme la solution aux problèmes rencontrés par la profession. On note que seul le DESV ouvre au titre de **spécialiste**. Ce décret vient par ailleurs concrétiser un projet plus ancien d'amélioration de la profession par l'initiative notamment de la création du Diplôme d'Etude Spécialisé (DES) en anatomie pathologique vétérinaire en 1987. En effet, ce diplôme est un vrai précurseur des futurs DESV et servira grandement à poser les jalons de plusieurs d'entre eux par la suite, grâce à la grande rigueur de son fonctionnement et à la réussite de sa formation durant 8 ans (Laurent-Parodi et CRESPEAU 2003). Ainsi on peut voir dans le processus de spécialisation plusieurs points positifs tels que la lutte contre une éventuelle concurrence déloyale, une augmentation du niveau global de la profession par la mise en place inévitable de formation complémentaires après les études, mais également l'accès pour les animaux et leurs propriétaires à une médecine de qualité.

En revanche, il faut garder à l'esprit que l'apparition de spécialisation en médecine vétérinaire avait suscité de vives interrogations dans les années 1990, tant du côté des vétérinaires spécialistes que de celui de ceux souhaitant se spécialiser. En effet, les premiers se sont inquiétés pour leur liberté de pratique, craignant que les spécialistes provoquent une restriction de leur droit d'exercice, à l'image du processus observé en médecine humaine (Lapras 1993). A *contrario*, les seconds désireux de se spécialiser étaient soucieux de conserver une certaine polyvalence et transversalité de leurs actes. Ce n'est que plus tard, avec

l'avancement des années, que les suspicions des uns et des autres étaient infondées. Aujourd'hui grâce au recul, nous pouvons confirmer que l'existence de spécialistes n'a pas affecté la pratique globale vétérinaire. Une synergie s'est même développée entre les généralistes et les spécialistes chez qui l'ont réfère les cas les plus complexes.

Dans les faits, il faut attendre quelques années après le décret de 1992 pour avoir un vrai nombre de spécialiste. En outre, ce décret ne commence à prendre effet qu'à partir de 2004, le temps pour les vétérinaires déjà en place puissent obtenir une validation des acquis de l'expérience. En effet, certains vétérinaires pourtant très qualifiés dans leur domaine étaient dans l'impossibilité de suivre le parcours d'études nécessaire à l'obtention du titre de spécialiste, ce qui explique la dérogation mise en place (Coppalle et Couvidat 2017). Par la suite, un arrêté du ministre de l'Agriculture datant de 2008 permet de définir clairement la liste des spécialités possibles, ce qui mène ensuite à l'obtention par exemple de 11 CEAV et 21 DESV en 2012. Enfin, le temps nous aura également permis de constater que la médecine vétérinaire ne subit pas, comme le craignait certain, de réserve d'exercice, encore à l'heure actuelle. En revanche, la réserve d'emploi permet de conserver un bon pouvoir d'attraction pour les spécialisations vétérinaires.

Ainsi, les travaux de Coppalle et Couvidat nous auront permis d'élargir la compréhension au sujet de l'évolution des spécialisations vétérinaires. En revanche, il nous reste quelques questionnements qui demeurent. En effet, quand bien même nous jouissons toujours d'une liberté d'exercice, n'y a-t-il pas tout de même une réduction des domaines de compétences pour les généralistes ? En effet, les nombreuses discussions avec des confrères nous permettent de nous poser la question d'une restriction d'activité qui aurait suivi la spécialisation, non pas par interdiction légale, mais plutôt par auto-censure des généralistes qui s'estiment de moins en moins légitimes à réaliser des actes pour lesquels les spécialistes ont été formés. Ce questionnement pose les jalons de notre réflexion menée dans la seconde partie de ce travail.

3. L'apparition de difficultés spécifiques à la pratique de la médecine vétérinaire au quotidien

a. Une catégorisation de la clientèle, parfois inconsciente mais qui influence l'exercice du praticien au jour le jour

Chaque jour, un vétérinaire voit un très grand nombre d'animaux en consultation, mais ces derniers sont immanquablement accompagnés d'une ou plusieurs personnes (propriétaires le plus souvent). Ainsi, le vétérinaire est amené à rencontrer au moins autant de personnes que d'animaux. Or, contrairement à ce qui est enseigné en école vétérinaire, la consultation n'est plus réellement centrée sur un enchaînement entre l'anamnèse, l'examen clinique, la pose du diagnostic et la mise en œuvre d'un traitement (Everitt et al. 2013). Dorénavant, et nous le reverrons par la suite, les compétences en communication avec le propriétaire sont des éléments indispensables pour mener à bien une consultation. Il s'agit

donc maintenant de ne pas seulement recueillir les informations relatives à la présentation clinique, il faut par ailleurs composer avec les préoccupations du propriétaire. Il faut donc être capable de cerner rapidement ce que nous pourrions appeler le « type de propriétaire ». Bien qu'il soit défendu de catégoriser une personne, il est clair que la relation au propriétaire dépend du ressenti du vétérinaire. Ainsi, il reste évident que nous avons une tendance à « catégoriser » notre clientèle, de façon plus ou moins consciente, ce qui influence grandement l'exercice de la médecine vétérinaire au quotidien.

Nous nous appuyons ici sur les quatre profils proposés par Maud Lafon dans l'enquête réalisée en collaboration avec le SNVEL, visant à mettre en évidence les attentes des vétérinaires et des propriétaires en 2015 (Bussiéras et al. 2015). Maud Lafon établit dans cette étude une typologie de clients très intéressante car elle permet de mettre en lumière différents profils de propriétaire, mais surtout, elle établit que ces profils vont grandement influencer la façon de communiquer du vétérinaire avec ce propriétaire. Dans sa typologie, 31% des clients sont appelés les inconditionnels, 30% les responsables, 21% les dévoués et enfin 18% les indifférents, selon leur propension à accepter d'emmener leur animal chez le vétérinaire, ou encore selon la confiance qu'ils portent en leur vétérinaire par exemple. Ainsi, si nous prenons l'exemple des inconditionnels et des indifférents, on constate que les premiers sont de véritables passionnés des animaux qui font totalement confiance au discours de leur vétérinaire et sont prêt à dépenser de l'argent si c'est nécessaire ; tandis que les seconds n'auront pas le réflexe de médicaliser leur animal en première intention et ne seront donc que rarement prêt à croire leur vétérinaire et donc à engager des frais. Ces deux exemples de personnalité aux antipodes montrent que le vétérinaire ne pourra en aucun cas procéder de la même façon lors de sa consultation selon que la personne est ouverte ou non à la discussion. Ainsi, Françoise Bussiéras propose comme axe de réflexion dans cette même étude, d'être capable d'identifier le « type de propriétaire » pour **adapter notre exercice** dans sa globalité, que ce soit dans la façon de communiquer, dans notre démarche diagnostic qui va suivre, ou encore dans la prise en charge de l'animal selon les moyens financiers et la volonté du client.

De la même façon, Clinton Robert Sanders propose un travail de terrain très intéressant sur la catégorisation de la clientèle, réalisée dans des cliniques vétérinaires en Angleterre, à partir de discussions lors d'entretiens semi-directifs mais aussi grâce à une immersion totale permettant des discussions plus informelles (C. R. Sanders 1994). Il rapporte alors que la distinction entre « bons » et « mauvais » clients se fait avant tout selon qu'ils entravent ou non la bonne réalisation de la consultation du vétérinaire. Le degré de dévouement du propriétaire pour son animal vu avec Maud Lafon peut alors devenir un critère négatif car certains propriétaires trop dévoués peuvent finir par interférer avec le bon déroulement de la consultation et devenir au contraire des clients « problématiques ». Il appuie son raisonnement sur les travaux de Lee Owens qui désigne « l'art de la pratique vétérinaire » comme étant cette gestion artistique que demande la prise en charge parfois difficile de ces propriétaires très liés à leur animal.

Malgré tout, les six catégories proposées dans cette étude trouvent des points communs avec la précédente. On retrouve ainsi par exemple les propriétaires inattentifs et exigeants que nous pourrions rapprocher des indifférents proposés par Maud Lafon. De façon exhaustives, Clinton Robert Sanders évoque les propriétaires avec un **lien émotionnel très**

fort avec leur animal qui demandent de jongler entre la médecine et leurs émotions ; les propriétaires avec des **soucis financiers** pour qui il faut adapter la prise en charge ; les **ignorants** qui demandent beaucoup de temps pour essayer de les éduquer à l'entretien de leur animal ; les **inattentifs et exigeants** ; les **négligents** (plutôt rares) et enfin les trop impliqués qui demandent beaucoup de patience car ils ont tendance à appeler la clinique dès le moindre symptôme ce qui peut occulter une vraie maladie.

Nous verrons par ailleurs dans la suite de notre travail que 73% des vétérinaires interrogés dans notre étude vont effectivement spontanément créer une typologie de clientèle qui leur est propre. Nous verrons ainsi que cette typologie n'est pas forcément identique à celle proposée par Maud Lafon ou Clinton Robert Sanders, mais est très adaptée au type de clientèle de la clinique vétérinaire d'exercice. Quoi qu'il en soit, bien que cette classification soit bien souvent intuitive et inconsciente, ces vétérinaires s'accordent tout à fait sur le fait d'avoir besoin de capacités d'adaptions fortes pour être en mesure de gérer tout type de clients tout au long de la journée.

Enfin, il est intéressant de se pencher sur la vision inverse, c'est-à-dire à la perception qu'a le propriétaire pour son animal, afin de mieux appréhender la relation vétérinaire/propriétaire. Ces relations sont très complexes et assez peu étudiées, il en ressort donc des opinions divergentes selon les auteurs. Ainsi, certains comme McDonald Wickler pensent que les propriétaires interagissent avec leur animal de façon anthropomorphique mais que les réactions de l'animal ne seraient dues qu'à un conditionnement préalable. Clinton Robert Sanders établit au travers de rencontres avec des propriétaires, que tous ne perçoivent de toute façon pas leur animal de la même manière (C. Sanders 1993). En effet, un certain nombre de propriétaires pensent que leur animal est intelligent car capable de comprendre nos réactions et les limites de nos règles mais sans pour autant être capable de raisonner, d'autres en revanche pensent qu'il est véritablement intelligent puisque capable de stratagèmes pour l'obtention de récompenses par exemple. Enfin un grand nombre place l'animal comme un membre à part entière de la famille. Ces différents types de perceptions au sein même du binôme animal/propriétaire permet d'expliquer le si grand nombre de « catégories » de propriétaires existants aux yeux du vétérinaire puisqu'il faut ajouter à cela les contraintes extérieures de la personnalité du propriétaire lui-même. La compréhension de la clientèle reste donc un exercice plutôt intuitif mais néanmoins complexe impliquant une force d'adaptation majeure pour notre métier qui est finalement aussi social que technique et scientifique.

b. De grandes difficultés de communications pour les vétérinaires avec trop peu de place accordée à cette compétence dans la formation

Parmi les compétences exigées lors de la formation initiale des études vétérinaires, on retrouve dans le *référentiel d'activité professionnelle et de compétences à l'issue des études vétérinaire* (2018) la compétence « **communiquer** », au même titre que « Soigner et traiter » par exemple. Ainsi, d'après ce référentiel, le vétérinaire doit être capable de communiquer, à l'écrit et à l'oral, notamment **avec ses clients**, tout en sachant **adapter ses moyens de**

communication en fonction de son interlocuteur. De plus, il est précisé que les connaissances sous-jacentes à cette compétence sont entre autres la **connaissance de soi** et de son type psychologique ou encore d'avoir les bases de psychologie des organisations. Enfin, parmi les indicateurs utilisés pour évaluer si l'étudiant possède cette compétence, il doit être capable de **faire preuve d'empathie**. Or, il semblerait que cette compétence relève d'une connaissance propre de l'étudiant puisque malheureusement, il n'y a au sein de la formation aucun module réellement spécifique à l'acquisition de ce type de connaissance aujourd'hui.

Or, les études montrent que les vétérinaires considèrent cette compétence comme effectivement incontournable dans notre métier. Ainsi, nous pouvons citer l'étude de Richard Mellanby, effectuée en Angleterre, mais complètement transposable à la situation française, qui montre que 68% des vétérinaires interrogés considèrent que la compétence en communication est le critère majeur pour être un « bon vétérinaire » (Mellanby et al. 2011). De même, toujours dans cette étude, les propriétaires placent parmi les critères les plus importants la confiance, la patience, l'honnêteté ou encore la politesse, et non pas seulement les compétences en médecine et chirurgie. Ainsi, on comprend l'intérêt pour un vétérinaire d'acquiescer et de cultiver ce type de compétences.

De plus, l'étude de Michelle Mc Arthur réalisée en Australie permet de mieux cerner les problèmes majeurs qu'ont les vétérinaires dans leur communication lors d'une consultation (Mcarthur et Fitzgerald 2013). En effet, cette dernière montre que les vétérinaires utilisent assez peu les questions ouvertes ou les formes d'empathie pour mettre en confiance le propriétaire. Au contraire, les premiers sujets évoqués lors d'une consultation sont plutôt dirigés vers le domaine médical, le conseil ou l'éducation du propriétaire. Or, il semblerait que ces modes de communications, et particulièrement l'empathie, sont au contraire recherchés par les clients, comme le montre l'étude de Rainer Beck dans laquelle nous pouvons constater qu'en médecine humaine, l'empathie permet aux patients de mieux comprendre la situation et donc d'augmenter leur satisfaction (Beck, Daughtridge, et Sloane 2001). Pour rappel, l'empathie est la « faculté intuitive de se mettre à la place d'autrui, de percevoir ce qu'il ressent », à ne pas confondre avec la compassion qui intègre une pitié et une sensibilité face au malheur d'autrui, qui peut donc être délétère pour le praticien (Larousse 2022). Ainsi, 97% des consultations observées dans l'étude ne montre aucune forme d'alliance entre le vétérinaire et le propriétaire, avec 59% d'entre elles qui n'utilisent aucune forme d'empathie, ce qui aboutit à 94% des clients qui développent et expriment une inquiétude pendant la consultation. Une solution évidente évoquée par l'auteur est de proposer de former les vétérinaires, et cette formation devrait débiter de façon sérieuse dès la formation initiale.

Enfin, un dernier axe de manquements des vétérinaires en termes de communication est évoqué par Françoise Bussiéras dans l'étude réalisée par le SNVEL et précédemment évoquée (Bussiéras et al. 2015). Elle met en avant l'insatisfaction des clients en matière de communication, mais cette fois ci dans le cadre des tarifs pratiqués dans la clinique. En effet, il est expliqué que les clients ne sont pas forcément mécontents des prix en eux-mêmes, en revanche ils ne sont pas satisfaits de ne pas avoir de visions au préalable du coût final. Ainsi, les propriétaires interrogés souhaitent être moins sollicités à acheter des produits chez leur vétérinaire, et surtout être mieux informés des prix grâce à des devis détaillés par exemple.

Pour finir sur ce sujet, il est important de rappeler que les écoles vétérinaires cherchent de plus en plus à ajouter des modules sur ce type de *soft skills*, que ce soit en communication ou management. On pense ici par exemple aux modules de compétences transversales introduits à VetAgro Sup de la première à la troisième année de socle commun et piloté actuellement par Luc Mounier. A noter que l'ouverture au master 2 de Management et Communication en Structures Vétérinaires Libérales (MC-SVL) accessible en dernière année du cursus en collaboration avec l'IAE Lyon *School of Management* et VetAgro Sup permet une réelle ouverture vers ce genre de compétences.

c. *Un risque accru de Burn-out et de suicides dans la profession vétérinaire*

De façon générale, il y a assez peu d'études dans le monde qui étudient les problèmes de santé mentale, de *burn-out* ou de suicide au sein de notre profession, et d'autant moins en France. En revanche, nous pouvons nous appuyer sur le rapport très récent du professeur Truchot (juin 2022), à l'attention du Conseil National de l'Ordre des Vétérinaires (CNOV), qui cherche à comprendre cette problématique (Truchot 2022). Cette étude est très intéressante car elle combine deux phases d'études, la première est qualitative par le biais d'entretiens réalisés avec 39 vétérinaires, la seconde est quantitative au travers de questionnaires envoyés dans tout le pays. De plus, l'objectif de cette étude sera par la suite de récolter à nouveau les réponses des vétérinaires répondant pour réaliser un suivi de l'évolution de leurs opinions au sujet de cette problématique.

Le site gouvernemental définit le *burn-out* comme suit : « le *burn-out* est un épuisement physique, émotionnel et mental qui résulte d'un investissement prolongé dans des situations de travail exigeantes sur le plan émotionnel ». Pour compléter cette définition, le professeur Truchot considère que les deux facteurs principaux du *burn-out* sont **l'épuisement émotionnel**, c'est-à-dire le sentiment global d'être fatigué nerveusement et de ne plus être capable de se motiver pour son travail, ainsi que le **cynisme**, c'est-à-dire les attitudes négatives du vétérinaire qui utilise pour se protéger des visions négatives de ses activités en laissant suggérer une insensibilité et du détachement. La combinaison de ces deux facteurs est également très liée au manque d'efficacité professionnelle. En effet, le fait d'être épuisé provoque la plupart du temps une baisse d'efficacité. Il est à noter que le *burn-out* entraîne de réelles répercussions sur la santé avec l'apparition de symptômes physiques (principalement des douleurs dorso-lombaires ou cervicales, des maux de têtes, des nausées ou maux d'estomac, ou encore des troubles du sommeil voir de l'insomnie), puis une fatigue chronique malgré la prise de repos. Enfin, des symptômes mentaux finissent par apparaître (difficultés de concentration, symptômes proches de la dépression, une irritabilité et une incapacité de gestion correcte des émotions) qui conduisent bien souvent à l'isolement du vétérinaire concerné. Ce cercle vicieux est très bien identifié par certains vétérinaires interrogés dans notre étude de terrain. L'une d'entre elle affirme à ce sujet que « les vétérinaires ne savent pas se protéger ni se soigner ».

Cette étude permet de se baser sur des chiffres tangibles au niveau national, ce qui était difficile auparavant. Ainsi, si nous ajoutons les vétérinaires qui ont des idéations suicidaires qui varient de « occasionnellement » à « tout le temps », on obtient une

proportion de **23,2% des vétérinaires qui ont des idéations suicidaires** à minima occasionnellement sur les seuls derniers mois ! Pour comparaison, le site santé publique France (Santé Publique France 2019) estimait par une étude en 2019 à 5% cette proportion parmi les adultes français sur une année complète. De plus, le rapport du professeur Truchot estime à **4,7% le nombre de tentatives de suicides** chez les vétérinaires. On voit ici l'importance de ce phénomène dans la profession et donc la nécessité absolue de trouver des solutions de prévention ciblées sur les vétérinaires.

A la lecture de cette étude, on constate que l'épuisement émotionnel se concentre chez les vétérinaires **canins** qui ont un statut de **salarié**, et il touche en particulier les **femmes**. La dichotomie de genre reste toutefois difficile à exploiter étant donné la prédominance progressive des femmes dans la profession. De plus, l'étude nous propose huit facteurs qui constituent les « stressseurs professionnels » et qui potentiellement sont à l'origine par la suite du *burn-out*. Le stressseur le plus évoqué par les vétérinaires (84%) et qui semble être le facteur prédominant dans la souffrance des vétérinaires est la **charge de travail excessive** qui impacte notamment l'interface vie professionnelle / vie privée. Ce facteur semble d'autant plus impactant dans le contexte actuel de difficultés de recrutement (étudié en détail dans la seconde partie de ce travail) car le **sous-effectif** reporte la surcharge de travail sur le reste de l'équipe présente et provoque une augmentation du rythme de travail. Or, le fait d'être contraint de travailler plus vite sans une démarche de compensation provoque une atteinte de l'estime de soi car cela empêche de réaliser correctement le suivi des cas. Le deuxième facteur très représenté, qui est très spécifique de notre profession, est la **peur de l'erreur**. Il s'agit en effet du facteur le plus relié aux idéations suicidaires. Cette crainte de l'erreur se traduit par des troubles du sommeil et une crainte de ne pas réussir à soigner un animal alors qu'il est bien souvent aussi important qu'un membre de la famille. De plus, cette peur se manifeste également dans l'inquiétude d'être jugé par ses pairs, en particulier parmi les salariés. De même les **interruptions** très fréquentes pendant le temps de travail, lors d'urgences, d'appels, de mail ou encore de demandes de la part des assistantes par exemple, vont accentuer cette impression de surcharge de travail et augmenter le risque d'erreurs en diminuant l'efficacité du clinicien. Ce troisième stressseur est très ressenti par les vétérinaires libéraux. Enfin, l'étude du professeur Truchot cite également la négligence ou maltraitance des clients envers leurs animaux ; une trop grande charge émotionnelle face à la détresse des propriétaires ; les problèmes financiers dus notamment aux coûts du matériel ; la peur des blessures ou encore les conflits au sein de l'équipe.

A noter toutefois une notion importante dans notre profession, l'existence de vétérinaires **workaholiques** qui concerne 37% des vétérinaires interrogés. Il s'agit de vétérinaires qui combinent à la fois un comportement de travail compulsif et excessif, ce qui entraîne une réelle dépendance psychologique vis-à-vis du travail avec l'apparition de culpabilité marquée en cas de vacances ou arrêts maladies par exemple. Ce comportement est associé à 32% de l'épuisement émotionnel, 17% des troubles du sommeil et 7% des idéations suicidaires.

En dehors de cette étude, la revue systématique réalisée par Belinda Platt permet d'acquérir une vision plus large sur cette problématique de notre profession à l'échelle internationale, et ce en ne conservant que les articles jugés de haute qualité, ce qui permet une vision large et relativement précise de la situation (Platt et al. 2010). Nous pouvons

retrouver dans cet article un certain nombre de fait déjà évoqués en France, notamment un taux de suicide significativement plus élevés chez les vétérinaires que dans les autres métiers au Royaume-Uni, aux Etats-Unis, en Belgique, en Norvège et en Australie. Ces pays ne sont certes pas représentatifs du monde entier, mais cela renforce l'idée d'un mal-être général de notre profession qui s'étend à l'international.

En termes de facteurs de stress, ou « stressseurs professionnels » pour reprendre les termes du professeur Truchot, nous retrouvons effectivement des éléments très proches d'une étude à l'autre, à savoir tous les aspects managériaux, la charge de travail qui s'accompagne d'un nombre d'heures important, le mauvais équilibre entre vie professionnelle et personnelle, des relations difficiles avec les clients ou encore la pratique de l'euthanasie en elle-même. Cette revue systématique permet également de mettre en avant la problématique de l'accès aux euthanasiants en clinique vétérinaires, qui constitue un facteur de risque de suicide pour cette catégorie socio-professionnelle. Or, il est montré que les moyens de suicides les plus utilisés sont les armes à feu et les auto-intoxications, il est donc difficile de conclure. Enfin, l'évocation de **traits psychologiques de personnalités** des vétérinaires comme facteur de risque au suicide est également très intéressante, bien que complexe à objectiver scientifiquement. En outre, des études cherchent à mettre en évidence le **perfectionnisme** des vétérinaires comme facteur lié aux comportements suicidaires. D'autres encore recherchent ce lien avec des traits de personnalité de type **compétitivité, ambition, agressivité**. Ces démonstrations étant délicates, nous suggérons de poursuivre ce type d'étude afin de prouver de réels liens entre le risque de comportements suicidaires et des traits de personnalité d'une part, puis la mise en évidence d'une proportion réellement plus importante de vétérinaires avec ce type de personnalités que dans la population générale. Quoi qu'il en soit, cette revue permet à nouveau d'établir que les **femmes** constituent un groupe à risque de *burn-out* et comportements suicidaires, mais nous avons également l'apparition de ce lien avec les **jeunes vétérinaires**, et les **vétérinaires travaillant seuls** (même si ces derniers sont de plus en plus rares).

Pour terminer sur ce sujet, l'étude de Hatch réalisée en Australie permet de soulever certaines problématiques qui nous paraissent également intéressantes à creuser (Hatch et al. 2011). En effet, au-delà de la proposition de « stressseurs professionnels », les auteurs identifient deux périodes à risque dans l'augmentation du stress et des *burn-out* : les **cinq premières années après l'obtention du diplôme** en lien avec des incertitudes quant à ses propres compétences ou encore des difficultés de passer de connaissances théoriques à des connaissances pratiques ; ainsi que les années **entre dix et quinze ans après l'obtention du diplôme**, en lien avec une probable augmentation de responsabilités dans une période souvent charnière vers le passage à une association, ou encore l'augmentation de contraintes familiales avec la création d'une famille. Cela étant très logiquement, et comme le suggèrent les auteurs, à mettre en lien avec le stress qui existe chez les étudiants qui peut se répercuter d'autant plus facilement sur les premières années de pratique (nous reviendrons en seconde partie de ce travail sur les problématiques étudiantes plus en détail).

Au terme de cette partie, nous avons à présent une vision beaucoup plus précise de l'établissement de la médecine canine en France, mais également des problématiques

nouvelles que cet exercice a entraîné. Cela nous amène ainsi à réfléchir pour terminer sur les évolutions très récentes de notre profession, ainsi que les problématiques actuelles de notre métier afin d'acquérir une vision la plus complète possible sur la profession vétérinaire et plus précisément la pratique canine en France.

III. Une médecine vétérinaire canine en constante évolution

1. Jusqu'à quel point la médecine vétérinaire peut-elle aller ?

a. Des évolutions techniques remarquables et constantes

Pour réfléchir sur nos problématiques actuelles, il est intéressant de se remémorer à quel point la technicité de la médecine vétérinaire a évolué. En effet, si nous reprenons les commencements de la médecine vétérinaire, au XVIII^{ème} siècle, on retrouve du matériel spécifique de pratiques complètement désuètes comme celui destiné à la pratique de la saignée (Degueurce 2016). L'instrument phare à cette époque était la feuille de sauge, sorte de bistouri à double tranchant, qui semble déjà très sophistiqué pour l'époque (Figure 2).



Figure 2 : Exemple de feuille de sauge utilisée principalement au XVIII^{ème} par les vétérinaires (image tirée du site Génia proposant à la vente ce genre d'outils)

En revanche, il y avait également des instruments servant à cautériser directement par le feu et le métal ce qui semble incongru aujourd'hui. Progressivement, l'instrumentation du vétérinaire va évoluer. On voit par exemple apparaître en 1828 la pince à coulisse permettant une préhension plus efficace des tissus. L'évolution la plus importante se fait grâce à l'arrêt de la fabrication des instruments par les forges. En effet, à partir des années 1835, de vrais couteliers ou orfèvres débutent leur fabrication, ce qui permet une grande amélioration de la qualité des instruments, ainsi qu'une plus grande finesse de réalisation, avec l'apparition par exemple de sondes cannelés, ou encore d'aiguilles cannelées servant à effectuer des inoculations lors des débuts de l'immunisation (Figure 3).

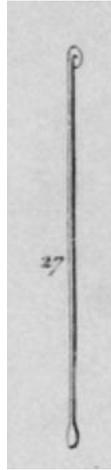


Figure 3 : Représentation d'une aiguille cannelée qui servait à inoculer les patients lors des débuts de l'immunisation (Degueurce 2016)

Il faut bien se rendre compte que des choses aussi banales aujourd'hui que les aiguilles hypodermiques servant aux injections n'ont été créées qu'à la fin du XIX^{ème} siècle ! De même, aujourd'hui il est possible de côtoyer des vétérinaires ayant connu l'utilisation de seringue en verre rechargeable, pratique encore existante mais devenue obsolète au regard des recommandations en matière d'hygiène. A noter que la trousse du vétérinaire va d'autant plus rapidement s'améliorer que le praticien se trouve en ville.

En outre, et comme plusieurs auteurs le montrent, il faut bien imaginer que les améliorations techniques se font toutes en parallèle de la médecine humaine qui expérimente des techniques ou instruments chez l'animal (Bardet 2008). Les progrès thérapeutiques servent ainsi en chirurgie. On pense par exemple aux grandes avancées en chirurgie suite à la découverte de l'anesthésie (dans un premier temps à base d'éther au XIX^{ème} siècle, puis à base de chloroforme). En effet, cela permet de réaliser des chirurgies plus longues et plus précises avec un animal immobile, ce qui nécessite du matériel plus maniable. Cela va de même avec la découverte de l'analgésie dès 1805 avec la morphine, mais également le développement de l'asepsie et par exemple la création de l'autoclave en 1879.

Grâce aux progrès dans tous les domaines, on constate que la prise en charge des animaux a évolué de façon fulgurante en quelques dizaines d'années. Rappelons ainsi par exemple que l'échographie, aujourd'hui indispensable à bon nombre de praticien, n'a été mise en place pour les vétérinaires qu'à partir des années 1966. Les évolutions remarquables de l'imagerie vétérinaire a ainsi ouvert la porte à des diagnostics de pointe qui nécessitent parfois une chirurgie très précise. Ces changements ouvrent alors la perspective de la mise en place de diplômes spécifiques qui valident l'amélioration de nos capacités en médecine vétérinaire, avec par exemple la création du DESV de chirurgie qui ne date que de 2004 !

Nous esquissons ici qu'un faible nombre d'améliorations techniques de la médecine vétérinaire. Il ne faut évidemment pas oublier également les progrès diagnostics réalisés. En effet, nous sommes à présent capable de mieux détecter des maladies, parfois similaires à celles de l'Homme, ce qui montre à quel point notre médecine se nourrit de la médecine humaine. On ouvre ainsi les yeux ici sur la capacité de la médecine vétérinaire à évoluer

extrêmement rapidement, contrairement à ce qu'on n'a en général tendance à oublier (en effet, qui pense aujourd'hui que la génération précédente de vétérinaire n'avait que très peu accès à l'imagerie dans leur pratique par exemple). Ce fait nous incite alors à nous poser la question de la nécessité de continuer à améliorer notre technicité dans notre profession. En effet, faut-il continuer à innover ? Faut-il également continuer à suivre la médecine humaine ? Il faut pourtant parfois se différencier réellement de cette médecine humaine par des innovations propres aux animaux (par exemple comment faciliter l'administration d'un médicament à un animal).

La réponse à ce genre de question est d'autant plus difficile qu'elle ne relève pas d'une vérité générale, mais plutôt d'un lourd questionnement éthique sur les limites à poser en médecine vétérinaire. A ce sujet, le travail de C. Beata, C. Baeaudu-Lange et C. Muller est très intéressant et nous apporte des pistes de réflexion (Beata, Beaudu-Lange, et Muller 2021). En effet, on prend conscience dans un premier temps que la médecine vétérinaire ne respecte que très peu les quatre grands principes qui régissent la médecine en humaine, à savoir le principe d'autonomie, le principe de bienfaisance, le principe de non-malfaisance et le principe d'équité. Il suffit de se souvenir qu'un animal ne peut en aucun cas donner son accord pour le don de sang par exemple (donc un manque d'autonomie), ou encore qu'il n'y a en aucun cas une équité entre les animaux mais plutôt au contraire des médecines à plusieurs vitesses en fonction des moyens financiers que possède, ou souhaite allouer le propriétaire. On ne peut donc pas se baser sur ces principes pour décider des limites que devraient respecter la médecine vétérinaire. En revanche, les auteurs proposent de se fier davantage au ressenti des propriétaires qui connaissent très bien leur animal. Ainsi, si ce dernier juge que le traitement, bien que lourd et très technique, est adapté au bien-être de son animal, nous devrions mettre en œuvre la technicité nécessaire et donc la recherche en amont pour le permettre. Malgré tout, il est de notre droit de se demander s'il est raisonnable d'imaginer continuer vers une médecine toujours plus poussée en médecine vétérinaire, alors même que certaines populations humaines n'ont pas accès au même niveau de soins que ce qu'ont déjà actuellement un grand nombre de nos compagnons en Europe. Ces questionnements restent fondamentaux pour la compréhension des problématiques futures de notre profession, nous y reviendront donc plus en détail dans la seconde partie de notre travail, avec notamment les réflexions que nos vétérinaires participants peuvent mener.

b. La formation initiale des vétérinaires, une évolution prise en compte mais qui doit continuer à s'accroître

Dès la création de l'espace européen dans les années 1950, la question de la formation a nécessairement été modifiée, dû notamment à la libre circulation des vétérinaires au sein de l'Europe, avec une reconnaissance mutuelle des diplômés dès l'adoption des directives 78/1026 et 78/1027 en 1978 (Bénard 2003). En effet, si les vétérinaires étrangers peuvent aller travailler dans d'autres pays, cela impose d'avoir un niveau de formation équivalent dans toute l'Europe. Cette problématique a alors imposé la création de l'Association Européenne

des Etablissements d'Enseignement Vétérinaire (AEEEV) en 1988 afin d'harmoniser les attendus programmes de formations entre les établissements agréés par le biais d'évaluations par des experts. Cela amène à des réformes décidées indépendamment par chaque pays pour s'adapter à la demande européenne, mais également à la demande de la société. A noter tout de même qu'il y a de grandes inégalités entre les pays européens, avec par exemple un seul établissement en Autriche contre treize en Italie. Ces différences peuvent toutefois s'expliquer par des populations de taille différentes selon les pays, avec des modes d'élevages qui nécessitent plus ou moins de vétérinaires.

L'évolution de la profession a été telle que la question de la formation, qu'elle soit initiale ou continue, a grandement évolué également. En effet, et comme le rappelle très bien Isabelle Testault, les moyens d'apprentissages eux-mêmes ont complètement changé en très peu de temps. En effet, elle rappelle qu'elle-même n'a acheté son premier ordinateur qu'en 1992 pour la rédaction de sa thèse, et il fallait alors à cette époque demander des ouvrages ou revues par écrit et en avance à la bibliothèque de l'école pour y avoir accès (Rose 2013). Or, aujourd'hui l'accès à l'information et aux connaissances médicales a été complètement modifié, avec notamment des ressources presque illimitées grâce à l'usage d'internet, très facile pour les nouvelles générations. A titre de comparaison, le contenu d'informations disponibles sur internet est estimé à trois millions de fois plus important que ce que contiennent les livres (Vanderweerd 2013). De même, cela va permettre l'apparition progressive de moyens de formations continue telle que des sites internet comme « Omnivet » créé en 1999 pour donner accès à un grand nombre de cas cliniques aux cliniciens de façon simples et gratuites, ce qui modifie une fois encore énormément la formation (Dargent et Avignon 2000). Ainsi, l'évolution numérique entraîne évidemment des répercussions énormes sur la façon d'enseigner. En effet, classiquement l'objectif était de distiller toutes les informations connues, or, devant la masse d'informations à apprendre, les objectifs d'enseignements ont dû être revus. L'objectif actuel de l'enseignement est selon les auteurs d'être capable de gérer des situations nouvelles plus ou moins complexes, sans pour autant avoir appris au préalable la connaissance précise nécessaire (Vanderweerd 2013). L'auteur propose ainsi de remplacer les référentiels de compétences par des listes correspondant aux situations professionnelles les plus fréquemment rencontrées dans la pratique courante. Le but serait donc de mettre l'accent sur les compétences de recherche d'information des étudiants, notamment *via* internet afin d'accélérer l'apprentissage, puis leur capacité à sélectionner, analyser et comprendre l'information. L'objectif devient donc d'acquérir la compétence fondamentale d'être capable de **prendre des décisions en les argumentants**, et non plus un savoir encyclopédique. Cette idée est alors contraire à ce que certains professeurs très spécialisés d'écoles vétérinaires dans le monde souhaitent faire lorsqu'ils souhaitent donner le maximum de leur savoir, sans penser à la somme totale que cela représente pour l'étudiant (Vanderweerd 2013). Enfin, il semble qu'il faut que les professeurs n'oublient pas leur rôle d'apprentissage en usant de méthodes type « *rational choice strategy* », c'est-à-dire en prenant le temps de décortiquer les prises de décisions par étapes de façon exhaustives. En effet, parfois, ils ont tendance à utiliser le « *recognition-primed decision model* » plutôt basé sur des prises de décisions guidées rapidement par des expériences passées, notamment lors des années pratiques en clinique, même si cela reste apprécié par les étudiants.

Enfin, comme nous l'avons expliqué, il est largement possible de diminuer la masse d'informations à apprendre aux étudiants, et c'est ce qui a été fait comme nous l'explique Gilles Bourdoiseau et Jeanne-Marie Bonnet-Garin (Rose 2013). En effet, tous deux enseignants à VetAgro Sup, ils nous témoignent de l'évolution des étudiants qui ont maintenant moins d'enseignements théoriques en amphithéâtres qu'il y a 40 ans, au profit d'enseignements cliniques. De même internet et notamment « VetoTice », maintenant appelé « VetAgroTice », permet de regrouper toutes les ressources d'enseignements facilement. En revanche, ce choix a pu provoquer un manque de confiance en soi chez certains étudiants. Ils constatent en effet que contrairement aux années 1970, les étudiants sont aujourd'hui beaucoup plus à la recherche d'années d'encadrement complémentaires du type internat, avant de se lancer dans l'activité professionnelle. Il semble donc que l'accès est mis sur l'autonomie dans l'apprentissage avec une mise à disposition d'information pour laisser la place à des enseignements pratiques (cliniques ou en amphithéâtres) grâce à cette démarche réflexive.

Malgré tout, il est à noter que la formation n'intègre pour l'heure que trop peu d'enseignements en management et communication, de l'avis général des étudiants actuels (Rose 2013). Or, comme déjà discuté précédemment, ces capacités sont complètement indispensables pour les futurs vétérinaires libéraux. Cet état de fait nous pousse même à supposer que le désintérêt croissant pour la pratique libérale, en faveur du salariat, pourrait être lié à cette impression de manque de compétences. En revanche, des solutions semblent possibles comme l'explique Hervé Pouliquen qui nous décrit une salle de consultations équipée de matériel audiovisuel pour permettre de juger son savoir-être à Oniris. De même, Vet Agro Sup propose en dernière année de réaliser un double cursus avec l'IAE de Lyon pour avoir l'opportunité de suivre une formation en master en management et communication dédié aux vétérinaires libéraux. Cette double formation voit ainsi son nombre d'étudiants inscrits augmenter d'année en année. Ces cursus doivent permettre d'augmenter le nombre de jeunes vétérinaires souhaitant se diriger rapidement vers une pratique libérale. Il semble que globalement une nouvelle réforme de la formation initiale devrait être initiée, notamment au regard de l'apparition d'une nouvelle école privée, discutée par la suite de notre travail, afin de s'adapter au plus près des évolutions de la profession et de la société. En effet, les changements d'accès aux écoles vétérinaires publiques, avec notamment la création d'une première année en classe préparatoire intégrée est certes intéressante, mais ne solutionne pas d'éventuels problèmes de formation initiale réel (c'est-à-dire à partir de l'entrée en école).

c. Une utilisation d'internet de la part des propriétaires qui peut poser problème dans la pratique quotidienne, d'autant plus pour les jeunes praticiens

Tout un chacun est à même de se rendre compte de l'ampleur de notre utilisation d'internet au quotidien. En effet, qui n'a jamais taper dans un moteur de recherche une question de tout type, et notamment médicale, afin, en général, de se rassurer sur tel ou tel symptômes, plutôt que d'aller voir directement son médecin. Or, ce phénomène reste très récent, et avant les années 2000 à 2010, les médecins, comme les vétérinaires, n'étaient pas challengés par les patients sur la base des informations récoltées en ligne. Cette énorme

source d'information peut alors devenir déroutante pour certains praticiens qui n'étaient auparavant pas habitués au phénomène.

En effet, l'étude de Kogan et al (2010), est très intéressante sur ce sujet, même si elle étudie des résultats récoltés aux Etats-Unis et non en France, mais tout à fait transposables à la situation française, où l'utilisation d'internet s'est démocratisée dans les mêmes périodes. Cette étude rapporte que 67% des vétérinaires interrogés pensent que les propriétaires d'animaux de leur clientèle évoquent des informations trouvées sur internet à propos de leur animal (Kogan et al. 2010). Or, ces mêmes clients de leur côté sont effectivement 81,9% à déclarer utiliser internet au moins occasionnellement, pour trouver des informations en premier lieu sur une maladie ou un problème médical (51,3%) ou sur la nutrition de leur animal (38,9%). Les vétérinaires ont donc une vision de ce phénomène qui est assez juste.

Or, dans le passé, il y avait une grande différence de connaissance entre le patient/propriétaire et le médecin/vétérinaire, ce qui imposait un grand respect envers la pensée du « sachant », puisqu'aucun élément n'était facilement accessible pour le démentir. Maintenant, l'utilisation d'internet a grandement réduit cet écart de connaissance, puisque n'importe qui peut potentiellement trouver des informations en autodidacte et ainsi se sentir connaisseur de sa maladie ou de celle de son animal. Nous pourrions penser que cette curiosité pourrait faciliter la communication avec le vétérinaire, mais au contraire, les vétérinaires sont plutôt inquiets de ce phénomène car bien souvent, les informations récoltées sont mal interprétées (selon les vétérinaires interrogés, au moins 40% de leur clientèle ne comprendrait pas les informations lues sur internet). Ainsi, 38,6% des vétérinaires considèrent que le fait qu'un client se soit renseigné au préalable a plutôt pour impact d'allonger la durée de la consultation, voire pour 32,5% d'entre eux d'avoir un impact négatif, notamment sur la relation qu'entretien le vétérinaire avec le propriétaire (Kogan et al. 2010). En effet, il y a un réel problème qui se pose car 92% de la clientèle considère qu'ils ont la capacité nécessaire pour trouver une information précise sur un sujet, ainsi nous pouvons interpréter que fatalement cela entraîne des incompréhensions lorsque le vétérinaire en vient à démentir des informations trouvées. Fort heureusement, cette étude relève tout de même que la plupart des propriétaires ont conscience que les informations trouvées via internet peuvent potentiellement être erronées.

On en vient alors à mettre en lumière un problème très simple, sur internet les sites d'informations sont soit trop simplifiés et donc très incomplets voir parfois incorrects, soit au contraire très complets mais complètement inaccessibles pour le grand public à cause des difficultés de compréhension. Or, l'étude de Kogan et al (2010) précise que les raisons de la recherche sur internet d'informations semblent souvent être une simple curiosité, ou un besoin d'éclaircissements à propos d'éléments évoqués par le vétérinaire lui-même. On en revient alors toujours à la fameuse difficulté de communication qui handicape notre exercice quotidien. Les auteurs suggèrent des solutions simples à ce problème, avec par exemple un vétérinaire qui, plutôt que de démentir brutalement ce qu'avance le propriétaire, va plutôt lui conseiller des sites adaptés pour que ce dernier trouve l'information qu'il souhaite, mais de façon correcte. De même, ils proposent de rendre les consultations plus collaboratives en mettant en place une « association » entre le propriétaire et le vétérinaire, dont le but commun est de soigner l'animal, pour augmenter la confiance du propriétaire.

Actuellement, on voit apparaître de plus en plus de sites internet qui présentent les cliniques vétérinaires. Cela peut être perçu comme une tentative de réponse à cette volonté des propriétaires de trouver l'information sur internet. En effet, nombre de ces sites proposent un contenu détaillé directement accessible pour conseiller les clients sur le soin de leurs animaux au quotidien. Il reste malgré tout à se poser la question de la monétisation de ce service, faut-il que le vétérinaire soit davantage capable de vendre ses services, ou doit-il au contraire faciliter l'accès aux informations à sa clientèle ? Cette question reste évidemment en suspens ici car la réponse ne se trouvera pas dans la littérature. En revanche, on peut avancer qu'il serait bon de conserver cette forme de proximité avec la clientèle, sans chercher à monétiser le moindre conseil, car cela pourrait donner une mauvaise image de la profession.

Nous pourrions constater dans la suite de notre étude que les vétérinaires interrogés par nos soins ont également des opinions mitigées au sujet de l'utilisation d'internet par les propriétaires, mais certains y trouvent tout de même un côté positif.

2. L'évolution des mentalités par les vétérinaires

a. *La prise en charge de la douleur chez l'animal, une prise de conscience récente*

L'évolution de mentalité la plus marquante dans notre profession est de loin la prise en compte de la douleur des animaux. En effet, jusqu'à l'apparition de l'anesthésie en 1847, les vétérinaires n'avaient aucune prise en compte de la douleur animale notamment pendant les chirurgies qui se pratiquaient donc sur des individus vigiles faute de moyens pour anesthésier (VALLAT 2014). En effet, la communauté scientifique française pensait pendant longtemps que les animaux n'étaient pas dotés des capacités cognitives d'imagination qui permettent d'appréhender la douleur. Jusqu'aux années 1960, les écoles vétérinaires apprenaient aux étudiants que la douleur n'était même pas perçue de la même façon selon l'âge de l'animal ou encore son sexe !

Pourtant, outre-manche, les Anglais étaient très tôt (dès les années 1820) extrêmement sensibles à la douleur animale (VALLAT 2014). Cette différence notable s'explique par des cultures très différentes. En effet, à cette époque, les femmes de la classe moyenne luttèrent contre les combats de chiens qui se pratiquaient dans le pays en parallèle de leur industrialisation. Choqués par ces comportements, les aristocrates créèrent des associations de défense tel que *la society for the prevention of cruelty to animals* en 1824 (pour rappel, la SPA française n'est créée qu'en 1845). Il paraissait alors judicieux pour les vétérinaires de suivre ce courant de pensée, étant donné qu'il était porté par une forme d'aristocratie disposant des moyens financiers pour prendre en charge les surcoûts liés à l'évolution des soins. Ainsi, ils améliorèrent rapidement leurs méthodes de chirurgie ou de contention pour diminuer la douleur animale, et luttèrent très tôt contre les chirurgies esthétiques (coupe d'oreilles ou de queues notamment).

A l'inverse en France, la culture est toute autre. On remarque plutôt une défiance face à ce genre de considérations. Ainsi, si un vétérinaire souhaite utiliser de l'éther ou du

chloroforme pour tenter un semblant d'anesthésie (pour se protéger lui-même et pour désensibiliser l'animal), comme Henry Bouley souhaitait le faire par exemple, il était tout de suite raillé et considéré comme trop sensible pour exercer ce métier. En outre, ce manque de sensibilité peut s'expliquer par plusieurs choses. D'une part, la population est habituée à avoir des opérations qui se déroulent sans problèmes sans anesthésie. En cas d'effets secondaires suite à une anesthésie, le vétérinaire pouvait donc être critiqué. D'autre part, les écoles vétérinaires ont enseignées jusqu'aux années 1878 l'art de la vivisection, c'est-à-dire la dissection ou chirurgie sur animal vigile. Les élèves qui sortaient d'école et exerçaient jusqu'à la première guerre mondiale, pendant 40 ans, trouvaient donc normal d'opérer sans anesthésie. De plus, il leur était inculqué que les opérations vigiles permettaient une meilleure cicatrisation post opératoire, donc à quoi bon changer les habitudes. Or, le recrutement en école n'est amélioré qu'à partir des années 1880, jusqu'alors il apparaissait donc difficile d'avoir des étudiants capables de discernements et de critiques constructives aux pratiques en place. Il paraît alors difficile de faire changer les mentalités lorsque ni la formation, ni la clientèle ne laisse d'opportunité au changement.

Il faudra attendre l'entre-deux guerres pour avoir une amorce de changement avec notamment Fernand Méry, l'un des premiers vétérinaires à insister pour anesthésier les animaux lors de chaque intervention, y compris une castration de chat (VALLAT 2014). Rappelons que des vétérinaires actuels de 70 à 80 ans ont connus les cages de contentions permettant d'enfermer un chat vigile et de le contenir pour pratiquer sa castration (annexe 5) ! Cette pratique bien qu'éloignée des standards actuels du point de vue moral n'en reste pas moins proche d'un point de vue chronologique, contrairement à ce que la jeune génération de vétérinaire pense. Fort heureusement, les vétérinaires comme Fernand Méry permettent de débiter le changement, même si cela intervient extrêmement longtemps après la Grande Bretagne. Il a ainsi créé en 1970 le Conseil National de la Protection Animale (CNPA), puis sera médiatisé ce qui permit de lever le regard négatif qui commençait à être porté sur notre profession.

Au-delà de sa dimension sociétale, la prise en compte de la douleur au niveau scientifique a effectivement été un processus long. L'article de Pierre Buser est intéressant pour comprendre le changement de considération de l'animal. Auparavant, les scientifiques pensaient que l'animal était comparable à une boîte noire qui ne possède que des manifestations de douleur réflexe. Ensuite, on est passé à la considération que certains animaux sont capables de réelles souffrances, c'est-à-dire d'être capables d'avoir une vraie conscience de cette douleur (Buser 2010). Cela montre vraiment l'évolution des mentalités puisqu'aujourd'hui, nous n'en sommes plus à réfléchir si oui ou non les animaux peuvent ressentir la douleur, nous en sommes à savoir s'ils souffrent par une vraie intégration cognitive de la douleur qui est ressentie. Progressivement on voit apparaître des réflexions pour l'ensemble de notre profession, telle que la séance thématique sur la douleur animale présidée par Henry Brugère en 2010. On se rend compte que la France s'inquiète de la conception qu'a la société du bien-être animal seulement cent ans après cette prise de conscience en Grande Bretagne (Brugère 2010). A noter toutefois que, certes les vétérinaires français étaient en retard sur cette question, mais, cela va de pair avec la médecine humaine qui n'a pris en compte la douleur de leurs patients qu'à partir des années 1990, et, comme pour la plupart des progrès en médecine humaine, il faut attendre une bonne dizaine d'années avant de voir le même changement en médecine vétérinaire.

b. L'utilisation des antibiotiques, d'une utilisation systématique à une prise de conscience et une utilisation raisonnée

Malgré une connaissance de la propagation possible de résistances acquises entre différentes populations de bactéries connue depuis les années 1960, il s'avère que l'utilisation des antibiotiques est restée irraisonnée pendant cinquante années de plus, entraînant des échecs thérapeutiques aussi bien en médecine humaine que vétérinaire (P. Sanders 2005). Or, au fil des années, il semblerait que ces résistances se transmettent du microbiote animal au microbiote humain par le biais de contact avec les animaux, de l'alimentation ou encore de l'environnement. Ainsi, comme le souligne judicieusement Pascal Sanders, une prise de conscience et une évolution des mentalités apparaissait comme essentielle pour le « *maintien de notre réputation professionnelle vis-à-vis des consommateurs et des instances réglementaires* », il ajoute ensuite que « *la formation initiale et continue de la profession doit renforcer les connaissances des praticiens à ce sujet* » (P. Sanders 2005). Il détecte donc très tôt à quel point ce sujet sensible sera central au sein de notre profession par la suite.

Reste que Pascal Sanders avait identifié que les vétérinaires allaient être accusés par les médecins d'entretenir et de favoriser les résistances bactériennes, mettant alors en danger la santé humaine. Les médecins et pharmaciens mettent en cause le couplage du droit de prescription et délivrance des médicaments par les vétérinaires. Cette double compétence les inciterait à surprescrire dans un but lucratif. De ce constat, les vétérinaires seraient responsables des résistances aux antibiotiques observées en médecine humaine (Fortané 2019). Or, comme l'explique l'auteur, menacer le couplage ne remet pas en cause seulement la façon d'exercer des vétérinaires, mais cela menacerait le monopole garanti historiquement par l'Etat à notre profession, et sur lequel nous avons bâti notre légitimité (mot traduit de l'auteur). Progressivement la profession sera obligée de se justifier en expliquant que le découplage existant dans d'autres pays, que ce soit en médecine humaine ou en médecine vétérinaire, ne permet pas pour autant de limiter les résistances aux antibiotiques.

La création du plan EcoAntibio en 2012 a permis de diminuer de 37% l'utilisation des antibiotiques par les vétérinaires au sein de l'Europe, et de mettre en place des guides de bonnes pratiques (Fortané 2019). De plus, un décret de 2016 vient supprimer les possibles remises financières par les sociétés pharmaceutiques, ce qui élimine toute présomption de conflit d'intérêt direct. Si on regarde plus précisément l'usage des antibiotiques en médecine vétérinaire canine (sujet de ce travail) grâce au rapport de l'ANSES sur la vente des médicaments vétérinaires contenant des antibiotiques (2020), on constate que les carnivores font partis des espèces les plus exposées aux antibiotiques au côté des lapins et des porcs (« Rapport de l'Anses : Suivi des ventes de médicaments vétérinaires contenant des antibiotiques en France en 2020 » 2021). Malgré tout, les vétérinaires canins ont eux aussi diminué l'exposition des carnivores de 11,8% entre 2011 et 2020, avec une baisse très significative de l'utilisation des antibiotiques critiques (baisse de respectivement 69,3% et 71,9% des fluoroquinolones et céphalosporines de dernières générations entre 2011 et 2020). C'est ainsi que les vétérinaires canins ont également su faire évoluer leurs mentalités en même temps que leurs confrères de rurale.

Grâce à toutes ces mesures, les vétérinaires ont su à la fois faire évoluer leur profession en intégrant une pratique basée sur une prescription raisonnée mais également de le remettre aux yeux du public comme le garant de la sécurité publique. Cette idée est très incarnée par le concept *One Health* que nous détaillerons par la suite.

c. La profession vétérinaire, sans cesse dans une lutte identitaire

Au-delà de changements de pratiques pour les vétérinaires, que ce soit au niveau de nos prescriptions ou de notre conscience de la douleur animale, nous devons faire face régulièrement à des changements très globaux de notre métier qui nous forcent à une remise en question de l'identité même de notre profession.

D'après notre travail jusqu'ici, et avec l'aide d'auteurs comme Yves Ruckebusch et Muriel Surdez, nous dégagons deux facteurs principaux parmi les changements sociétaux qui remettent en cause l'identité même de notre profession. En effet, il semble, comme le suggère Yves Ruckebusch, que l'un des facteurs principaux est **l'économie du pays** de par les moyens disponible pour les propriétaires d'animaux de compagnie pour le soin de leurs animaux (Ruckebusch 1986). En effet, il semble tout à fait cohérent de penser que nos « 50 millions de consommateurs » sont au cœur des leviers de changements de la profession, par leur capacité plus ou moins grande de payer leur vétérinaire et par leur motivation. De plus, l'opinion public portée sur la profession a un fort impact, car rien n'oblige au soin parfait des animaux, le vétérinaire est donc contraint de se plier aux attentes et exigences de la société. Or, cette société étant en mouvance constante, le vétérinaire va faire face à des renouvellements incessants, ce qui oblige la profession à faire preuve de grandes facultés d'adaptation. Ainsi, on en vient à se poser la question si le vétérinaire n'est alors pas plus jugé par des avis clients que par le reflet de ses réelles capacités techniques et médicales. Aujourd'hui, chose qui évidemment n'existait pas au moment où l'auteur écrit son discours, mais qui pourtant confirme bien son propos, on observe facilement ce jugement porté aux vétérinaires au travers de l'existence d'internet et particulièrement des réseaux sociaux, tels que Facebook ou encore les « étoiles Google ». Les vétérinaires se voient alors contraints d'obéir à l'opinion public et aux souhaits des propriétaires pour éviter de récolter une mauvaise réputation potentiellement nuisible à son exercice quotidien. Ce fait reste toutefois valable pour un grand nombre de profession car le fait de donner son avis est devenue à l'heure actuelle monnaie courante, tout le monde est donc évalué constamment à tort ou à raison.

Du point de vue consommateur, si on ajoute en parallèle l'énorme évolution technologique observée, on comprend rapidement que le niveau de vie des propriétaires sera un frein à une évolution toujours plus grande. En effet, rien ne sert d'améliorer la technicité si nos clients sont dans l'incapacité financière d'accéder à ces soins pour leurs animaux, d'autant plus que bon nombre de vétérinaires ne trouvent pas cela éthique de proposer de meilleurs soins à nos animaux qu'à certains hommes à travers le monde. On observe cette opinion parmi les étudiants vétérinaires interrogés dans l'étude de Muriel Surdez par exemple (Surdez 2009).

Ensuite, cette étude nous permet de comprendre qu'un deuxième phénomène paraît central dans le changement d'identité de la profession, ne serait-ce que par son apparition concomitante avec les changements cités précédemment. Il s'agit de la **fémínisation** de la profession. L'étude à ce sujet de Muriel Surdez est très intéressante pour comprendre ce pan de notre profession, car il réalise son étude en partie grâce à des entretiens semi-directifs avec des acteurs de la profession très divers (étudiants de dernière année, fils de vétérinaires ne souhaitant pas le devenir eux-mêmes, vétérinaires hommes et femmes etc...) (Surdez 2009). A noter toutefois que cette étude est réalisée en Suisse et non en France, nous cherchons donc avant tout à montrer que la situation française est comparable à la Suisse afin de pouvoir baser notre réflexion sur son travail. En Suisse, l'auteur part du constat que le nombre de femmes vétérinaires est en constante augmentation et la fémínisation est de plus en plus marquée, avec une déviation de la pratique qui se fait de plus en plus vers la canine au détriment de la rurale.

Or, si nous reprenons la situation française, grâce à l'important travail réalisé par l'observatoire national démographique de la profession vétérinaire depuis 2016, nous pouvons constater que la cas Suisse est tout à fait comparable et peut donc constituer une base de réflexion solide (Conseil national de l'ordre des vétérinaires 2016). En outre, le but de la réalisation de cet atlas a été initialement de mieux connaître la profession pour avoir une meilleure capacité de gestion ensuite. Ainsi, si nous comparons l'atlas réalisé en 2016 avec celui réalisé en 2022, nous constatons que le nombre de femmes vétérinaires est passé de 8 782 à 11 540 en 5 ans, passant de 48,6% à 57,1% des vétérinaires. Cette fémínisation semble également s'inscrire dans le temps au regard des chiffres concernant les nouveaux inscrits. En effet, en 2016 les femmes représentaient déjà 72,5% des primo-entrants, et sur les cinq dernières années 75% des primo-entrants sont des femmes (Observatoire national démographique de la profession vétérinaire 2022). En parallèle de cela, nous avons également une nette déviation de la pratique qui se fait en faveur de la canine, avec 68,9% des vétérinaires exerçant avec au moins une dominante canine en 2016 puis 70,9% en 2022.

Dans l'étude de Muriel Surdez, leur objectif est de comprendre comment la profession vétérinaire réussit à redéfinir son identité alors que l'origine de l'activité et du prestige qu'elle représentait n'existe plus (Surdez 2009). En effet, si nous revenons aux réflexions initiales de notre travail, on se souvient que la profession en France est basée initialement sur une activité principalement rurale et masculine. Cette activité difficile physiquement, avec une lourde charge horaire, qui permet un vrai bénéfice pour la société (protection alimentaire notamment) avait permis de construire l'identité de la profession vétérinaire par ce que le vétérinaire était capable d'apporter à la société. Or, est ce que la pratique canine peut se targuer d'un tel apport pour justifier de sa légitimité ? Cela semble difficile car rien ne justifie cette pratique hormis le souhait des propriétaires de garantir le bien-être et la santé de leur animal. En parallèle, au moment du développement d'une activité canine, on observe effectivement la fémínisation de la profession. Cela est-il dû au hasard, avec une apparition seulement concomitante, ou l'arrivée des femmes est-elle la cause de la déviation de la pratique vers la canine et donc par voie de conséquence, l'arrivée des femmes est-elle la cause de la baisse du prestige de la profession qui semble constituer son identité ? En effet, notre activité est historiquement basée, comme nous l'avons expliqué en première partie de ce travail, sur notre monopole d'exercice par le fait que seuls les vétérinaires sont suffisamment experts pour gérer ce pan scientifique, et c'est ce qui garantit notre autonomie et

autorégulation. En cas de déviation de ce modèle, avec l'apparition de concurrence ou de transformation de la clientèle, on remet alors tout de suite en cause le modèle identitaire de notre profession.

Cette analyse semble cohérente, en revanche, il ne faut pas oublier comme le souligne très bien Yves Ruckebusch que le fait de comprendre les mouvements identitaires de la profession à un instant *t* ne permet en aucun cas de prévoir les futurs changements (Ruckebusch 1986). On ne peut donc pas prétendre anticiper l'avenir. Il nous semble donc plus cohérent d'avoir un enseignement adapté au fait même de devoir au cours de sa carrière s'adapter non pas qu'aux changements liés à la médecine vétérinaire, mais également liés à la société en tant que telle.

Nous sommes donc dans une situation où il faut que la profession soit capable de se positionner face aux enjeux sociétaux, avec des changements qui peuvent parfois être rapide. Nous proposerons dans la seconde partie de notre travail des bases de réflexions complémentaires aux deux évoquées ici, sur la base de discussions comparables à celles faites avec Muriel Surdez, mais avec l'avantage d'être actualisées avec plus de dix ans d'écarts. Nous proposerons également entre autres choses de remettre en question la problématique de la féminisation, de part une vision plus moderne de la société.

d. Le cursus vétérinaire en évolution, un levier ou au contraire un frein au progrès de la profession ?

L'enseignement, comme le souligne Yves Ruckebusch, a de tous temps été critiqué et continuera vraisemblablement de l'être (Ruckebusch 1986). Cette critique de l'enseignement étant également un élément de sa construction, permettant alors d'enrichir les pratiques afin de répondre au mieux aux enjeux sociétaux et scientifiques présents et à venir. En effet, selon nous, le propre d'une population étudiante est de critiquer l'enseignement dans lequel il baigne toute l'année. De plus, comme nous l'avons montré, notre profession fait face à des changements tellement radicaux et rapides que l'enseignement ne peut clairement pas faire face directement et aussi rapidement. Il existe donc toujours un délai entre le changement dans la profession et ses répercussions dans la formation initiale. Pour autant, il faut prendre garde, notamment pour le corps enseignant, et comme le rappelle l'auteur, à ne pas tomber dans une habitude et un conservatisme (qui peut d'ailleurs être inconscient) qui nuirait à la progression de la formation initiale. Ainsi, il semble important d'écouter régulièrement les voix étudiantes, afin de s'assurer qu'il n'y a pas de discordance entre la réalité de terrain, et l'enseignement dispensé. Ainsi, nous verrons dans notre seconde partie les opinions des étudiants actuels de l'école vétérinaire de Lyon (VetAgro Sup).

L'enseignement vétérinaire distingue deux axes distincts pouvant constituer soit un frein, soit au contraire un levier de progrès selon l'usage qui en est fait. Il s'agit d'une part de **l'enseignement purement théorique** faite dans les écoles, et d'autre part **l'enseignement pratique** qui se fait en clinique au sein de l'école ou au cours des stages.

Dans un premier temps l'enseignement pratique est entièrement aux mains des enseignants-chercheurs. Or, comme le suggère Yves Ruckebusch, il faut prendre garde de garder les enseignants les plus compétents dans leur spécialité et en terme de pédagogie et non seulement ceux qui « sont présents au bon moment », afin de ne pas laisser partir les meilleurs d'entre eux (Ruckebusch 1986). Ces enseignants doivent alors être capable de se mettre à jour des données constamment renouvelées par l'expérience à l'échelle mondiale, tout en sachant faire une sélection juste des informations. En d'autres termes, il s'agit de garder un esprit critique et objectif. En effet, la vraie difficulté comme nous l'avons déjà évoquée est la multiplicité des informations qu'il est impossible d'enseigner dans leur totalité. On met alors le doigt sur un problème de taille, comment juger si l'enseignement est complet mais en prenant garde de ne pas noyer l'étudiant sous le flot d'informations ? Il faut donc se souvenir qu'enseigner c'est choisir. Il semble ici d'après nous nécessaire de mettre en commun les enseignements sur les quatre écoles vétérinaires publiques françaises, afin de croiser l'opinion des différents enseignants chercheurs et d'éviter de leur laisser ce choix qui peut parfois être difficile lorsque l'enseignant en question n'a en tête que son domaine de compétence. En effet, il ne faut pas oublier que les étudiants multiplient toutes les disciplines ce qui rend la tâche d'autant plus difficile. De même, un certain nombre d'enseignants chercheurs n'ont pas pratiqué d'exercice en clientèle ce qui peut nuire à la concordance entre l'enseignement proposé et la réalité du terrain. Dans l'absolue, les enseignants répondent aux exigences du référentiel de compétences commun aux quatre écoles vétérinaires. En revanche, la façon de construire la maquette pédagogique reste aux mains de chacun. Qu'en sera-t-il en revanche de la nouvelle école vétérinaire privée française ? Nous n'avons à l'heure actuelle aucun accès à cette information pour y répondre.

Ces faits exposés, il faut noter qu'il semble qu'aujourd'hui, mais également déjà à l'époque de l'auteur, seul un tiers des promotions (ou moins) se rend physiquement en amphithéâtre pour recevoir les cours magistraux par les enseignants (Ruckebusch 1986). Cela s'explique par la disponibilité de l'information par d'autres canaux pour l'étudiant, qui n'a donc pas forcément de raison de se rendre directement en amphithéâtre alors même qu'il peut réaliser l'apprentissage de ces informations de façon plus rapide et individuelle. Cela étant connu des enseignants, il semble primordial de le prendre en compte pour modifier l'enseignement et permettre de réorganiser ce temps gagné à bon escient. Dans ce sens, nous nous référerons à la seconde partie de notre travail qui utilise l'opinion étudiante à ce sujet.

Le second axe majeur dans la formation initiale est représentée par l'enseignement pratique et notamment les stages externes à l'école. Pour mieux comprendre les conséquences des stages sur les étudiants, nous nous référons à l'étude de Sylvain Dernas et Arnaud Siméone qui étudie le changement de perception socio-professionnelle des étudiants en fonction de leur avancée dans les études, grâce à des entretiens individuels avec des étudiants de toutes les années, de la classe préparatoire à la dernière année d'étude (Dernas et Siméone 2015). Les représentations socio-professionnelles sont définies comme étant à mi-chemin entre les représentations que se fait la population générale sur la profession, et les représentations que les professionnels ont. Cette étude montre un changement radical au fur et à mesure de l'avancée dans les études. On observe que ce sont les étudiants entrants et ceux jusqu'aux environs de la troisième année qui tiennent des discours majoritairement liés à la médecine des animaux à elle seule, tandis qu'à partir de la troisième année, on voit

apparaître des réflexions plus larges portant sur la profession en générale et les problématiques existantes et observées lors de stages. Ils intègrent alors également des réflexions sur leurs souhaits de vie notamment à leur sortie d'école. On constate donc d'importantes évolutions dans les conceptions des étudiants, avec des dernières années qui se rapprochent davantage de la réalité de la profession. En somme, cette meilleure connaissance de leur métier pourrait être liée au droit pour les étudiants d'exercer en remplacement dès la fin de la quatrième année. Ces changements de discours et de considérations nous prouvent que les stages, et la pratique en clinique dans les écoles sont de réels leviers sur la perception que construisent les étudiants au cours de leur cursus. Sans cela, il semble impossible d'avoir une connaissance réelle de la profession.

Or, actuellement les stages sont utilisés par les écoles essentiellement en tant que découverte dans les premières années, puis en tant que levier de progrès dans les capacités techniques de l'étudiants. Or, cette façon de procéder, notamment avec l'instauration de livrets de stages qui insistent entre-autres sur des compétences très techniques et théoriques comme la capacité à poser un diagnostic, à proposer un traitement ou encore la capacité à mettre un cathéter ou à réaliser une prise de sang, occulte complètement tout le plan professionnel que doivent révéler les stages. Les auteurs insistent sur la nécessité d'utiliser les stages comme « lieu de construction des représentations socio-professionnelles » (Dernat et Siméone 2015). Ils suggèrent alors de continuer à structurer les stages afin de permettre un vrai accompagnement dans le sens du projet professionnel. Il est en outre important selon nous de créer une forme de « compagnonnage » entre un mentor vétérinaire praticien, et l'étudiant. En effet, dans toutes les professions qui utilisent ces formes de mentorat, l'apprenti construit rapidement sa nouvelle posture et identité professionnelle par mimétisme en intégrant ou au contraire en réfutant des éléments observés de ces mentors. On voit ainsi une forme de choix avec la construction de ce que l'apprenti souhaite devenir, ou au contraire ce qu'il ne souhaite pas faire quand il sera diplômé. Or, les actes techniques (comme la prise de sang) sont des éléments fixes qu'il « suffit » de pratiquer. Donc, la richesse des stages résideraient davantage dans l'apprentissage de cette posture vétérinaire avec comme but final de construire la position des vétérinaires de demain, sans pour autant les reproduire à l'identique de la génération précédente.

Actuellement, les étudiants sont accompagnés de façon individuelle par des enseignants chercheurs qui ont en charge de vérifier l'adéquation entre le projet de l'étudiant et les stages qu'il réalise, tout en prenant garde de l'avancée tout de même théorique et pratique qu'il acquière. Or, nous suggérons que cet accompagnement est trop souvent concentré sur les compétences de l'étudiant et pas assez axé sur sa prise de conscience du monde professionnel et de sa spatialisation. Il pourrait sembler judicieux d'avoir dans chaque école vétérinaire du personnel dédié et formé dans l'accompagnement des étudiants, avec par exemple des entretiens ponctuels aux moments clés de la formation afin de vérifier l'avancée de l'étudiants, sans se focaliser sur ses compétences techniques. En effet, les étudiants ont tendances à « dramatiser » le fait de ne pas encore être capable de poser un cathéter ou faire une prise de sang. Or, comme n'importe quel vétérinaire en exercice pourra le démontrer, ces compétences ne doivent pas constituer un stress pour un étudiant car ce sont des compétences qui s'acquièrent beaucoup plus simplement et vite que le fait de comprendre sa profession, ou encore d'être capable de juger dans quel type d'exercice il souhaite réellement travailler et donc axer son projet professionnel. On peut ainsi supposer

que cet accent mis sur la posture du vétérinaire permettrait de mieux accompagner la prise de poste des futurs vétérinaires, et ainsi éviter les déconvenues menant à une sortie de la profession (697 praticiens ont de cette façon quitté la profession en 2021, donc 341 âgés de moins de 40 ans (Observatoire national démographique de la profession vétérinaire 2022)). Cette idée ne reste ici qu'une suggestion. En effet, beaucoup d'autres réponses peuvent être apportées telles que l'apprentissage rapide des gestes techniques par exemple, pour libérer l'esprit de l'étudiant à l'apprentissage de sa vie de scientifique et de cadre au sein de sa profession.

Enfin, les auteurs suggèrent qu'il faudrait absolument intégrer des cours axés sur le travail en entreprise afin de préparer les étudiants au monde libéral, cœur de notre profession. Ainsi, des cours de management, communication, ou encore psychologie du client devraient être intégrés au cursus (Dernat et Siméone 2015). Nous pensons à ce sujet que la crainte des étudiants en termes de gestion d'entreprise, dû au manque total de compétence dans ce domaine, est la réelle cause de la diminution de proportion de vétérinaires libéraux parmi la jeune génération, et non dû au fait que la profession se féminise. En effet, cette crainte du libéral par manque de formation initiale ne serait que concomitante à la féminisation et non la conséquence directe.

3. Les problématiques de la profession d'hier et d'aujourd'hui

a. L'éthique professionnelle

L'éthique professionnelle est une notion à la fois difficile à établir, mais surtout difficile à appliquer au quotidien dans une profession comme celle de vétérinaires. En effet, il faut souligner que la formation initiale ne permet pas de se préparer complètement aux nombreux dilemmes éthiques que peuvent rencontrer les praticiens dans leur quotidien (Arkow 1998), malgré une augmentation de la présence de cours d'éthique dans les écoles vétérinaires sur nos dernières années. Ce genre d'enseignement risque selon nous de ne constituer qu'une forme de saupoudrage de cette notion de façon très superficielle, sans réelle intégration des étudiants. En effet, la notion d'éthique est profondément personnelle, donc la réalisation de cours magistraux descendants semblent peu adaptés à la constitution de sa propre éthique professionnelle, d'autant plus lorsque l'expérience personnelle de l'étudiant est très limitée. De même, la réalisation de discussions lors de travaux dirigés est intéressante, mais difficile à utiliser, une fois de plus à cause du manque d'expérience vécues.

L'éthique professionnelle peut être définie comme une volonté d'atteindre une adéquation dans des situations complexes entre les propres systèmes de représentations et de valeurs du vétérinaire et leurs attitudes réelles en tant que membre d'un corps professionnel (Jutras et Sabrina 2013). D'après Tannenbaum 1995, l'application de l'éthique professionnelle se définit selon les quatre axes présentés dans la figure ci-dessous (figure 1).

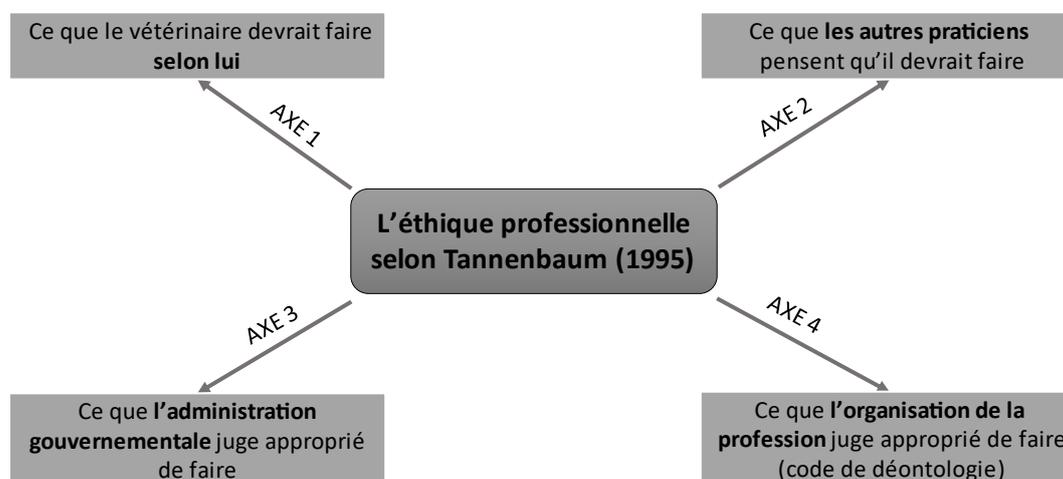


Figure 4 : Les quatre axes de l'éthique professionnelle selon Tannenbaum (1995), crédit : Maryon Silvert

Cette représentation montre que le praticien est sans cesse entre ses propres opinions éthiques, les perceptions du propriétaire (qui n'est pourtant pas le sujet principal car il s'agit de l'animal), mais également le code de déontologie qui régit les obligations de notre profession. Or, ce code de déontologie ne prend en considération que le bien-être animal qui est effectivement une branche de notre métier qui nous permet de nous placer en tant que garant et protecteur de la cause animale et donc de jouir d'une bonne opinion de la société (Arkow 1998). Certes le vétérinaire reste garant du bien-être animal, mais dans la réalité de terrain, il doit également réussir à composer avec les conceptions du propriétaire de l'animal qui au bout du compte sera le décisionnaire final. Certaines situations comme l'euthanasie de convenance apparaissent alors comme des situations simples à résoudre puisque le bien-être animal s'impose, donc le vétérinaire se trouve en droit de refuser sans aucun état d'âme de pratiquer ladite euthanasie. En revanche, que doit faire le vétérinaire lorsqu'un animal déclinant et véritablement en fin de vie nécessiterait une aide par l'euthanasie afin de garantir son bien-être animal mais que son propriétaire refuse ? On voit ici apparaître une grosse difficulté pour les vétérinaires qui doivent être capable de juger lorsqu'une euthanasie est nécessaire, et alors porter ce fardeau de tenter de convaincre à l'euthanasie par exemple face aux propriétaires. Ces questions éthiques sont selon nous très liées à la construction du vétérinaire. En effet, le vétérinaire se voit attribué plusieurs rôles : le vétérinaire médecin et scientifique qui se doit de soigner ; le vétérinaire plus commerçant et détache qui doit répondre à la demande ; le vétérinaire « grand frère » qui se doit d'utiliser la confiance de son client pour éclairer ses décisions et l'accompagner ; ou encore le vétérinaire militant du bien-être animal, capable de lui permettre une mort plus douce si cela devient nécessaire. En somme, la construction de l'identité du vétérinaire va ensuite déterminer sa pratique et

l'éthique qu'il va appliquer au quotidien. Ces prises de décisions représentent alors de lourdes responsabilités du fait de la multitude de choix possibles, contrairement à un médecin qui a toujours pour objectif de sauver la vie humaine quel que soit le contexte, ou au moins de garantir le moins de souffrance possible. Ces derniers n'ont donc pas les questionnements éthiques rencontrés par le vétérinaire. Or, cette liberté de réflexion que possède le vétérinaire peut parfois lui attirer de vives critiques en fonction de l'opinion des personnes extérieures, ce qui peut créer des conflits intérieurs.

Ces questions éthiques ne sont qu'une partie de l'ensemble des questionnements rencontrés par les praticiens au quotidien, et sont des interrogations qui existent depuis le début de notre profession. Ainsi, il apparaît nécessaire d'être en mesure de former les vétérinaires à la gestion de ces questions afin que chacun soit capable de gérer selon sa propre conscience, tout en respectant les règles éthiques de la profession puisqu'il n'existe que rarement de bonnes ou mauvaises solutions. Nous pourrions alors envisager des formations pour les étudiants vétérinaires centrées sur la construction de leur identité vétérinaire, et non sur la transmission d'une éthique préétablie impersonnelle et potentiellement culpabilisante. Cela permettrait notamment de prévenir des situations de mal-être de la profession qui peuvent pousser petit à petit au départ des praticiens, voir à des situations de *burn-out* comme évoqué précédemment.

En dehors de cela, nous verrons par notre étude que chaque vétérinaire ne centre pas son éthique professionnelle sur les mêmes axes de la profession. En effet, certains sont davantage axés sur le côté humain, d'autres sur le bien-être animal et enfin d'autres sur le respect de la réglementation qui régit la profession par exemple. Cela illustrera l'importance de balayer tous ces axes dans la formation du vétérinaire pour ne pas avoir d'incohérence entre les actes des praticiens et leurs systèmes de valeurs personnels.

b. Un concept très actuel, le concept One Health

Il est difficile de réaliser un travail sur l'ensemble de la profession sans mentionner le concept très actuel « *One Health* ». D'après certains auteurs, tels que Jérôme Michalon ou Kevin Hendricks, on peut même considérer que « faire l'histoire de « *One Health* », c'est faire l'histoire des vétérinaires » (Michalon 2019). En effet, de par notre métier, les vétérinaires ont toujours gardé en tête les relations entre la médecine humaine, animale et l'environnement notamment au travers de la santé publique. Nous pouvons ainsi remarquer qu'en 2019, 61% des publications étiquetées « *One Health* » sont publiées dans une revue vétérinaire.

Ce concept n'est pas apparu du jour au lendemain, il s'agit plutôt de la fusion de deux concepts distincts *mais complémentaires*. D'une part, le premier concept créé est « *One Medicine* » évoqué par le vétérinaire et épidémiologiste Calvin Schwabe. Il se base sur une approche universelle de la médecine comparative avec notamment le développement de la santé publique par le prisme de la recherche sur des modèles animaux. Ce concept a ensuite été complété par « *One World One Health* » qui consiste en l'application sur le terrain dans le domaine de santé publique. L'apparition de plusieurs épidémies graves (Ebola en 1976 ou encore Zika en 1947), a obligé les politiques à rechercher les causes de leurs émergences et

surtout les causes de leurs diffusions, ce qui nécessite une démarche commune entre les acteurs de santé humaine, vétérinaire et les acteurs de l'environnement (Parodi 2018). Les acteurs internationaux impliqués sont l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), l'Organisation pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) et l'Office International des Epizooties (OIE).

Ainsi, la mise en commun de données de recherches universitaires et de leur application sur le terrain grâce aux acteurs précédemment cités fait naître le concept actuellement très connu et cité « *One Health* ». L'objectif de « *One Health* » est de conserver une vigilance constante à l'égard de tout ce qui peut altérer la santé de l'un des trois piliers, notamment grâce aux données d'épidémiologie-surveillance notifiées en grande partie par les vétérinaires (Laurent-Parodi 2021). De plus, le second objectif est de lutter contre la résistance aux anti-infectieux, objectif largement validé grâce à l'action notable des vétérinaires, comme discuté précédemment. Enfin, le dernier objectif est de reconnaître les perturbations de l'environnement qui peuvent favoriser l'émergence de nouvelles maladies. Plusieurs causes sont mises en avant pour expliquer ces dernières dont l'augmentation de la population mondiale dont les prévisions sont à dix milliards en 2030, l'urbanisation grandissante ou encore l'augmentation de l'espérance de vie des Français (qui est passé de 48 ans en 1900 à 79 ans en 2000). Ces causes étant aggravées par les perturbations environnementales avec notamment le réchauffement climatique qui étend les aires de colonisation des pathogènes.

Les établissements vétérinaires français instaurent l'intérêt pour le concept « *One Health* » dès le début de la formation initiale, comme en témoigne en particulier la fusion entre l'Ecole Nationale Vétérinaire de Lyon (ENVL) et l'Ecole Nationale d'Ingénieurs des Travaux Agricoles (ENITA) de Clermont Ferrand ; ainsi que la branche de l'inspection vétérinaire de l'école vétérinaire de Lyon avec l'ENSV. En effet, cette fusion réalisée en 2009 avait pour but de clarifier la position de l'établissement d'enseignement supérieur à l'international en mettant un accent particulier sur la santé globale.

c. Des perspectives qui peuvent parfois inquiéter

La profession conserve certaines constantes fondamentales telles que le soin, la prévention ou encore le maintien d'une santé de qualité à la fois pour les animaux et les hommes. En revanche, certaines des évolutions récentes peuvent constituer une forme d'inquiétude pour l'ensemble des vétérinaires. En effet, on observe dans le même temps une féminisation nette de la profession, mais aussi une forte augmentation du salariat ce qui étonne la plus vieille génération. Enfin, il faut mentionner le développement de nouvelles formes d'exercice en France liées au rachat de cliniques par de grands groupes financiers (Duhautois 2010).

Comme nous le verrons au travers des entretiens menés avec plusieurs de nos confrères dans la seconde partie de ce travail, il semble permis de s'inquiéter notamment au sujet de la grande difficulté de recrutement auquel fait face une très grande proportion des vétérinaires libéraux. Pierre Mathevet interrogé récemment par la dépêche vétérinaire avance plusieurs explications à ce problème. Il évoque ainsi une nette augmentation de

l'activité en canine à la sortie de la crise Covid, mais également une forte influence du changement de façon de travailler de la jeune génération qui vient rompre les anciennes façon de fonctionner (Dépêche Vétérinaire 2018). En effet, il explique que le nombre actuel de vétérinaires entrants en formation initiale est calculé selon le nombre de vétérinaires qui partent à la retraite. Or, deux éléments ne permettent pas de considérer ce seul critère car il y a, comme nous l'avons déjà évoqué, un grand nombre de vétérinaires qui quittent la profession. De plus, actuellement, étant donné les souhaits de vie très différents des nouveaux vétérinaires, on estime qu'il faut plus d'un jeune vétérinaire pour remplacer un ancien vétérinaire qui part à la retraite.

Pour comprendre les évolutions générationnelles auxquelles font face la profession, il est intéressant de lire les travaux de Strauss Howe (1992), justement expliquée dans la thèse de Lucie Lemonnier (Lemonnier 2014). En effet, ces travaux permettent de mieux appréhender les caractéristiques des différentes générations avec pour la première d'entre elles, la génération Baby-Boomers (nés entre 1943 et 1959) qui correspondent aux vétérinaires proches de la retraite ou récemment retraités. Cette génération est composée de personnes qui ont une vie souvent centrée sur le travail et la carrière, avec parfois un délaissement de la vie personnelle et familiale. La seconde génération est la génération X (nés entre 1960 et 1979) qui constitue les vétérinaires libéraux de milieu voire fin de carrière actuellement. Cette génération est à nouveau très orientée vers le travail sous la forme d'expérimentations constantes pour pouvoir s'y épanouir, avec une importance limitée des salaires et une volonté de mieux équilibrer travail et vie personnelle. Cette génération comprend l'apparition progressive des femmes avec une volonté de vie familiale et une plus grande tendance à l'association. Enfin, la dernière est la génération Y (nés entre 1980 et 1995), c'est-à-dire les jeunes vétérinaires. Cette dernière génération, beaucoup plus centrée sur l'hyperconsommation et l'utilisation des nouvelles technologies souhaite un réel équilibre entre les loisirs, la vie familiale et la vie professionnelle avec une grande importance du travail d'équipe voire du mentorat. Ces derniers sont donc très compétents pour s'adapter, avec une communication et des échanges à distance si nécessaire, ce qui permet de changer parfois souvent de lieux de travail.

Or, de façon très logique ces difficultés de recrutement engendrent une pression dans le travail par une surcharge constante, en plus de provoquer une pression morale sur les vétérinaires associés qui doivent constamment avoir en tête de résoudre ce problème de recrutement. Ces raisons peuvent alors pousser certains vétérinaires libéraux à vendre leur clinique au profit d'un grand groupe qui aura le mérite de gérer ces problématiques parfois trop pesantes.

D'autres problématiques viennent se surajouter aux difficultés de recrutement, elles sont appelées des faiblesses par Bruno Duhautois (Duhautois 2010). Il évoque ainsi une forme d'isolement professionnel, mais aussi de grosses difficultés pour certaines cliniques vétérinaires libérales pour rentabiliser le matériel (il évoque plusieurs causes à cela telles que les achats pour la satisfaction du praticien ou encore la nécessité de répondre à la demande exigeante de la clientèle mais avec trop peu de fréquentation). De même, les demandes grandissantes des propriétaires causent parfois problème par une incapacité à répondre facilement à leurs demandes par une incapacité à être disponible constamment. En plus de cela, les cliniques vétérinaires doivent faire face à une grande concurrence extra

professionnelle (*pet fooders*, ostéopathie animale etc.) alors même que la rentabilité des cliniques a eu plutôt tendance à diminuer (la moyenne de rentabilité était passée de 34% en 2000 à 24% en 2008, les vétérinaires étant la profession libérale la moins rentable).

Toutes ces raisons expliquent l'augmentation du nombre de vétérinaires qui décident de vendre leur clinique pour se décharger de toutes ces contraintes qui viennent en quelque sorte polluer leur travail initial de praticien. Ce genre de vente est appelé une intégration financière. Il s'agit du rachat de la clinique par un groupe financier, les vétérinaires deviennent alors seulement salariés.

Or, comme le montre le refus de la profession d'autoriser de façon claire cette pratique en France, le rachat des cliniques vétérinaires par ces groupes rend soucieux une partie de la profession. En outre, il paraît inquiétant de devoir faire face à la concurrence de cliniques qui fonctionnent en réseaux et bénéficient grâce à cela d'économies d'échelles majeures. De plus, se pose réellement la question de la liberté dans le travail des vétérinaires salariés. Même s'il semble que l'on atteindra un point d'équilibre entre les cliniques libérales indépendantes et les cliniques appartenant à des grands groupes, seul l'avenir pourra nous le confirmer et surtout nous montrer leur fonctionnement interne et les conséquences que cela pourra avoir pour la clientèle.

Partie 2 : Etude des opinions et problématiques actuelles des vétérinaires par la réalisation de 18 entretiens semi-directifs.

Notre étude détaillée de la littérature présentée en partie 1 nous a permis de mettre en évidence à la fois de grandes évolutions dans notre profession depuis sa création, mais également l'existence d'un grand nombre de problématiques pour les vétérinaires. Ces problématiques étant mouvantes et en grande partie liées au contexte dans lequel nous évoluons, c'est-à-dire liées majoritairement à la société ainsi qu'au contexte économique, nous souhaitons à présent faire le point sur la situation actuelle de notre profession. Notre objectif ici est de **mettre en lumière les grandes problématiques rencontrées actuellement par les vétérinaires praticiens canins**, afin de comprendre les évolutions depuis celles observées dans la littérature. Ainsi, nous pouvons espérer entrevoir la situation actuellement en place, ainsi que les prochaines évolutions proches.

Conscients de la dette qui est la nôtre vis-à-vis des travaux de recherche étudiés précédemment, nous avons choisi de proposer une étude afin de faire progresser la connaissance sur les pratiques vétérinaires. Toute proportion gardée, en plus de soutenir notre argumentation, cette étude pourrait être un moyen pour la profession et d'éventuels décideurs de prendre la mesure de ce qu'est actuellement la profession vétérinaire.

Chapitre 1 : Matériel et méthode

1) Type d'étude

Afin de comprendre au mieux le ressenti des vétérinaires actuels sur leur profession, nous avons souhaité réaliser une **recherche qualitative**. En effet, selon nous, une recherche purement quantitative ne nous aurait pas permis de pointer les difficultés actuelles de notre profession.

Cette démarche en recherche qualitative est relativement récente puisqu'elle n'apparaît que dans les années 1920 (Aubin-Auger et al. 2008). Elle est mise au point au départ par les anthropologues et sociologues pour résoudre leurs problématiques de recherche. Par la suite, les entretiens individuels et les *focus group* (entretien avec plusieurs personnes) apparaissent dans les années 1950. Pour finir, la recherche qualitative apparaît en 1990 dans les recherches en santé humaine (pour l'étude du ressenti des patients face à une situation

donnée par exemple). Or, il ne semble exister que très peu d'études qualitative en médecine vétérinaire. Nous cherchons donc ici à appliquer des concepts empruntés en grande partie à la sociologie, sans prétendre atteindre une perfection dans cette démarche très peu utilisée dans nos domaines scientifiques.

Nous avons donc cherché dans un premier temps à mieux comprendre la méthodologie des études qualitatives car ces compétences ne nous sont pas enseignées lors de notre formation initiale. La recherche qualitative est particulièrement adaptée lorsque les problématiques étudiées sont difficilement mesurables quantitativement. On peut de cette façon prendre en compte des éléments plus subjectifs tels que le ton de voix employé par la personne interrogée, les sentiments quelle renvoie ou encore l'expression de ses expériences personnelles. Cela permet de comprendre en globalité le ressenti réel de la personne, et non seulement un jugement exprimé sur une échelle de 1 à 10 par exemple lors d'une recherche quantitative.

On choisit donc dans notre étude de réaliser 18 **entretiens semi-directifs** afin de réaliser notre recherche qualitative. Ces entretiens sont basés sur le principe de libre expression de la personne interrogée. Il est « semi-directif » car nous réalisons au préalable une grille de questionnement regroupé par thèmes afin de centrer la discussion vers nos problématiques de recherche. A noter que cette grille n'est pas constituée de questions fermées, mais de questions les plus ouvertes possibles, le but étant seulement de guider, sans jamais influencer la réponse de la personne interrogée.

Ensuite nous avons choisi, suite au conseil de Léonie Varobieff (conférencière, consultante et enseignante en philosophie), de prendre en note tous les entretiens réalisés. Cela permet de faire ressortir nos propres réflexions au moment de l'entretien, ainsi que de visualiser ce qui semblait le plus marquant pendant la discussion. Ces notes ont été remises au propre après chaque entretien afin de les compléter en cas de besoin, avant que notre mémoire ne nous fasse défaut, comme conseillé dans la formation en ligne du CIRAD (Centre de Coopération Internationale en Recherche Agronomique et de Développement) (Sibelet et al. 2013). Cette façon de procéder permet en général de voir apparaître de nouvelles variables non prises en compte dans la problématique de départ, et donc de faire évoluer les futurs entretiens.

Enfin, nous avons utilisé la formation en ligne proposée par la faculté de psychologie et des sciences de l'éducation de l'université de Mons afin d'être en mesure d'utiliser les entretiens réalisés pour répondre à nos questionnements initiaux (Derobertmeasure 2020). Grâce à cette formation, nous comprenons que notre étude suit une **démarche itérative**, qualifiée également de **démarche hybride**. En effet, cette méthode utilise une grille d'analyse préalable réalisée à partir de l'étude de la littérature (notre grille thématique de questionnements pour nous, mise en place après la première partie de ce travail). Cette étape correspond à une démarche déductive descendante (*top down*). Puis, cette grille a pour vocation d'évoluer en fonction des entretiens réalisés (adaptation de notre grille thématique lorsque de nouveaux thèmes non envisagés apparaissaient pour nous), c'est l'étape de démarche dite inductive ascendante (*bottom up*). Pour finir, nous utilisons cette formation pour être en mesure d'utiliser le logiciel NVivo 12 pour analyser nos données récoltées.

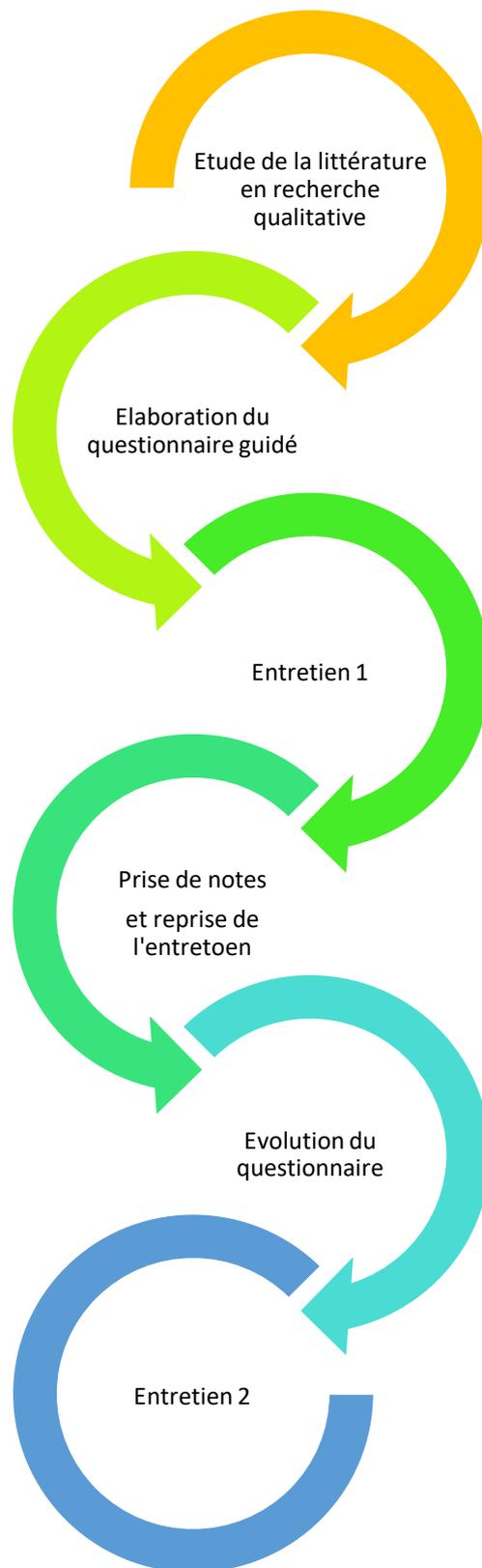


Figure 2 : Illustration de la démarche employée au cours des entretiens semi-directifs, crédit : Maryon Silvert

2) Population étudiée

a) Critères d'inclusion

Les vétérinaires sélectionnés pour notre étude ont tous une dominante en filière vétérinaire canin. Ils sont soit en exercice en clientèle canine, soit éventuellement sans emploi actuellement (mais avec un passé en clientèle canine). Un nombre faible des vétérinaires interrogés exercent en tant qu'enseignant chercheur en école vétérinaire.

Les vétérinaires inclus sont issus volontairement de différents types de lieux de travail telles qu'une ENV, une petite clinique avec moins de trois vétérinaires, des structures plus conséquentes, ou encore des formes d'exercice différents telles que le travail en refuge. Toutes les régions de France étaient acceptées dans l'étude, mais nous pourrions remarquer que la plupart des vétérinaires interrogés exercent proche de Lyon, de part notre présence sur ce territoire, il s'agit donc ici d'un biais de recrutement que nous avons tenté de limiter grâce à l'utilisation d'outils informatiques pour réaliser nos entretiens.

Nous avons décidé d'exclure de l'étude les étudiants, ainsi que les Auxiliaires Spécialisés Vétérinaires (ASV), malgré la forte demande reçue. Le but est de recueillir l'unique point de vue des vétérinaires face à leur exercice quotidien, afin de dégager les problématiques actuelles, qui sont certainement très différentes des problématiques rencontrées par les ASV. Les étudiants seront néanmoins impliqués dans notre travail au travers de l'étude de leurs opinions recueillies lors d'un enseignement facultatif (intitulé Enseignement Personnalisé de philosophie, année 2021-2022). En effet, cet enseignement portait sur l'analyse du monde vétérinaire sous l'angle philosophique et sociologique. En revanche, aucun entretien individuel n'a été réalisé avec ces étudiants. Nous séparerons donc l'étude relative aux étudiants de celle des vétérinaires dans notre analyse pour ne pas multiplier les variables et favoriser la clarté de l'étude.

b) Méthode de recrutement

Les vétérinaires ont été dans un premier temps recruté dans notre entourage proche, avec en premier lieu une clinique vétérinaire dans laquelle nous connaissons les praticiens, afin notamment d'être en mesure d'utiliser les entretiens réalisés pour un second projet (mémoire de fin d'étude en master 2 MC-SVL). Dans un second temps, nous avons contacté des vétérinaires par une méthode de proche en proche, par recommandation des vétérinaires intéressés par nos problématiques afin d'avoir un maximum d'intérêt et de temps à consacrer à notre étude. Ces vétérinaires ont ainsi été contacté par mail grâce aux coordonnées communiquées par leurs connaissances. Enfin, nous avons pu recruter des vétérinaires par simple discussion lors d'évènements du monde vétérinaire propices à l'évocation de notre étude. Nous avons ainsi pu recruter des vétérinaires motivés à nous répondre lors des

Universités de Printemps du SVEL en avril 2022, ainsi que lors du forum Ergone en octobre 2022. Au regard des entretiens réalisés, la grande richesse des échanges avec les vétérinaires recrutés lors de ces événements mérite d'être soulignée. L'investissement des vétérinaires lors de ces temps d'échanges est probablement la preuve d'un intérêt pour la vie de la profession. Notre étude leur a alors offert une tribune afin d'exprimer les problématiques qu'ils perçoivent vis-à-vis du métier.

Pour clore notre démarche, nous avons choisi de la stopper lorsque les données sont devenues saturées, c'est-à-dire lorsque les entretiens n'apportaient plus de nouvelles problématiques ou opinions sur les thèmes abordés. Le recrutement a alors été stoppé même si d'autres vétérinaires avaient émis le souhait de participer à cette étude car les entretiens n'auraient pas permis de mettre en lumière de nouvelles idées. Ce choix a été fait dans le but de respecter le temps des personnes intéressées, mais aussi car la charge de travail s'en serait également trouvée alourdie tant en termes de retranscription que d'analyse.

c) Caractéristiques ciblées par l'échantillon

Par notre recrutement, nous avons cherché à cibler une suffisamment grande diversité de vétérinaires afin de réussir à obtenir toutes les opinions possibles au sujet de nos problématiques. Nous avons ainsi pris en compte le **genre**, l'**âge**, le **type d'activité** (plutôt citadine, rurale, semi-rurale), l'**origine socio-culturelle** (famille aisée ou plutôt modeste, famille exerçant déjà dans une profession médicale notamment) ainsi que **les motivations d'entrée dans notre profession**.

Nous avons recueilli l'ensemble de ces informations de la part de tous les participants par le biais d'un tableau récapitulatif à remplir (appelé « Fiche d'identité du vétérinaire », Annexe 6). Nous avons selon les individus fait remplir ce tableau juste avant le début de l'entretien, ou, pour ne pas prendre trop de temps aux vétérinaires, nous leur avons laissé le choix de le remplir en amont ou en aval de l'entretien avec un retour ensuite par email. Les informations récoltées par ce tableau sont présentées dans la partie « Résultats ».

Le recueil de ces données a surpris certains vétérinaires interrogés (notamment l'origine socio-culturelle, ou encore les motivations d'entrée dans la profession). L'objectif est de recueillir des informations pour identifier des clés de lecture des différentes divergences d'opinion. Elles pourraient alors être liées à des caractéristiques personnelles. On cherche également par là à recueillir un maximum de données, avec tout le panel d'opinions qui peuvent exister dans notre population cible.

3) Caractéristiques des entretiens

a) Le guide d'entretien individuel

Le guide d'entretien a été établi dans une première version grâce à l'analyse bibliographique réalisée en partie 1 de ce travail. En effet, nous avons pu identifier par ces

réflexions les problématiques plus ou moins anciennes rencontrées par notre profession. De plus, cela nous a permis de nourrir notre réflexion personnelle par l'avancée de notre recherche. Ainsi, en combinant les faits relatés du passé avec nos propres réflexions établies sur la base de notre expérience (stages, discussions en tout genre sur le monde vétérinaire), nous avons jugé comme pertinent d'aborder cinq grandes thématiques de recherche lors de nos entretiens semi-directifs. Les thèmes sont : Le rapport qu'entretient le vétérinaire avec la loi ; Le rapport aux clients ; Les difficultés de recrutement ; L'évolution technique de la profession et les rapports entretenus entre les différentes générations de vétérinaires. Tous ces thèmes sont guidés au besoin par des clés de lecture variées.

L'entretien débutait toujours par une présentation plus précise du cadre de notre étude, ainsi que du déroulement qui allait suivre. L'objectif d'étude était alors présenté : comprendre l'évolution des problématiques de la profession avec l'exploration des problématiques actuelles vécues par eux-mêmes. On a ainsi particulièrement insisté sur l'intérêt pour les vétérinaires d'exprimer pleinement leurs opinions **sans aucunes restrictions** ni jugement de valeur. Notre objectif était ainsi de mettre en place un climat de confiance notre interlocuteur pour ne pas qu'il se sente bridé et qu'il nous fasse part de ses opinions sans filtre.

Il s'en suivait ensuite le recueil des informations nécessaires à l'établissement de la fiche d'identité du vétérinaire (Annexe 6). Pour un certain nombre d'entre eux, ces informations ont été remplies en amont ou en aval de l'entretien afin de ne pas nuire à leurs activités, ils pouvaient ainsi prendre ce temps quand cela leur convenait le mieux.

La suite de l'entretien était réalisée grâce au suivi de notre guide d'entretien. Ce guide que nous avons créé est composé d'un tableau avec d'un côté les questions que nous pouvons réellement poser à notre interlocuteur, et pour chaque thème de quelques questions que nous ne posons pas directement (annexe 7). Les questions à poser sont des questions volontairement très ouvertes, qui n'apportent aucun élément de réponse ni de jugement positif ou négatif. Elles servent simplement à orienter la discussion vers le thème souhaité. L'objectif était pour nous d'avoir un socle de questions directement applicables afin de pouvoir relancer la discussion en cas de besoin sur nos différents thèmes, et ainsi d'éviter des « blancs » non propices à une bonne discussion, mais tout en évitant d'avoir à trouver une question qui risquerait de ne pas être assez ouverte. A leur côté, les questions non posées nous servaient à nous souvenir de l'objectif que nous souhaitions atteindre, c'est-à-dire des points clés que nous voulions voir émerger par les vétérinaires eux-mêmes. A noter qu'au fil des entretiens, nous n'avons pas toujours besoin de suivre ces questions grâce à la richesse des réponses spontanées des vétérinaires. Parfois, leurs réflexions nous laissaient entrevoir de nouvelles questions que nous pouvions rajouter également librement.

Ce guide d'entretien a ensuite évolué avec la réalisation des entretiens. Nous avons ainsi principalement rajouté des annotations pendant certains échanges très riches, ce qui nous a permis de voir arriver de nouvelles questions. De plus, cela nous a permis de mettre en évidence un thème complémentaire à notre étude, le management (annexe 8).

b) Les techniques d'entretien

Les entretiens ont tous été réalisés par l'enquêteur, à savoir moi-même. Le vouvoiement a toujours été utilisé en première intention afin de marquer le respect porté aux vétérinaires. Assez souvent, les vétérinaires ont jugé préférable d'employer le tutoiement puisque nous sommes « collègues ». On voit ici l'effet de groupe soudé ressenti dès la formation initiale et qui renforce les liens entre tous ses membres, évoqué en partie 1 de ce travail.

Chaque entretien a été réalisé seulement après la signature par le vétérinaire interrogé d'un consentement éclairé. Ce document intitulé « Notice d'information : utilisation des données personnelles récoltées lors d'entretiens individuels ou de groupes » visait notamment à préciser aux vétérinaires participant l'existence d'un enregistrement audio (enregistrement non archivé, ni fourni dans le corps de la thèse dans leur intégralité) (annexe 9). Ces documents dûment remplis et signés ont été conservés. Ce consentement a également été rappelé à l'oral avant chaque début d'entretien, moment pendant lequel nous avons également précisé à chacun que leurs citations seraient anonymisées.

L'entretien se déroulait ensuite avec un effort marqué pour conserver une discussion la plus ouverte possible afin de laisser libre court aux propres interprétations des interrogés, ainsi que l'expression de leurs ressentis au travers d'exemple de leur vécu par exemple. Au fil de l'entretien, nous posions toutefois des questions pour approfondir certains de leur propos afin de les expliciter au maximum (l'objectif étant de se prémunir d'une interprétation excessive de notre part). Nous pouvions ainsi parfois inviter le vétérinaire à nous donner un exemple concret qui illustre tel ou tel propos.

Enfin, après la réalisation de quelques entretiens, nous avons mis en place une ou deux questions très ouvertes visant à notifier tout oubli de notre part auquel l'interrogé aurait pu penser.

4) Déroulement des entretiens

Nous avons annoncé à nos participants une durée d'entretien comprise entre 45 minutes et une heure et 15 minutes. Dans les faits, nos entretiens ont duré entre 41 minutes pour le plus court, et une heure et 20 minutes pour le plus long, avec une moyenne à 57 minutes.

Le lieu de l'entretien a été déterminé selon la convenance des vétérinaires. La plupart d'entre eux ont eu lieu dans leur clinique, ou en visioconférence lorsque la distance ne nous permettait pas de nous rendre directement à eux. Nous constatons que la modalité par visioconférence présentait certains inconvénients liés à la qualité de la connexion internet, mais, cela n'a globalement pas gêné au bon déroulement des entretiens, ni à la qualité de la discussion. Pour certains, l'entretien a eu lieu dans leurs bureaux de travail personnel. Enfin,

pour un faible nombre d'entre eux, l'entretien s'est déroulé à leur domicile familial à leur demande, afin de ne pas empiéter sur leur temps de travail.

Les entretiens se sont déroulés du 05/11/2021 au 20/05/2022, avec une volonté de ne pas trop étendre cette période afin de toujours avoir en mémoire les discussions réalisées lors des entretiens précédents. Les contraintes de temps disponible de chacun n'a pas permis de réaliser nos entretiens dans un délai plus court.

L'annexe 10 récapitule l'ensemble des informations concernant les entretiens sous la forme d'un tableau anonymisé.

5) Recueil et traitements des données

a) Etapes et traitement

Tous les entretiens ont été enregistré grâce à l'application « Enregistreur Vocal » disponible sur smartphone, puis les fichiers transférés sur ordinateur pour traitement. Chaque enregistrement a ensuite été intégralement retranscrit afin de permettre son analyse grâce au logiciel NVivo version 12. Ce logiciel est développé par la société QSR international, et est destiné à la recherche qualitative à but universitaire ou commercial. Il permet de traiter les données en favorisant l'organisation de son contenu par regroupement de citations pertinentes regroupées par thèmes et sous thèmes (appelés nœuds dans le logiciel). A noter que ce logiciel n'utilise aucune méthode de codage enregistrée, seul le chercheur décide d'organiser son arbre thématique à sa guise, en sélectionnant manuellement chaque citation. Il permet en revanche de faciliter cette mise en œuvre ainsi que la production de résultats de recherche.

b) Détails concernant les retranscriptions

Les retranscriptions intégrales de tous les entretiens sur le logiciel Word visaient à rester les plus complètes possible, avec l'ajout formalisé d'éléments infra-verbaux (notamment les hésitations, les rires, le ton de la voix etc...). Cette retranscription au mot à mot nous a permis de constituer un corpus de verbatim. Le but étant de conserver les éléments supplémentaires à la discussion, nous n'avons pas corrigé les fautes de syntaxes afin de conserver l'oralité des entretiens qualitatifs. Nous avons uniquement pris le soin de ne pas retranscrire les interruptions possibles lors des entretiens (intervention d'une personne extérieure ou appels téléphoniques). Enfin, nous avons pris le soin de retranscrire les entretiens le jour même, ou dans les jours suivants ce dernier, afin de ne pas perdre le ressenti correspondant au discours. Le temps de retranscription très important pour notre travail n'était pas moins chronophage : il fallait compter environ trois fois plus de temps que l'entretien initial pour réaliser sa retranscription.

c) La saturation théorique

Afin d'obtenir un poids scientifique suffisant, l'idéal est de réaliser un maximum d'entretiens. Compte-tenu des contraintes de temps que représente cette étude, nous avons décidé de stopper la réalisation de nos entretiens dès lors que la saturation théorique était atteinte, c'est-à-dire lorsque le fait de réaliser un entretien supplémentaire ne fait pas apparaître de nouvelles opinions ni thématiques. Le nombre maximum d'entretiens prévus étaient au nombre de 20 pour être en mesure de les traiter dans le détail. Le principe de saturation théorique ayant été atteint au bout de 18 entretiens, nous n'en avons pas réalisé de supplémentaires.

Chapitre 2 : Résultats

Nous cherchons ici à vérifier que notre échantillon est suffisamment représentatif de la réalité de la profession comme nous le souhaitons. Pour établir toutes nos représentations graphiques présentées dans cette partie, nous nous basons sur la récolte des données de chaque vétérinaire en début d'entretiens. Le tableau complet de ces informations rendues anonymes est disponible en Annexe 11.

1) Démographie de la population interrogée

a) Age et sexe

Pour commencer, notre échantillon est composé d'une répartition de 61% de femmes et 39% d'hommes (Figure 2). Pour rappel, la proportion de femmes s'élève à 57,1% en 2022 (Observatoire national démographique de la profession vétérinaire 2022), notre répartition reste donc comparable à la répartition réelle, même si notre échantillon reste de petite taille.

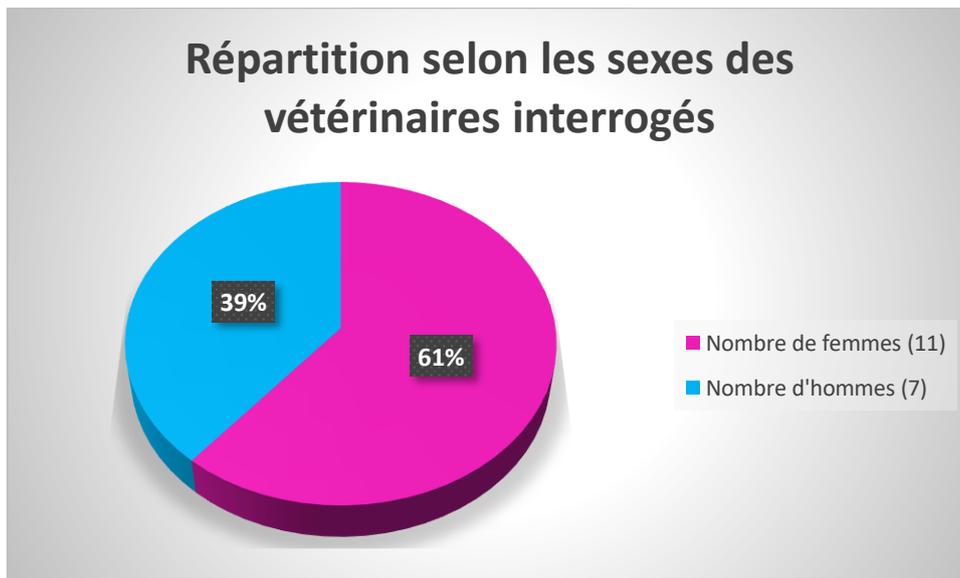


Figure 5 : Répartition selon le genre des vétérinaires interrogés

De plus, notre échantillon est composé d'individus âgés de 26 à 77 ans, avec une moyenne d'âge de 51 ans. La figure 3 nous montre la répartition relativement hétérogène de l'âge des vétérinaires interrogés. L'âge moyen réel des vétérinaires est de 42,97 ans en 2022 (Observatoire national démographique de la profession vétérinaire 2022), nous sommes donc légèrement au-dessus dans notre répartition, ce qui est majoritairement dû à notre vétérinaire de 77 ans (les valeurs aux extrémités entraînant toujours la moyenne vers elle, d'autant plus dans de petits échantillons).

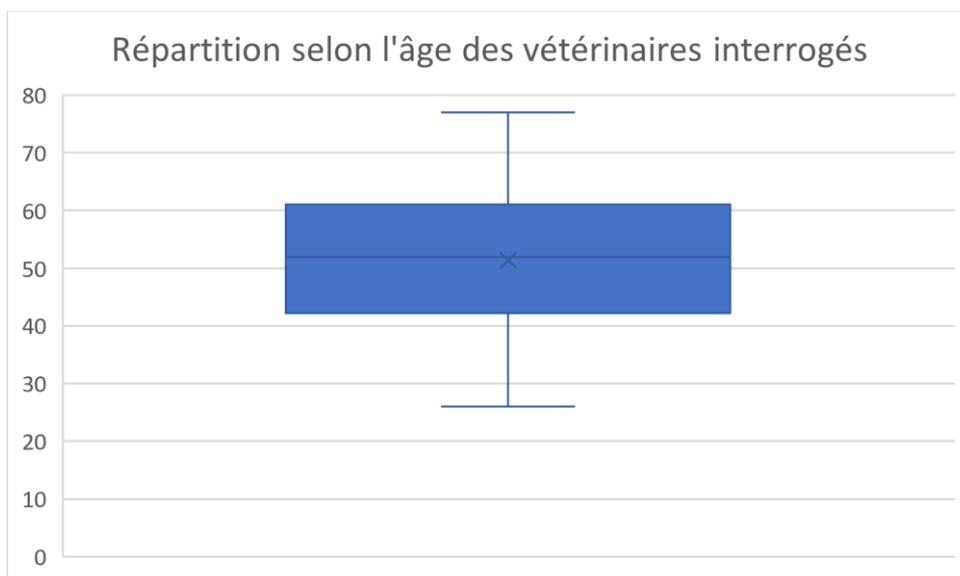


Figure 6 : Répartition selon l'âge des vétérinaires interrogés

Enfin, notre dernier objectif était d'être en mesure de représenter les trois générations existantes de vétérinaires comme présentées en première partie de ce travail. Selon cela, la génération des baby-boomers concerne les vétérinaires âgés de 64 à 80 ans aujourd'hui, ceux de la génération X ont entre 44 et 63 ans et enfin ceux de la génération Y ont entre 28 et 43 ans. On constate alors sur la figure 4 que nous avons une surreprésentation de la génération

X, or, dans la réalité on observe plutôt un équilibre entre le nombre de vétérinaires de ces générations X et Y (environ 8000 chacun). L'opinion de cette génération intermédiaire pourra donc être légèrement surreprésenté dans notre travail. Nous chercherons à rééquilibrer cela par l'utilisation de l'opinion des étudiants vétérinaires (de la génération Y).

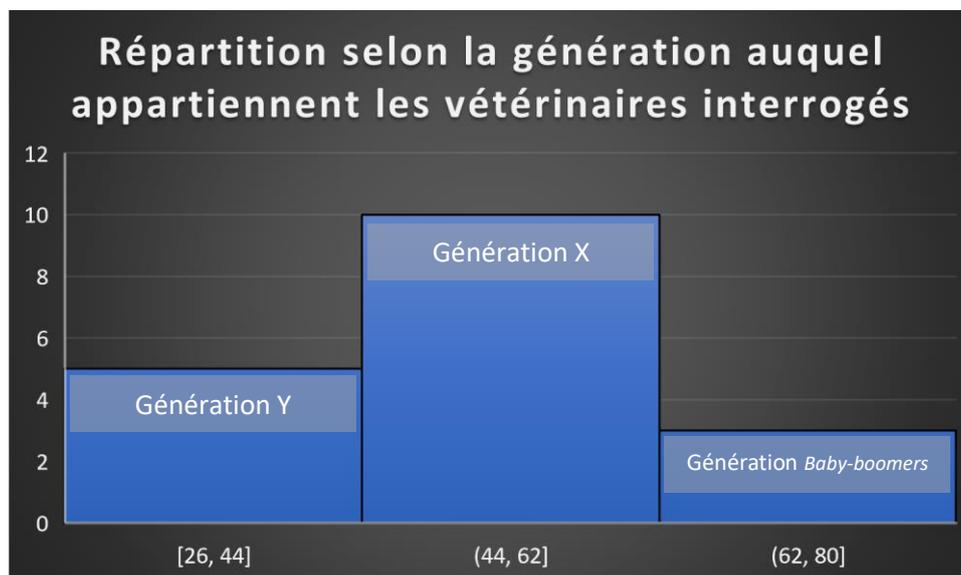


Figure 7 : Répartition du nombre de vétérinaire interrogés selon chaque génération

b) Type d'exercice

Par ailleurs, nous souhaitons identifier de potentielles différences par la suite dans les opinions exprimées par les vétérinaires ruraux, par rapport aux vétérinaires urbains. Pour définir ce qu'est une ville rurale ou urbaine, nous avons choisi d'utiliser la définition explicitée par Olivier Bouba-Olga qui permet d'intégrer une notion de **densité de la commune** (Bouba-Olga 2021). En effet, si nous utilisons les définitions proposées par L'INSEE (Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques), à savoir une prise en compte unique d'une non-discontinuité de plus de 200m entre deux bâtiments et plus de 2000 habitants (définition de 1954), ou encore une définition selon la zone d'influence urbaine définie par le temps de déplacement domicile-travail (1996), nous ne considérerions comme rural que très peu de communes qui pourtant seraient plutôt ressenties comme des communes rurales par ses habitants. Ici, le choix de la prise en compte de la densité nous permet de définir comme rurale les communes peu denses et très peu denses ce qui représente 35% des communes selon l'INSEE (contre seulement 4,5% par les précédentes définitions).

Le classement des communes de travail de nos vétérinaires interrogés a donc été établi selon cette définition de l'INSEE, avec la prise en compte des données mises à disposition dans la grille communale de densité à 4 niveaux au premier janvier 2022 (INSEE 2022). On constate ainsi dans la figure 5 qu'une majorité de nos vétérinaires canins interrogés exercent dans un milieu urbain (65% d'entre eux).

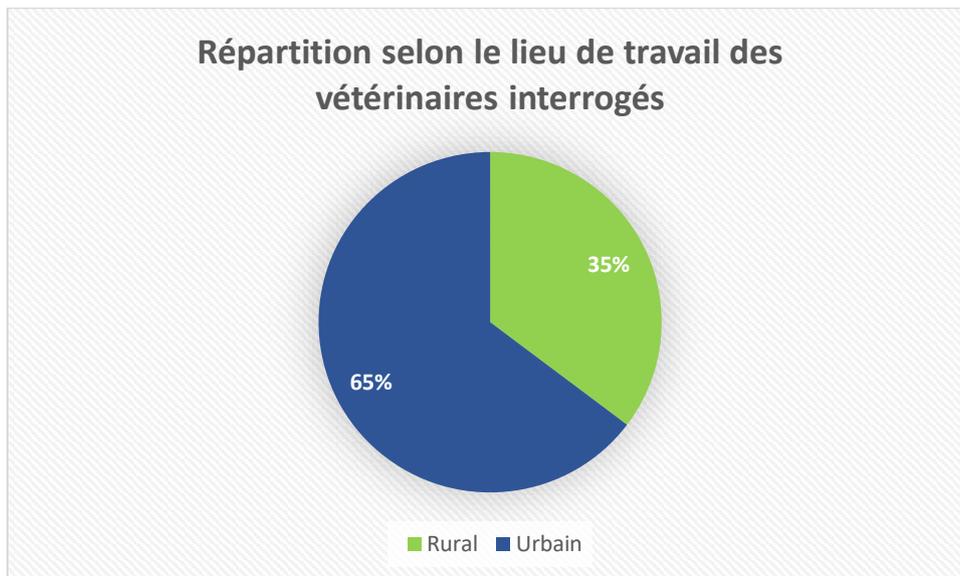


Figure 8 : Répartition selon le lieu de travail (urbain ou rural) des vétérinaires interrogés

c) Milieu culturel dont sont issus les vétérinaires et motivations d'entrée dans la profession

Pour finir, il nous a semblé important de connaître l'origine sociale des vétérinaires interrogés, à savoir notamment leur proximité avec le monde médical voir même le monde vétérinaire. En effet, notre hypothèse d'origine suppose que les vétérinaires provenant d'une classe sociale aisée, et d'autant plus si l'un des parents exerce un métier médical ou est vétérinaire, ont une vision de leur profession différente des autres vétérinaires avec des origines sociales différentes. Cette hypothèse sera explorée par l'analyse détaillée des entretiens réalisés. Nous avons donc classé les vétérinaires interrogés selon une classe sociale d'origine grâce à la connaissance de la profession de leurs parents. Ce classement est basé sur la catégorisation des professions et classe sociales de l'INSEE.

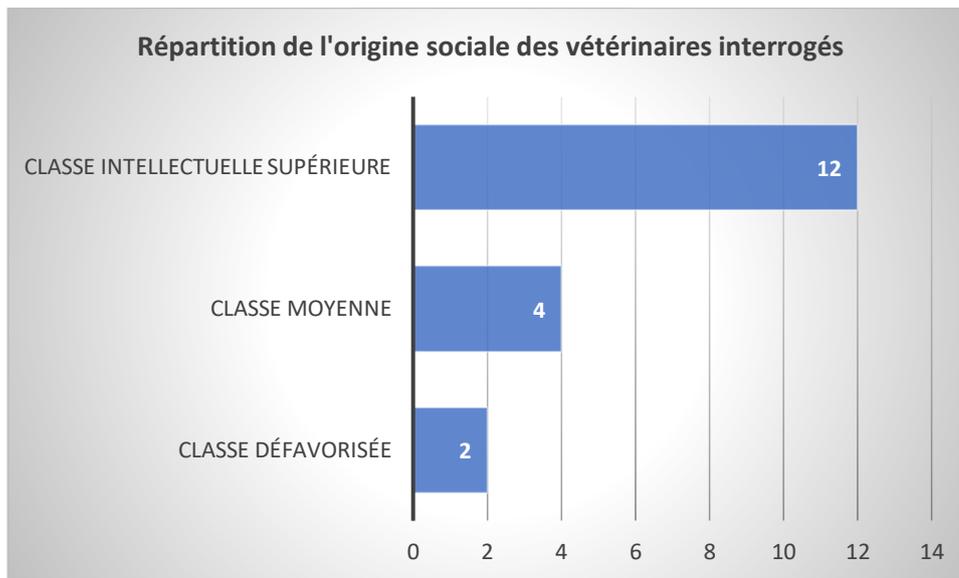


Figure 9 : Répartition des vétérinaires interrogés selon leur classe sociale d'origine définie à partir de la connaissance de la profession de leurs parents

On constate ici que la grande majorité des vétérinaires (66%) provient d'une classe sociale favorisée. Cela est à mettre en lien avec le recrutement des étudiants vétérinaires qui s'est progressivement dirigé vers la sélection des meilleurs éléments, mais qui par la même occasion a eu tendance à favoriser les étudiants provenant des classes sociales les plus aisées (comme nous avons pu le voir en première partie). Nous avons tout de même deux vétérinaires issus d'une classe défavorisée ce qui montre la possible ascension sociale qui est d'autant plus permise à l'heure actuelle par l'intégration d'étudiants boursiers.

De plus, trois vétérinaires ont au moins l'un de leur parent vétérinaire, et trois autres ont un de leur parent qui exerce dans une autre profession de santé, ou dans une profession en contact direct avec les animaux. Au total, cela représente 33% de notre échantillon, ce qui laisse supposer une création de vocation dès l'enfance par reproduction avec le milieu familial (on pense ici à une forme de reproduction sociale basée sur un capital social immatériel comme explicité selon Bourdieu).

Afin de vérifier ce lien entre la profession des parents et le choix de devenir vétérinaire, nous avons pour finir demandé ce qui a motivé chacun de nos vétérinaires interrogés à entrer dans la profession initialement. Les résultats de la figure 7 montre une prédominance de la volonté de « soins des animaux » et « l'amour des animaux » (44% des vétérinaires), ce qui montre que l'animal reste au cœur de la volonté de devenir vétérinaire, selon un certain idéal de perception qui se crée notamment dans l'enfance. Certains vétérinaires évoquent dans cette même idée une « vocation », une « passion » ou encore une « reproduction » par le métier vu dans le cadre familial.



Figure 10 : Motivations initiales d'entrée dans la profession par nos vétérinaires interrogés

Dans ce cadre de classification de nos vétérinaires interrogés, nous pouvons étudier en détail les entretiens individuels réalisés en gardant en tête les caractéristiques propres de chacun d'eux.

2) Résultats qualitatifs

A. La relation entre vétérinaire canin et propriétaire d'animaux

a) La relation client : au cœur du métier de vétérinaire

Nous remarquons que tous les vétérinaires interrogés sont très à l'aise et enclins à discuter de leur relation avec leur clientèle. Chacun a ainsi exprimé sa perception de la qualité de cette relation et nous constatons que 14 des 18 vétérinaires interviewés la trouve **plutôt facile**. Seuls deux d'entre eux la trouve difficile et deux autres très dépendants du client qu'ils ont en face d'eux (parfois leur relation est très facile, parfois elle est au contraire très difficile). Malgré tout, cette relation est soulignée par tous comme **essentielle** pour être un « bon vétérinaire » en clientèle :

E8: « On n'a pas le choix, on ne peut pas être bon en technique et mauvais en clientèle pour être véto en clientèle (...) Ça s'apprend, pour certaines personnes c'est inné, ..., mais pas pour la majorité ».

E15 : « Ça va plus loin que la consultation pure car bon nombre se confie sur leur vie privée et partagent des épisodes sur leur vie privée ».

En revanche, un certain nombre de nos vétérinaires nous affirment que leur faculté notamment de communication avec leurs clients est loin d'être innée. Au contraire, certains insistent sur le fait que **les vétérinaires ne sont pas suffisamment formés et informés de l'importance que revêt le relationnel client** dans notre profession :

E14 : « *Je ne me suis pas sentie très bien formée (...) ou armée pour faire face à ce rapport lorsque j'ai débuté, (...), donc je me laissais beaucoup submerger par les gens* ».

E8 : « *Je pense que c'est un sujet qui fait peur aux jeunes vétos et pour lequel je pense qu'on est assez mal préparé* ».

E12 : « *J'en pense que c'est super important, que quand on choisit le métier, on ne pense pas vraiment à la relation clientèle. On ne se rend pas compte qu'on va travailler plus avec les gens qu'avec les animaux parce que c'est eux qui paient et qui décident. Je sais que certains vétérinaires ont des **difficultés parce qu'on est très perfectionnistes, on est sensible** et donc s'en prendre plein la tête c'est pas facile. Il y a beaucoup de gens qui vont vers ce métier et les animaux parce qu'ils ont plus de mal avec les humains.* ».

E11 : « *Ce serait bien d'avoir un semblant de bases parce que je pense que c'est une des choses les plus dures. C'est l'humain qui est derrière l'animal, il a le diagnostic certes, mais c'est la gestion du client qui est complexe* ».

La causalité évoquée dans l'entretien E12 citée ici est intéressante car elle rejoint notre étude préalable quant aux difficultés rencontrées par les vétérinaires à cause de leurs traits de personnalité marqués, dont, comme cité par ce vétérinaire, le perfectionnisme. De plus, nous avons ici que quelques exemples de la façon qu'on eut les vétérinaires d'exprimer leur manque de formation dans le relationnel humain. On voit donc que c'est un sujet qui est particulièrement important pour les membres de notre profession. A ne pas oublier, comme l'a fait remarquer l'un des vétérinaires, qu'au-delà des traits psychologiques des vétérinaires, le facteur fatigue est également très important. En effet, l'un d'eux insiste sur le fait que selon les horaires et les gardes qu'il accomplit, sa capacité à être empathique est plus ou moins grande.

Une des solutions évoquées à plusieurs reprises pour améliorer ce relationnel client est **d'être capable de se remettre en question** face à la réaction d'un client. Ainsi, c'est au vétérinaire de ne pas remettre la cause sur son client, il doit accepter son mécontentement et chercher à en comprendre la cause (notamment pour éviter que cela se réitère) :

E10 : « *Il y a un truc, c'est que quand les clients deviennent chiants, c'est qu'il faut partir en vacances, ça vient de nous* ».

E17 : A propos d'une anecdote : « *(...) au lieu de me dire que les gens étaient des cons, je me demandais qu'est-ce que j'ai mal fait face au truc (...) ils sont pas contents, ok, ils ont le droit* ».

E11 : « *Il ne faut pas se dire les clients sont des cons, il faut se dire où ai-je merdé dans ma gestion de la personne* ».

Lorsque les vétérinaires ne sont pas capables de s'adapter à cette qualité essentielle de communication et de relationnel client, il semble s'offrir à eux deux possibilités. D'une part,

ils peuvent faire le choix de pratiquer une médecine exclusivement d'urgence ce qui permet de ne jamais revoir les mêmes clients et donc de ne pas avoir à l'entretenir (c'est le cas d'un de nos vétérinaires interrogés). D'autre part, et comme plusieurs vétérinaires le soulignent, le second choix est de **quitter la profession en tant que clinicien** pour exercer notre métier en tant que non clinicien :

E9 : « *Je pense que si on n'aime pas les gens c'est compliqué* ». Puis plus tard, après un laps de réflexion de la part du vétérinaire : « *La relation client si on n'arrive pas à la gérer, on change de métier, ou du moins on le fait dans d'autres voies* ».

Il semblerait que cette seconde option soit un facteur explicatif à l'un de nos questionnements initiaux à propos de la sortie du tableau de l'ordre d'un grand nombre de nos confrères. Nous proposons donc de **revoir le système d'information des jeunes étudiants** qui souhaitent devenir vétérinaires afin d'être certains qu'ils sachent la nécessité de posséder ces « *soft skills* » (c'est-à-dire la capacité à se comporter et à être compte-tenu de la situation) qui sont cruciales pour la pratique en clientèle. Il faut ainsi sortir du schéma ancien que nous avons démontré en première partie de ce travail qui place notre profession comme un « rêve d'enfant », très bien perçut par la société, pour la faire apparaître pour ce qu'elle est réellement : une profession où certes l'amour des animaux est une exigence initiale, mais qui demande en parallèle un grand intérêt pour les relations humaines. Ce point est d'autant plus important que le parcours pour y accéder est en grande partie focalisé sur les sciences dites « dures » qui ne font en aucun cas appel aux capacités de relations humaines. De la même façon, le mode de recrutement actuel des étudiants vétérinaires se base sur des capacités uniquement techniques mais que très rarement relationnelles. On pense ici par exemple aux examens oraux subits par les candidats qui ne visent que rarement à percevoir les qualités relationnelles des étudiants. Nous pensons que le but initial est certes de vérifier les acquis théoriques, mais également de percevoir si l'étudiant peut constituer un futur collègue doué de bonnes capacités relationnelles. On peut en revanche espérer que le recrutement directement en *postbac* visera à percevoir ces qualités relationnelles essentielles.

b) L'évolution de la relation client en cours de carrière : mises en garde des erreurs à ne pas commettre pour les jeunes vétérinaires

Lors de nos discussions, nous avons pu faire ressortir le fait que globalement **les relations avec les clients évoluent tout au long de la carrière** du vétérinaire. Seuls deux vétérinaires (parmi les plus anciens) pensent au contraire que ces relations n'ont pas changées de façon significative, pour eux, les clients ont toujours été exigeants et seule leur façon d'interagir avec eux a pu changer avec l'expérience, sans que cela ne change fondamentalement leur ressenti vis-à-vis de ces relations.

Un grand nombre de vétérinaires interrogés pensent qu'ils ont **appris avec le temps à gérer leur clientèle**, par l'expérience et non par un apprentissage préalable (une exception pour un vétérinaire qui s'est volontairement formé à la communication non violente). Le fait de connaître leurs clients et d'acquérir une confiance en soi supplémentaire, qui passe par

une bonne maîtrise de leurs actes techniques, permet ainsi d'obtenir la confiance de la clientèle :

E18 : « *La relation elle vient avec l'expérience (...) fait qu'on est plus à l'aise avec la clinique, dans la gestion des cas difficiles, des clients difficiles. (...) L'intuition c'est quelque chose qui vient avec l'expérience car l'intuition c'est une intelligence extrêmement rapide qui demande d'avoir intégré énormément d'expérience* ».

E14 : « *Au début je ne me considérais pas assez bien formée, peut-être un manque de confiance en moi, et au fur et à mesure de l'expérience et de la maîtrise de l'échec, j'ai gagné confiance en moi ce qui a facilité les relations avec les gens. D'un côté il y a le développement des compétences techniques et d'un autre côté un travail sur le relationnel ... l'intelligence émotionnelle* ».

E17 : « *Maintenant les mecs ils ont une confiance innée en nous* ».

Il est intéressant de noter l'expérience recueillie lors d'un de nos entretiens. Un de nos vétérinaires exprime ainsi le fait qu'il est important de dissocier l'aspect privé/public dans leurs relations avec les clients. Ainsi, **il faut éviter de développer une relation amicale avec ses clients**, et plutôt rester sur une relation de confiance certes mais professionnelle :

E9 : « *Au début j'en ai eu quelques-uns qui sont devenus mes amis, et puis c'est ceux qui m'ont fait les pires crasses derrière ... il faut apprendre à séparer les deux. Ça paraît misanthrope ou cynique ce que je dis, mais c'est des choses qu'on apprend au cours du temps* ».

Au-delà de l'acquisition de compétences et de confiance, nous pouvons noter que la relation avec les clients a évolué ces dernières années en lien avec les changements sociétaux et organisationnels de la profession. Ainsi, plusieurs vétérinaires témoignent d'une **augmentation de l'exigence** de la part des clients, avec une **demande croissante de rapidité dans les soins et les résultats**. De même, l'augmentation du nombre de spécialistes semble favoriser cette tendance. Enfin, le **changement de position de l'animal** qui se place désormais bien souvent au cœur de la famille semble être à l'origine de l'augmentation d'exigence, or, cette exigence peut parfois peser sur les vétérinaires praticiens et causer une fatigue émotionnelle progressive :

E7 : « *C'est-à-dire que maintenant nos clients attendent plus un service, une présence si possible permanente (...) une clientèle qui souhaite des soins mieux adaptés, ils sont plus exigeants qu'ils ne l'étaient* ».

E6 : « *(...) changement de positionnement du vétérinaire, beaucoup moins sachant avec une structure pyramidale de la décision, et au contraire une décision plus partagée avec le propriétaire* ».

E9 : « *(...) modification de la relation homme/animal (...) les exigences des clients sont différentes* ».

E2 : « *(...) une forme d'impatience de leur part, un peu de l'immédiateté* ».

Ainsi, ce qu'il faut retenir de cela est avant tout l'importance pour les jeunes vétérinaires d'avoir conscience que les relations avec la clientèle n'ont jamais été faciles d'emblée en sortant d'école. Ce sont des compétences qu'il est important de travailler et pour lesquelles il existe des formations pour nous aider à progresser plus vite. De plus, il faut garder en tête quelques recommandations faites par nos vétérinaires. D'une part il ne faut pas oublier la séparation entre les relations professionnelles et les relations amicales avec sa clientèle. D'autre part, il est important de se remettre en question lorsqu'une relation s'est mal passée. Pour cela, il faut garder en tête qu'à présent l'animal a une place fondamentale dans la vie des clients, il faut donc le prendre en compte et les inclure au maximum dans la prise de décision. Enfin, il faut être capable de comprendre l'impatience de la clientèle qui bien souvent est en lien avec le stress qu'ils éprouvent face à la situation difficile de leur animal.

Pour conclure, à l'image des générations de vétérinaire qui évoluent, les générations de propriétaires évoluent également. Il faut donc sans cesse se remettre en question pour être en accord avec les désirs profonds des vétérinaires qui ne concordent pas forcément avec les souhaits des propriétaires. Ainsi, au cours de sa carrière, un vétérinaire peut être confronté à des difficultés avec les clients qui n'appartiennent pas à sa propre génération. On pense par exemple à la communication d'un jeune vétérinaire face à un client plus âgé et parfois exigeant (risque de déficit de confiance). A l'inverse, le vétérinaire en fin de carrière qui possède plus de recul peut facilement entrer en conflit avec son client peut être un peu jeune. On peut ainsi imaginer que les vétérinaires de milieu de carrière sont ceux qui auront le plus de facilité à s'adapter à chacun, ils peuvent ainsi atteindre un pic d'efficacité dans leur relationnel client.

c) L'impact sur la relation client de l'utilisation d'internet par les propriétaires

Comme nous l'avons lu dans la littérature, la quasi totalité de nos vétérinaires considèrent que leur clientèle cherche des informations en lien avec la maladie ou l'alimentation de leur animal avant de venir en consultation. Plusieurs d'entre eux nomme cela « *Docteur Google* », voire parfois de manière péjorative « *Docteur Gogole* ». En revanche, dans la littérature, nous avons 32,5% des vétérinaires qui pensaient que cette utilisation d'internet était néfaste pour la relation entre le vétérinaire et le propriétaire, et 38,6% des vétérinaires qui pensaient que cela allongeait significativement la durée de la consultation. Or, dans notre panel étudié, nous avons au contraire **89% de nos vétérinaires interrogés qui pensent que l'utilisation d'internet par les propriétaires n'est pas un problème** pour le déroulement de la consultation :

E17 : « *Je pense qu'on est pareil, que c'est complètement compréhensible (...) pour moi c'est complètement gérable* ».

E4 : « *(...) on les rassure* ».

Plusieurs explications sont avancées. Parmi elles, plusieurs vétérinaires suggèrent qu'il n'est **pas difficile de convaincre les clients** du fait que leur information trouvée n'est pas

pertinente dans le cas de leur animal. De plus, ils considèrent même qu'il est parfois utile d'avoir l'opinion du **client qui parfois peut trouver une bonne idée** à laquelle le vétérinaire n'avait pas pensé :

E13 : « *Des fois ils te donnent une info, et euh ..., tu te dis que c'est pas si con* ».

E14 : « *(...) j'avais été un peu débordée, je ramais un peu et elle-même a regardé un peu et m'a montré 'j'ai trouvé ça qu'est ce que vous en pensez ?' ... et moi je lui réponds 'oui c'est super ! je pense que c'est ça' [avec enthousiasme]* ».

En revanche, il est à souligner que cela force le vétérinaire à être certain des propos qu'il avance. En effet, l'omniprésence d'internet provoque des confrontations de connaissances qui n'existaient pas il y a 15 ans et qui **oblige donc le vétérinaire à être capable d'argumenter** ses décisions et traitements. De plus, une solution régulièrement avancée par les vétérinaires consistent à **prendre les devants** en évoquant directement la possibilité qu'ils aient lu telle ou telle information sur internet. De même certains vétérinaires proposent à leurs clients des sites fiables où chercher leurs informations (cette solution est tout à fait en accord avec les informations récoltées dans la littérature). On tend ainsi vers la valorisation du propriétaire qui devient un véritable partenaire de soins pour améliorer la réussite des traitements. L'objectif à atteindre par tous ces vétérinaires est donc d'obtenir une réelle transparence vis-à-vis de leurs clients pour éviter d'engendrer une sensation de « non-dits » chez ces derniers :

E17 : « *Avant quand les gens ils savaient rien c'était facile, tu leur racontais n'importe quoi, maintenant t'es quand même obligé d'avoir des arguments* » ; « *Je dis des fois 'Vous avez peut-être vu ça sur internet' avant qu'ils m'en parlent (...) et donc je leur dis vous allez voir sur internet qu'on pourrait faire un scanner (...)* ».

E8 : « *Il faut donc les guider en leur disant 'sur ce site vous aurez des infos fiables'. Maintenant je leur demande 'Est-ce que vous êtes allé voir internet ? Qu'est ce que vous avez vu ?'* ».

E12 : « *Ce qui n'est pas facile avec google c'est que ça demande d'être au clair sur ce qu'on fait et pourquoi on le fait ... oui parce que les gens arrivent avec des questions et il faut être capable de répondre pourquoi oui ou non...* ».

Quoi qu'il en soit, nos vétérinaires interrogés semblent plutôt sûrs des informations qu'ils apportent et ne semblent pas ressentir de réelles craintes face à la remise en question de leurs décisions, même pour les plus jeunes d'entre eux :

E6 : « *(...) je crois beaucoup à la suprématie de l'intelligence humaine par rapport à l'intelligence informatique* ».

En revanche, à l'opposé de l'utilisation d'internet pour la recherche d'informations qui n'est pas un problème pour nos vétérinaires, **33% d'entre eux avance le côté néfaste et très**

problématique des avis sur les réseaux sociaux et sur Google (via les étoiles Google). Ces vétérinaires se sentent alors enfermé dans un risque de jugement constant, qui parfois est la simple conséquence d'un manque de communication entre le vétérinaire et le propriétaire. Cela accentue d'autant plus la peur de l'erreur qui était, comme nous l'avons vu dans la littérature, l'un des critères les plus responsables du risque de burn-out pour les vétérinaires :

E6 : « *Moi cette surévaluation me pèse, ..., vraiment ça me pèse [ton de voix pessimiste]* »

E5 : « *Je pense que c'est de la merde les e-réputation, je pense que ça c'est très néfaste* ».

E18 : « *(...) de mauvaises notes peuvent avoir des conséquences importantes* ».

E15 : « *(...) c'est un stress majeur, ça c'est sûr ça amplifie la peur de l'erreur, ça touche profondément parce que les vétérinaires sont des gens consciencieux, s'investissent beaucoup et c'est rare que les mauvais commentaires s'appuient sur des faits réels. Souvent c'est plus de l'incompréhension ou de la mauvaise communication, ou simplement ils préfèrent croire leur voisin, ..., le magnétiseur du coin* ».

E1 : « *Ben je pense que c'est dangereux parce que ce n'est pas toujours objectif, ils peuvent critiquer pour quelque chose qui ne le mérite pas. Et des fois si on a été un peu fatigué ou qu'on a été dérangé en pleine nuit pour quelque chose qui ne le mérite pas, on n'utilise pas toujours les mots qui conviennent...* ».

Ainsi, nous pouvons conclure que l'utilisation d'internet par les clients impose aux vétérinaires d'adapter leur pratique et surtout leur discours lors des consultations pour répondre aux inquiétudes parfois infondées de la clientèle. En revanche, cela ne semble pas impacter leur quotidien et cela semble être une gestion acceptée de la plupart des vétérinaires qui en font même un outil de communication. En revanche, les avis sur la clinique ou sur la personne semble être un vrai problème pour notre profession. Les solutions face à cela semblent loin d'être évidentes et il n'existe pas de recettes prêtes pour aider les vétérinaires à gérer les « avis Google ». Chacun doit donc s'y accoutumer comme ils se sont parfaitement accoutumés au fait que leurs clients se renseignent au préalable sur internet.

d) Existe-t-il une différence entre les propriétaires de chiens et les propriétaires de chats ?

Nous avons poursuivi l'entretien en demandant à nos vétérinaires ce qu'ils pensent d'un propriétaire de chien par rapport à un propriétaire de chat. L'objectif était ici d'analyser si les vétérinaires ont une tendance naturelle à catégoriser leur clientèle selon des critères aussi simple que l'espèce de l'animal qu'ils emmènent chez leur vétérinaire, et surtout, est-ce

que cette catégorisation a pour effet de modifier leur comportement avec eux lors de la consultation. L'objectif était également d'introduire la notion de typologie de clientèle traitée dans la prochaine sous partie. Nous nous rendons compte plus tard qu'il peut s'agir ici d'un biais inconscient que nous introduisons aux participants.

Le premier élément remarquable est la parfaite équité entre les vétérinaires qui ont l'impression que les propriétaires de chien sont très comparables aux propriétaires de chats (50%) et que donc cela n'influence aucunement le déroulement de la consultation. Au contraire, les 50% restant ont pour opinion l'existence de quelques différences entre ces propriétaires.

Parmi les vétérinaires qui pensent qu'il existe une différence, deux grandes opinions ressortent et sont contradictoires. Premièrement, certains pensent que le chat est l'animal qu'on surveille peu, un animal qui n'est pas de race et que nous pouvons donc laisser dépérir. Cela se combine avec l'opinion que le chat est indépendant et va attirer des propriétaires qui ne recherchent pas d'autorité vis-à-vis de leur animal ce qui peut rendre l'observance difficile :

E4 : « (...) les chats il y en aura plus souvent en mauvais état (...) alors que les chiens on a souvent des chiens de race alors les propriétaires sont plus attentifs ».

E8 : « En restant caricatural, on a toujours l'image du chat plus indépendant, mais le propriétaire est aussi plus indépendant, par rapport à un propriétaire de chien. Il y a aussi le côté autorité, sur le chat c'est compliqué d'avoir de l'autorité ».

Au contraire, les seconds pensent que les nouveaux propriétaires de chats sont extrêmement attentifs à leur animal ce qui permet de mettre en place un traitement dont on pourra s'assurer qu'ils essaieront au maximum de suivre l'observance :

E7 : « Je pense que les propriétaires de chats sont beaucoup plus attentifs car ils ont l'habitude de regarder leur chat (...) se fait admirer, on regarde son chat, on le détaille alors que le chien il est tellement près, tout le temps-là, qu'on peut passer à côté. Je suis admiratif parce que les chats sont pas forcément commodes et ils arrivent à donner leurs médicaments avec une patience sans les brusquer matin et soir ».

E6 : « Ah bah oui il y a des différences [ton de l'évidence], souvent les propriétaires de chat ont une sensibilité différente, ils parlent plus chat qu'un propriétaire de chien parle chien si je puis dire. (...) pas mal de propriétaires de chats sont devenus des gens beaucoup plus techniques (...) beaucoup plus exigeants, techniquement ».

On se rend donc compte ici que selon la perception qu'on peut avoir sur la relation qu'entretient un propriétaire et son animal, notre opinion sur l'observance notamment va être différente. Or, ici nous ne pouvons pas ressortir de facteur favorisant l'une ou l'autre des opinions (on n'a par exemple pas de lien entre une opinion, et le fait de travailler dans un milieu plutôt rural ou urbain) ce qui montre que finalement il n'y a pas de correspondance simple à mettre en œuvre. Chaque relation entre l'homme et son animal sera différente et il est important de la juger avant de décider de la mise en place d'un traitement par exemple.

On en revient à nouveau à l'intérêt représenté par la valorisation du propriétaire, non pas pour le flatter, mais pour venir recueillir les informations informelles qui permettent de favoriser la coopération qui rend les soins plus efficaces.

E6 : « Si tu ne parles pas chien de chasse avec un chien de chasse et son propriétaire qui est chasseur, tu passes à côté de quelque chose. Si tu parles pas exposition de chien avec des gens attachés à des expositions de chien tu rates quelque chose ».

e) Différentes propositions de typologies clients

Pour finir sur le sujet des relations qu'entretiennent les vétérinaires avec les propriétaires, nous leur avons demandé d'établir une typologie de leur clientèle afin de mieux distinguer comment sont perçus ces derniers. Seuls cinq vétérinaires ont refusé de tenter de réfléchir à cette catégorisation (soit parce qu'ils trouvent non opportun de classer les clients, ou lorsqu'ils n'arrivent pas à trouver l'inspiration). Nous précisons ici qu'il est bien entendu défendu de classer réellement les clients, le but est seulement de cerner les types de clients que le vétérinaire se doit de gérer au quotidien. Avoir une idée de cela nous permet ainsi d'être en mesure de les gérer plus simplement.

Après analyse des exemples mentionnés par les vétérinaires, on remarque que plusieurs niveaux de classification sont envisageables. Elles sont répertoriées dans le tableau 1.

Type de classification	Sous-types possibles selon le client	Entretiens où le vétérinaire cite cette catégorie	Exemple de citation
<u>Selon le niveau de compréhension dont fait preuve le propriétaire</u>	Client avec de grosses difficultés de compréhension	E1 ; E5 ; E6 ; E16 ; E18	<u>E18</u> : « (...) et puis vous en avez qui ont le QI d'une huitre, il faut répéter trois fois et visiblement ce n'est toujours pas compris ».
	Client qui comprend facilement toutes les données médicales (personne instruite, ex : médecin)	E15 ; E16 ; E18 ;	<u>E16</u> : « on en a des qui comprennent, ..., des médecins ».
	Client qui a l'impression de très bien comprendre mais ce n'est pas le cas. Personnes souvent hautaines.	E9 ; E18	<u>E9</u> : « (...) déjà il y a les clients qui savent tout ou qui croient tout savoir, et pour lesquels il va falloir travailler à leur expliquer que c'est peut-être un petit peu autrement. Donc des clients très imbus d'eux-mêmes et ça va être un peu plus compliqué ».

Selon l'état d'esprit / l'humeur / le trait de caractère du propriétaire	Client gentil / adorable	E6 ; E11 ; E12 ; E15 E18	<u>E15</u> : « (...) qui ont la tête sur les épaules qui sont spontanément confiants et qui entendent facilement notre discours. C'est la clientèle la plus faisable à gérer »
	Client arrangeant / conciliant / coopératif	E6 ; E9 ; E18	<u>E9</u> : « Il y a ceux qui sont parfaitement normaux qui pensent que vous faites votre travail, qui ne vont jamais être excessifs ».
	Client expansif / envahissant	E6 ; E18	
	Client timide	E18	
	Client méfiant	E8 ; E15	<u>E8</u> : « (...) lorsqu'on débute : le client méfiant ».
	Client pénible / retord	E1 ; E6 ; E8 ; E12	<u>E12</u> : « (...) les pénibles je ne vois pas vraiment l'intérêt de faire des efforts ».
	Client agressif / hostile	E9 ; E18	<u>E9</u> : « Il y a des clients qui sont systématiquement de mauvaise humeur et agressifs mais au bout d'un certain nombre d'années on les repère et on arrive à s'en détacher ».
Selon le niveau d'intérêt que le propriétaire porte à son animal	Client très inquiet / stressé / hypocondriaque	E4 ; E5 ; E9	<u>E4</u> : « (...) les ultras inquiets qui veulent faire plein de choses et qui ne veulent plus payer après, qui se ravissent après ou les ultras inquiets à qui tu peux facturer plein de choses ».
	Client indifférent pour son animal	E4 ; E5 ; E15	<u>E5</u> : « (...) ceux qui sont au contraire désinvoltes, tu leur demande un traitement et tu es sûr qu'il ne sera pas pris en compte ».
	Client chasseur	E4 ; E10	<u>E4</u> : « (...) il y a plusieurs types de chasseurs. Ceux pour qui les chiens c'est juste pour chasser donc ils s'en foutent, les chiens sont sales. Après il y a les autres chez qui les chiens sont mieux traités. Et puis là dernièrement un chasseur qui était très inquiets ».
	Client très fidèle	E9 ; E12	<u>E12</u> : « (...) qui viennent régulièrement et ayant un panier moyen, ceux-là il faut faire beaucoup d'efforts pour eux ».

<u>Selon la fidélité du propriétaire envers son vétérinaire</u>	Client « baladeur »	E9 ; E12	<u>E9</u> : « Et puis après il y a des clients baladeurs, vous allez voir une fois deux fois, plus les voir pendant 2 ans, les revoir, voilà ».
<u>Selon l'investissement que le propriétaire est prêt à mettre pour son animal</u>	Client inconditionnel qui fera tout pour son animal	E3 ; E11 ; E15 ;	<u>E3</u> : « Il y a les extrêmes avec des gens extrêmement branchés animal, chien ou chat qui vont tout faire qui sont vraiment cette niche que j'appellerai technique et santé et ils veulent être dans le top pas pour eux, mais pour dire j'ai tout bien fait avec mon animal ».
	Client qui réalise le strict minimum par obligation	E3 ; E11	<u>E3</u> : « Il y a une grosse partie de gens moyens qui viennent faire soigner leur chien parce qu'ils n'ont pas le choix, faire les vaccins, on vient faire le minimum syndical ».
	Client qui ne souhaite pas dépenser d'argent du tout pour son animal	E3 ; E11 ; E15 ;	<u>E3</u> : « (...) à l'autre côté avec des gens qui font de la crotte quoi, c'est-à-dire qu'ils viennent parce que le chien il a une patte qui est ouverte en deux et on ne va quand même pas lui mettre un coup de fusil tout de suite, ceux-là ils sont pas disposés à rien du tout ».

Tableau I : Typologie possible de la clientèle vétérinaire selon les opinions récoltées lors des entretiens semi-directifs

Avant d'entamer toute analyse, nous souhaitons faire remarquer que plusieurs vétérinaires classent de façon distincte le propriétaire de chien qui est chasseur. Ils expriment ainsi qu'il s'agit d'un type de clientèle qui peut porter plus ou moins d'attention à son chien, mais qui quoi qu'il en soit est très différent d'un client non-chasseur. Nous avons donc placé une catégorisation pour ce type de client, sans que cela soit à connotation toujours positive ou toujours négative pour le vétérinaire.

On remarque que ces classifications sont très différentes et ne se basent pas sur le même type de caractéristique d'une personne. De plus, certains vétérinaires vont établir naturellement des classifications qui empruntent de plusieurs types de catégories. Par exemple, lors de l'entretien 9, le vétérinaire a déterminé que les clients se classaient selon d'une part ceux qui ne comprennent pas ce qu'on leur dit mais pourtant qui pensent tout savoir (clients difficiles à gérer), ensuite les clients tellement inquiets qu'ils en paraissent hypocondriaques et ont donc tendances à aspirer toute l'énergie du vétérinaire, puis les clients fidèles ou non et enfin les clients à tendance agressive.

On voit avec l'exemple de cet entretien, mais ce n'est pas le seul, que finalement choisir un seul axe de différenciation semble délicat. Or, nous avons constaté dans la littérature que les typologies de clientèles étaient établies bien souvent selon un seul axe. Nous avons par exemple la différenciation selon la propension du propriétaire à emmener son animal chez le vétérinaire (ce qui donnait les groupes inconditionnels, les responsables, les dévoués et les indifférents). De la même façon d'autres classification sectorisent la clientèle selon la facilité ou au contraire difficulté qu'ils imposent à la consultation.

Finalement, nous pensons qu'il est relativement inutile de vouloir classifier de façon rigide le type de clients que rencontre le vétérinaire. Avoir ces axes de différenciation nous permet en revanche de toujours être capable de cerner le type de personnalité de notre client, pour être en mesure de **s'adapter du mieux possible** face à eux. Comme le nomme justement l'un de nos vétérinaires, cette capacité à **devenir un « caméléon »** est essentielle pour notre métier et il devrait être enseigné dès les écoles vétérinaires. En effet, il faut être capable d'une consultation à la suivante de passer d'un discours clair, voir scientifique avec un médecin par exemple, à qui nous pouvons expliquer dans les moindres détails la maladie de leur animal ; à une consultation suivante avec une personne anxieuse, chez qui cela va provoquer une méfiance voire une agressivité qu'il faut savoir gérer pour ne pas continuer sur ce champ de la colère... Nous pensons donc que les formations en communication par l'application à ce genre de cas quotidiens pour le vétérinaire, notamment sous la forme de jeux de rôles, sont d'une grande utilité pour la profession, en particulier quand le vétérinaire n'a pas d'aptitude naturelle particulière pour cette *soft skills* :

E18 : *« J'ai donc un fonctionnement caméléon et je ne suis pas la même d'une consultation à l'autre ».*

E6 : *« (...) au fur et à mesure qu'une consultation se déroule, j'essaye plutôt de voir quel est l'état d'esprit du client, quelle est sa capacité de compréhension de la situation qu'il vit ou qu'il va vivre pour essayer d'adapter ou de faire adapter le discours qui lui est adressé ».*

Enfin, plusieurs de nos vétérinaires ont souligné le fait qu'il est inutile de consacrer trop de temps aux catégories qu'ils jugent les moins intéressantes. C'est-à-dire qu'ils ne vont pas utiliser autant d'énergie pour un client pénible, ou qui ne souhaite pas s'investir pour son animal par exemple, pour ne pas s'épuiser émotionnellement :

E3 : *« (...) faut pas consacrer trop de disponibilité à ceux-là... Après l'idée c'est qu'on est obligé de consacrer du temps à ceux du haut et c'est bien de le faire, ceux du bas ça sert à pas grand-chose de leur consacrer un temps infini parce que de toute façon tu les fera pas changer ».*

B. Le poids de la réglementation dans le quotidien d'un vétérinaire clinicien

Lorsque nous discutons avec les vétérinaires du poids de la réglementation dans leur exercice quotidien, on se rend vite compte de **l'importante contrainte** que cela représente pour eux. En effet, sur les 18 vétérinaires interrogés, 8 d'entre eux (soit 45%) affirment directement que la réglementation actuelle est trop lourde :

E13 : « (...) si j'arrête la profession ce sera à cause de ce poids (...) qu'on subit du point de vue administratif, réglementation c'est hyper fatiguant, tous les mois on nous en sort une nouvelle. On a plus de réglementation que les médecins, c'est un truc de fou. Quand je discute avec les confrères on est nombreux à être fatigués par la réglementation et c'est un motif d'arrêt de la profession ».

E9 : « Des fois c'est compliqué de se tenir tout le temps au courant et le respect de l'administration nous pose des lourdeurs administratives qui sont pénibles je le reconnais ».

En revanche, ce n'est pas pour autant que nos vétérinaires réfutent l'intérêt que les lois représentent, notamment pour la protection de leur exercice. Nombre d'entre eux évoquent notamment l'importance de la réglementation en matière de protection animale, de surveillance sanitaire, mais également pour la protection de leurs propres droits (notamment en matière de non-obligation de résultat).

E8 : « (...) ça nous protège et ça nous contraint ».

E18 : « Donc je suis en permanence confrontée à la loi mais plutôt avec un ressenti de sécurité, de confort, alors évidemment oui de contrainte, mais quand on travaille dans le cadre ça devient facile ».

Malgré tout, l'un des sujets les plus fréquemment évoqués concerne le respect ou non de la cascade. En effet, même les vétérinaires qui se disent très prudents avec la réglementation au quotidien admettent être parfois obligé de transgresser cette règle. A noter que la motivation de cette infraction réside principalement dans une volonté de respecter le bien-être animal. C'est-à-dire que les vétérinaires très consciencieux vont parfois être contraints de rédiger une ordonnance avec le nom de la molécule, qu'ils laissent au propriétaire. Ensuite, si le pharmacien leur vend une spécialité humaine, c'est ce dernier qui engage sa responsabilité et dans ces conditions le vétérinaire se sent protégé. Cette façon de faire a pour objectif de garantir un bon suivi du traitement par le propriétaire et donc, *in fine*, de garantir un meilleur bien-être de l'animal. En effet, plusieurs vétérinaires nous font remarquer qu'il est impossible d'occulter le facteur financier dans la prise de décision pour le propriétaire, il faut donc parfois être capable de s'adapter à cette contrainte lorsqu'elle est réelle. Ce genre de pratique reste donc marginal même si près de la moitié de nos vétérinaires sont tout de même prêt à enfreindre la loi dans ces conditions :

E3 : « Je ne conçois pas franchement bien et je suis prêt à l'outrepasser (...) En particulier, même si on m'a déjà dit de ne pas le faire, c'est-à-dire qu'il ne faut pas mettre de motif économique ça n'a pas de sens de dire ça, de dire à quelqu'un vous n'avez pas à prendre en compte le motif économique alors qu'on travaille avec des clients qui eux ont des moyens limités, ça n'a pas de sens. (...) Enfin quand on dit que c'est pour des motifs financiers, ça veut dire que le motif financier entrainera une non-observance du traitement. Parce que si c'était que pour faire plaisir aux gens qui sont riches ce ne serait pas la même chose, mais c'est qu'autrement ils ne le feront pas, ou ils vont dire qu'ils vont le faire mais ne le feront pas ».

E6 : « L'idée que j'ai c'est que la cascade c'est un principe et ce n'est en rien une obligation. Je pense que c'est une indication de succession de choses, mais à un moment donné le prescripteur, en accord avec la réglementation générale, il peut prendre la responsabilité de décider autrement s'il respecte les délais d'attentes, les ceci, les cela ».

On peut donc conclure ici que les vétérinaires sont très souvent soucieux de bien faire, pour suivre au mieux la réglementation. En revanche, ces lois sont difficiles à suivre, et semblent parfois relativement absurde à justifier ce qui amène à quelques transgressions. Une solution peut être trop peu connue évoquée par l'un de nos confrères consiste en l'abonnement à la plateforme « Légi-veille » qui permet un suivi simplifié de l'évolution de la réglementation. Enfin, il semble surtout difficile pour les vétérinaires de se retrouver en porte à faux face à leur clientèle lorsque certaines règles leurs paraissent injustifiées. Plusieurs vétérinaires ont alors évoqué l'interdiction de vente d'antiparasitaire sans avoir vu l'animal en consultation qui place régulièrement leurs ASV dans des situations compliquées.

E12 : « Quand on doit refuser de vendre un vermifuge parce qu'on n'a pas vu l'animal, vous vous rendez compte de ce que c'est de déplacer un chat pour ma clientèle rurale ! Il y a des gens qui ont du mal à attraper les chats. Et on se fait insulter parce qu'on refuse, qu'on respecte la loi, c'est pénible ! »

E15 : « Par contre ça génère des tensions avec la clientèle qui ne comprend pas qu'on ne vende pas l'antiparasitaire. Ça génère beaucoup de tensions pour les ASV en particulier ».

Il ne faut pas oublier non plus que ces lourdeurs réglementaires et administratives sont l'une des raisons qui freinent actuellement les jeunes vétérinaires à s'associer. C'est donc l'un des facteurs d'augmentation du salariat constaté dans notre première partie.

C. Les évolutions techniques majeures et rapides de la médecine vétérinaire : entre fabuleuses avancées et difficultés financières grandissantes des propriétaires d'animaux

a) Des avancées rapides de la médecine et de la chirurgie vétérinaire

Le constat est bien là, l'évolution de la médecine des animaux de compagnie a vu une progression incroyable en une dizaine d'année. Rappelons-le, nous avons constaté en première partie de ce travail que les évolutions ont été rapides et nous avons tendance à l'oublier tant elles se sont intégrées dans sa pratique vétérinaire. Nous avons ainsi remarqué que l'apparition de l'échographie ne date que de 1966 par exemple. Certains de nos vétérinaires interrogés ont donc connu des modifications récentes dans l'exercice de leur médecine au quotidien. Nous cherchons ici à savoir leur opinion à ce sujet, puis nous verrons comment ces derniers se maintiennent informés des évolutions techniques au cours de leur carrière, et enfin nous verrons les problématiques que cela pose.

E7 : « C'est simple à mes débuts l'échographie n'existait pas (...) et maintenant je ne fais plus que ça ».

E18 : « *Ce n'est pas une évolution, c'est une révolution, c'est fabuleux, mais c'est aussi un piège* ».

E1 : « *Ah bah oui bien sûr, il n'y a pas eu une évolution mais une révolution ! C'était quand même le Far West ...* ».

Tous nos vétérinaires sont très favorables à l'évolution de la technique et de la médecine, même si plusieurs d'entre eux évoquent les problématiques que ceux-ci impliquent (que nous verrons par la suite). Les éléments les plus évoqués au sujet de l'intérêt que les vétérinaires portent sur le progrès sont à la fois un **intérêt intellectuel** pour la remise à jour de leurs connaissances constantes, ainsi que **l'amélioration de la qualité des soins** prodigués aux animaux.

E3 : « *Bien évidemment, c'est le moteur de notre profession, pour moi le moteur c'est ça ... l'évolution technique elle a été énorme* ».

Malgré tout, certains de nos vétérinaires les plus expérimentés évoquent le piège que ces progrès techniques représentent notamment pour la jeune génération. En effet, ils rappellent l'importance de l'interrogatoire avec le propriétaire et du sens clinique, avant de se précipiter sur des examens complémentaires parfois peu utiles.

E18 : « *Ce que j'observe avec les jeunes vétos c'est qu'ils sont confrontés à un animal malade, on pose deux trois questions et on fait une prise de sang et par miracle la prise de sang va me donner la solution. Ça ne marche pas comme ça, il y a une démarche clinique qui se perd* ».

E5 : « *Pourquoi on ne ferait pas profiter l'animal de technologies qui lui permettent justement d'être mieux pris en charge* ».

Enfin, nous avons souhaité savoir si nos vétérinaires pensent que ces évolutions vont continuer en médecine vétérinaire, ou si au contraire elles vont ralentir. Certains pensent ici qu'il n'y a pas de raison que la médecine vétérinaire ne continue pas de développer sa technique compte tenu des évolutions observées en médecine humaine. En revanche, nous souhaitons rappeler que ces évolutions peuvent certes avoir un intérêt pour le bien-être animal, mais cela risque d'accentuer les difficultés financières ressenties par les propriétaires et peut nous mener à réaliser des actes en désaccord avec l'éthique professionnelle de certains de nos vétérinaires. En effet, faut-il développer des techniques chez l'animal qui ne sont à l'heure actuelle par encore accessibles à tous les humains ? C'est une question que nous avons déjà ouverte mais il nous semble important d'en faire prendre conscience au plus grand nombre afin d'être en mesure de faire des choix dans l'évolution possible de nos techniques.

E4 : « *Oui parce qu'en médecine humaine, on va de plus en plus loin alors ça sera suivi. (...) Je ne sais pas si c'est nécessaire de faire tout pareil qu'en humaine, déjà parce que les humains vivent plus longtemps alors les traitements ne sont pas pareils* ».

E5 : « *Toutes les technologies innovantes elles passent dans la routine parce qu'il y en a d'autres qui viennent derrière et elles se démocratisent* ».

E6 : « *On ne doit pas transformer la médecine en technoscience, et je continue de penser que n'importe quelle investigation complémentaire doit être justifiée (...) Pour moi c'est*

déraisonnable et parfois même ce n'est pas éthique non plus professionnellement et scientifiquement ».

E9 : « On peut se poser la question : est-ce qu'on a le droit d'opérer à cœur ouvert des chiens alors qu'il y a encore des enfants sur terre qui meurent de pathologies cardiaques alors qui pourraient être facilement opérés ».

Pour conclure, les évolutions sont certes toujours intéressantes intellectuellement et permettent dans un sens de maintenir l'intérêt scientifique pour les vétérinaires et éviter de rentrer dans une routine peu stimulante. Mais, il ne faut pas moins en oublier de rester prudent vis-à-vis de ces progrès pour respecter une éthique qui reste importante, l'humain restant prioritaire par rapport à l'animal.

E3 : « Il faut essayer de garder la tête froide et une éthique par rapport à ça, le fait d'avoir une technicité augmentée ne doit pas faire perdre l'âme de tout ça, c'est-à-dire que ça doit pas te faire devenir un technicien ».

E1 : « La nouveauté n'est pas toujours un progrès ».

b) Les méthodes de formations principalement utilisées par nos vétérinaires pour suivre ces avancées techniques rapides

Face à ces avancées énormes et surtout très rapides, les vétérinaires adoptent des stratégies très différentes en fonction à la fois du type de structure dans laquelle ils exercent, mais également en fonction de leurs préférences. On constate dans un premier temps que tous nos vétérinaires continuent effectivement de se former en continue, ce qui est évidemment très important notamment vis-à-vis de l'obligation légale de formation continue et d'obligation de moyen.

E2 : « Oui c'est très puissant la formation continue, c'est très stimulant, il y a vraiment quelque chose de positif ».

E3 : « Le jour où tu n'es plus motivé par ça... » [Le vétérinaire sous-entend ici que si un confrère n'est plus motivé pour se former en continue, il n'est certainement plus motivé par la profession].

La répartition de l'utilisation des différents moyens de formation est regroupée dans le tableau 2.

Moyen de formation	Nombre de vétérinaire qui l'utilise	Pourcentage que cela représente par rapport au groupe total
Conférences en présentiel	3	17%
Conférences digitales ou webinaires	3	17%

Congrès	5	28%
Formation en interne au sein de la structure	2	11%
Livres vétérinaires	7	39%
Articles parus sur internet (principalement via Pubmed)	8	44%
Presse vétérinaire (Dépêche vétérinaire, Point vétérinaire, L'essentiel)	7	39%
Formations	4	22%
Discussions entre vétérinaires via les réseaux sociaux (principalement Facebook)	3	17%
Groupes de discussion entre vétérinaires de la même promotion	1	5%

Tableau II : Répartition de l'utilisation des moyens de formation par les vétérinaires interrogés

On remarque que le principal moyen utilisé par les vétérinaires pour assurer leur formation continue est la lecture d'articles scientifiques, principalement *via* la plateforme Pubmed. Les vétérinaires nous expriment ici une certaine facilité d'accès et mise à jour de leurs connaissances, avec également un attrait par le fait de pouvoir sélectionner les domaines qu'ils préfèrent, ou qui sont plus important pour eux à un moment donné. De même, la lecture de la presse vétérinaire (Semaine Vétérinaire, Point Vétérinaire et l'Essentiel) et la lecture de livres spécialisés vétérinaires sont très utilisés pour le maintien des connaissances. Donc globalement, les vétérinaires ont un certain attrait pour la lecture. Parallèlement il convient d'évoquer les emplois du temps surchargés de certains vétérinaires. Ils nous expliquent ainsi que les congrès leur plaisent, mais qu'il leur est parfois trop difficile d'y aller par manque de temps. De rares vétérinaires enfin nous expriment un manque de moyen financier à consacrer aux formations.

c) Une problématique de coût pour les propriétaires d'animaux : une avancée progressive vers une médecine à deux vitesses ?

La grande limite évoquée contre les avancées spectaculaires de la médecine vétérinaire réside dans les **difficultés financières** que cela peut engendrer pour les propriétaires d'animaux. En effet, les progrès obligent les vétérinaires à investir dans du nouveau matériel de plus en plus coûteux qu'ils sont obligés de rembourser et rentabiliser rapidement. L'effet immédiat va donc résider en la facturation des nouveaux services à une hauteur suffisante pour permettre cette rentabilité, les coûts des actes nouveaux sont donc de plus en plus chers pour les propriétaires. Or, comme nous le font remarquer plusieurs

vétérinaires, le progrès est certes intéressant et stimulant à la fois pour l'animal et pour le vétérinaire, mais le propriétaire peut en être la victime. Les contours d'une **médecine à deux vitesses** se dessinent : des propriétaires aisés désireux de faire le maximum et qui donc offrent des soins de pointe, et des propriétaires plus modestes qui ont l'impression de ne pas être capable de fournir le nécessaire à leur animal. Ethiquement parlant, la profession est ici à un vrai tournant pour lequel il serait bon de trouver des solutions durables.

E14 : « *Je pense qu'il faut faire attention à conserver des compétences généralistes. Qui dit progression technique dit formation, équipements, augmentation du prix des soins. (...) Si on poursuit l'évolution technique on pourrait avoir des écarts énormes entre les très riches et les personnes lambda* ».

E3 : « *C'est qu'on fait une médecine à deux vitesses, les gens qui ont les moyens peuvent avoir une meilleure gestion de leur animal, et les gens qui ne l'ont pas n'auront pas accès à la médecine* ».

E6 : « *C'est le chien qui se mord la queue, ok ils ont eu la capacité d'investir mais après ils s'aperçoivent qu'il faut rembourser et donc on rembourse en faisant payer les actes et ça c'est pas acceptable* ».

E7 : « *On ne sait même plus quand on va à la pharmacie combien coûte un médicament, on ne sait pas combien coûte une échographie, une radio, on ne le découvre que chez le vétérinaire et on trouve une surprise qui est toujours mauvaise car nous il faut qu'on puisse payer notre échographe* ».

E11 : « *Il y a des évolutions, mais l'évolution du porte-monnaie des gens n'est pas similaire* ».

La solution à ce problème consiste à informer les propriétaires des différentes options qui s'offrent à eux. C'est-à-dire qu'il faut toujours être en mesure de proposer une solution peut-être plus ancienne, mais qui a l'avantage de ne pas nécessiter de référer à un confrère, et qui diminue de façon notable les frais engagés, avec des résultats convenables et surtout bons pour le bien-être animal.

E9 : « *Après je pense que le choix ne vient pas de nous et le choix c'est le consentement éclairé du client. Par contre effectivement je leur donne les clés de la réflexion, je leur dis que c'est à eux de savoir la limite du bien-être animal, la bientraitance et ce que c'est un soin raisonné, un soin raisonnable, qu'il ne faut sans doute pas qu'ils mettent en péril le budget de leur famille pour 15 jours de vie...* ».

E8 : « *L'autre jour un collaborateur était choqué car on avait un chien avec une patte cassée depuis quelque jour, les gens n'avaient clairement pas les moyens de s'en occuper et le chien se baladait sur ses 3 pattes on avait pris en charge la douleur et ça se passait bien pour le chien. Et donc on a pris la décision ensemble sans se voiler la face avec le propriétaire le choix de ne pas soigner la patte cassée, et mon collaborateur disait que ce n'était pas respecter le bien-être animal. Et donc pour le coup je pense qu'on peut proposer des soins qui ne sont pas optimaux tout en s'adaptant aux moyens. Et donc oui sur une fracture, on propose une plaque, mais aussi une attèle, on donne un pourcentage de réussite, on explique les risques*

tout en donnant les coûts. Et c'est pas toujours la personne la plus riche qui va choisir l'option la plus chère. »

D'autres solutions nous viennent à l'esprit mais n'ont été que peu évoqués par les vétérinaires interrogés. On pense par exemple à la démocratisation des systèmes d'assurance animale à l'instar de ce qui est observé chez nos voisins Outre-Manche. Cette solution pourrait être durable à condition que les tarifs pratiqués soient accessibles et avantageux pour les propriétaires. De même, la problématique de prise en charge de certaines races ou encore de certaines pathologies chroniques est un vrai frein pour leur développement actuellement. D'autres solutions sont envisageables également par les aides participatives et notamment les associations telles que 30 millions d'amis, Brigitte Bardot, ou encore les vétérinaires partenaires de Vétos Entraïdes qui permettent de faire face à des situations d'urgence coûteuses mais non prévues comme lors d'une fracture par exemple. Enfin, une solution qu'il serait bon de proposer à nos clients consiste également à mettre ces sommes de côté pour leur animal tous les mois, dans le même principe qu'une assurance, mais en conservant cet argent par eux-mêmes.

E7 : (...) tout cela à un coût, et il faut absolument que les propriétaires adoptent plus facilement des assurances, c'est important »

De plus, comme le disent certains vétérinaires, n'est-il pas dommage de se priver, en tant que vétérinaire généraliste, de certains actes techniques aujourd'hui en voie d'être réservés à un petit nombre de spécialistes ? En effet, pour certains, leur début de carrière était ponctué d'essais de prise en charge nouvelle. Or, les vétérinaires sont tout à fait en droit d'informer le propriétaire des possibilités qui s'offrent à lui, avec d'un côté une prise en charge « idéale » par un confrère spécialiste mais à des tarifs parfois élevés, et d'un autre une prise en charge « diminuée » mais à des tarifs plus abordables avec des techniques plus anciennes.

E3 : « je ne veux pas voir apparaître que des techniciens et, on en parlait l'autre jour sur la spécialité, le fait d'avoir formalisé cette spécialisation la a mis le vers dans le fruit, on va forcément avoir des gens qui vont dire « non moi je ne m'occupe que de ça ». J'ai encore eu la réflexion, mon dieu ça doit remonter à 20 ans, ma femme avait une bronchite et on était chez le pneumologue et elle lui dit j'ai mal à la gorge et il lui dit c'est l'ORL ça (rire) et quand tu as entendu ça tu te dis où on en est, où on en est rendu. Ça arrive régulièrement les gens vont te poser une question médicale autre que la cardio, le cavalier King Charles qui vient en cardio, je lui fais pas les glandes anales ? ».

Enfin, il est également évoqué un manque d'éducation de la clientèle qui semble trop habituée à obtenir rapidement toutes les prises en charge au contraire de la médecine humaine où les patients acceptent des attentes longues pour des rendez-vous spécialisés par exemple. Il est donc suggéré de faire diminuer l'exigence des clients.

E6 : « (...) c'est aussi l'aboutissement d'une mauvaise éducation et de mauvaises évolutions de la profession. C'est-à-dire, qu'on continue de laisser penser les gens qu'ils peuvent arriver le matin à 9h pour un chien qui présente un jetage nasal depuis 3 jours ou 10 jours ou un mois et qui va repartir à 10h avec son scanner réalisé ; et les mêmes personnes si leur gamin tombe dans la cour d'école ils auront peut-être un rendez-vous au scanner qu'une

semaine après sans que ça les choque. Et ça va les choquer pour leur chien. (...) Il y a une évolution de la profession qui est générée par les professionnels et tu peux être généré également par le client, mais aussi parce qu'on le laisse voilà ».

D. L'éthique professionnelle, élément important pour les vétérinaires praticiens

Comme on a commencé à l'apercevoir au travers du rapport à l'augmentation de technicité, l'éthique professionnellement passera forcément par la prise en compte des attentes du propriétaire, et notamment ses moyens financiers.

Sans surprise, tous nos vétérinaires évoquent en premier lieu **l'animal** pour décrire leur éthique professionnelle. Pour cela, un grand nombre développe le respect envers l'animal, ou encore la nécessité de respecter son bien-être, d'éviter sa souffrance ou de ne jamais utiliser la violence. Dans un second temps, ces mêmes vétérinaires (très majoritaires) évoquent dans un second temps **le propriétaire**. De la même façon, ils présentent le respect du propriétaire, mais également bien souvent une forme de sincérité qui semble très importante dans notre profession. Il semble qu'il y ait une crainte que le propriétaire ait une impression de « non-dits ». C'est dans cette mesure que plusieurs vétérinaires vont témoigner à nouveau leur volonté de **soigner l'animal sans « arnaquer » le propriétaire**.

E16 : *« Mon éthique c'est de bien soigner l'animal sans arnaquer les gens ».*

E3 : *« C'est d'essayer à la fois de faire en sorte de respecter l'animal car c'est la moindre des choses. Et après c'est de respecter la personne qui est à l'autre bout, il faut aussi respecter le client, c'est quand même la personne qui te paye à la fin ».*

E18 : *« Mon éthique professionnelle est basée sur le respect : respect du propriétaire et respect de l'animal. Ecouter le propriétaire, respecter ses attentes, être dans l'échange. Respecter l'animal, ne pas s'acharner, respecter son bien-être ».*

E15 : *« (...) c'est l'honnêteté : ne pas prescrire des choses inutiles, ne pas mentir, ou inventer des choses pour faire des soins. (...) Ensuite par rapport aux animaux, leur apporter les soins dont ils ont besoin, à concilier avec les propriétaires. Ce qui est prépondérant c'est de limiter la souffrance ».*

E1 : *« Je soigne les animaux mais je soigne aussi les gens, c'est-à-dire que je suis à l'écoute du propriétaire et je ne vais pas le lancer dans des frais disproportionnés par rapport à ses revenus et le mettre dans l'embarras à cause de l'argent ».*

On remarque en revanche qu'il n'y a finalement pas que l'animal et le propriétaire même si ce triangle reste au centre des attentions. En effet, d'autres éléments sont mis en lumière par peu de vétérinaires. On peut ainsi remarquer qu'il fait partie de l'éthique professionnelle pour certains de nos vétérinaires le fait de **respecter la législation, respecter la santé publique et respecter le code de déontologie** (pour cinq vétérinaires). De plus, on

retrouve également le **respect de l'environnement**, ou encore le **respect de l'entreprise** (un vétérinaire).

Ensuite, trois de nos vétérinaires évoquent également le **besoin de formation** comme faisant partie intégrante de leur éthique professionnelle, ce qui vient appuyer cette volonté constatée par la profession précédemment. En revanche, il semble inquiétant de n'avoir qu'un seul vétérinaire qui nous rapporte le **respect de soi-même**. De même, seuls deux d'entre eux insistent sur l'importance de **rester toujours confraternels** alors même que nous sommes une profession à l'origine très soudée. Nous pensons donc qu'il est important de rappeler dès la formation initiale et de façon régulière l'importance de se considérer soi-même dans son éthique professionnelle (c'est-à-dire être capable de prendre soin de soi au quotidien). De même, il faut également insister sur l'énorme importance de la confraternité au sein de notre profession, il faut toujours garder en tête que même si un confrère ne réalise pas le bon diagnostic par exemple, il est absolument inenvisageable de le critiquer ouvertement auprès d'un propriétaire. Ce genre de comportement risque fortement de nuire petit à petit au lien confraternel qui est instauré depuis le commencement de notre profession et qui reste indispensable car cela pourrait aller jusqu'à nuire à l'image des vétérinaires de façon générale.

E9 : « (...) le plus difficile me respecter moi-même, j'ai eu des moments avec des horaires de travail parfois compliqués ».

E11 : « Et puis j'essaye de ne pas cracher sur mes confrères et consœurs ce qui n'est pas toujours réciproque ».

E10 : « (...) ne pas taper sur le véto voisin. (...) quand on parle d'éthique, elle est intra professionnelle, interpersonnelle avec les clients ou alors vis-à-vis de l'animal, elle est à différents niveaux ».

Nous remarquons enfin qu'un seul vétérinaire nous parle ici son rapport à l'euthanasie. Ce sujet qui semblait sensible dans la littérature n'apparaît, au travers de nos entretiens, finalement qu'assez peu problématique pour nos vétérinaires. Nous envisageons ici qu'avec l'évolution des générations, le rapport à l'euthanasie s'est sans doute amélioré, avec des vétérinaires qui se permettent de refuser des euthanasies qui leur semblent inappropriées.

E11 : « Mon éthique c'est de faire ce qui me semble de juste, même si c'est une réponse de gros lâche. Quand j'ai un animal qu'on me demande d'euthanasier alors que je le considère réparable je ne vais pas l'euthanasier : un pyomètre sur un Cavalier King Charles de 5 ans je sais que je vais lui retrouver une famille, je vais refuser ».

Il est tout de même intéressant de remarquer ici que quatre de nos vétérinaires insistent beaucoup sur leur **besoin de liberté et d'indépendance**. Nous reverrons ce dernier point plus en détail par la suite.

E. Des difficultés de recrutement très présentes

a) *Le constat : 83% de nos vétérinaires constatent de grosses difficultés de recrutement*

Malheureusement, nos entretiens ne viennent pas démentir le constat déjà observé dans la première partie de ce travail. En effet, nous avons évoqué l'existence des difficultés de recrutement comme l'une des causes de *burn-out* dans notre profession. Et en effet, 83% de nos vétérinaires interrogés affirment très clairement qu'il est très difficile de recruter de nouveaux vétérinaires à l'heure actuelle.

E16 : « *On n'en trouve pas, personne ne trouve* ».

E14 : « *Oui je le vois parmi des gens de ma promo qui ont du mal à trouver et qui sont obligés de compenser par leur propre temps et leur propre énergie* ».

E7 : « *Maintenant la Belgique ne suffit plus à combler la pénurie en France d'autant qu'en Belgique il y a une pénurie aussi* ».

E3 : « *(...) les difficultés de recrutement elles sont évidentes* ».

E11 : « *Mais ça fait peur...* »

E12 : « *(...) on est dans une phase un peu désespérée* ».

Or, il semble que ces difficultés sont relativement récentes et n'existeraient tout au plus que depuis une dizaine d'années. En effet, nos vétérinaires les plus expérimentés nous ont relaté leur observation de ce changement, avec le passage d'un recrutement simple et limpide, même lorsque le *turn-over* était important, à un recrutement plus que difficile, et même parfois impossible.

E9 : « *(...) c'est un phénomène assez nouveau, c'est un phénomène qui date, en canine d'il y a à peu près 5-6 ans (...) et là maintenant oui on les a les difficultés* ».

E1 : « *(...) oui, depuis une dizaine d'années (...) en général ils nous envoyaient leurs CV, on avait une trentaine de CV, alors que maintenant ça devient compliqué* ».

Le constat est donc sans appel, les écoles vétérinaires françaises ne recrutent que trop peu de jeunes étudiants pour faire face à la demande grandissante du secteur. Pour mieux comprendre cette problématique, il nous semble important d'explicitier l'état actuel du secteur vétérinaire. Ainsi, nous savons que depuis plusieurs décennies, l'engouement pour les animaux de compagnies en France ne cesse d'augmenter, avec 40 000 nouvelles adoptions par an (SPA). En parallèle, on observe une croissance forte et pérenne du marché de la santé vétérinaire (Xerfi 2022), avec une croissance de 4% par an depuis 2010, et les estimations prévoient une hausse annuelle de 3% du chiffre d'affaire des structures vétérinaires en 2023 (Clearview 2020). Face à cette croissance, le nombre de vétérinaires semble donc beaucoup trop faible ce qui explique les graves difficultés de recrutement observées.

E8 : « (...) quand on voit l'explosion de la médecine vétérinaire canine et féline et l'explosion de besoins en médicalisation vétérinaire, clairement on manque de diplômés ».

E3 : « (...) on n'a pas compris ça suffisamment tôt c'est pareil pour les médecins et on n'a pas ouvert suffisamment le robinet. Mais on s'en aperçoit 10 ans après... c'est tard ».

E14 : « Peut-être que l'évolution de la profession n'a pas été anticipée par rapport à des véto qui faisaient des semaines hyper chargées. Si on veut être caricatural on peut dire qu'il faut 2 nouveaux véto pour en faire un ancien ».

Nos vétérinaires les plus expérimentés insistent également sur la difficulté que leur futur départ va engendrer pour leurs associés plus jeunes. En effet, les vétérinaires souhaitant partir à la retraite vont laisser derrière eux de nombreuses heures de travail non comblées alors même que les plus jeunes associés peinent à recruter. Cette difficulté est selon nous la première cause de vente de cliniques vétérinaires à des groupes, pour éviter aux jeunes associés de ne plus pouvoir faire face.

E9 : « Et j'avais dit qu'à soixante ans j'enlèverais une journée de travail parce que j'ai pas de jours de repos dans la semaine et ça c'est depuis dix ans. Et quand j'en ai parlé avec mon associé, il m'a dit si tu nous fais ça tu nous mets dans la difficulté donc pour l'instant je l'ai pas encore fait, donc je sais qu'il va falloir qu'on envisage de recruter ne serait-ce que pour progressivement trouver quelqu'un qui prenne ma place quand je vais partir et l'intégrer au sein de l'équipe, eh bien je sais pas comment on va faire ».

b) Un grand nombre d'hypothèses expliquant les difficultés de recrutement

Le constat étant établi, nous avons cherché à obtenir l'opinion de nos vétérinaires quant aux causes possibles de ces difficultés de recrutement. Un grand nombre d'hypothèses sont ainsi mises en avant pour expliquer notre manque de vétérinaire.

Pour commencer, l'un des plus grands questionnements se porte sur la féminisation de la profession. Est-ce que la prédominance progressive du nombre de femme est la cause réelle des difficultés de recrutement ? Il semble aisé de partir du principe que les femmes ne souhaitent pas travailler à plein temps pour des raisons familiales, fait qui se retrouverait moins chez les hommes. Ainsi, effectivement, avec un nombre de femmes plus importants parmi les jeunes vétérinaires, il semble difficile de remplacer les vétérinaires sortants à la retraite qui sont majoritairement des hommes... Et pourtant, n'est-ce pas un peu réducteur de se cacher derrière ce constat de féminisation ?

E8 : « (...) il y en a qui disent que maintenant les véto c'est des filles qui travaillent moins que les garçons. (...) ce n'est pas non plus un phénomène féminin : les jeunes véto masculins ne veulent pas passer leur vie au boulot et s'occuper de leurs enfants donc c'est plutôt un phénomène de société ».

E5 : « J'étais dans une réunion de femmes qui sont des femmes PDG d'entreprises et elles disaient c'est pas un problème la maternité chez les femmes, c'est simplement un paramètre à prendre en compte ».

En effet, certes la féminisation est très présente, mais il ne faut pas oublier les grosses différences générationnelles qui existent entre les jeunes vétérinaires et ceux qui partent à la retraite. Ainsi, et plusieurs de nos vétérinaires l'affirment, les jeunes vétérinaires masculins ne semblent pas plus que les femmes souhaiter travailler à plein temps. Il semble donc que l'une des raisons principales réside dans la **différence d'attentes de la nouvelle génération vis-à-vis du travail**. Ainsi, les plus jeunes souhaitent réellement un **équilibre entre vie personnelle et professionnelle** ce qui exclut les semaines très chargées de leurs prédécesseurs. On recense plusieurs de nos vétérinaires qui déplorent ainsi le manque de volonté de travail des jeunes vétérinaires, avec un refus fréquent de réaliser des gardes notamment. Il faut donc réussir à rétablir un équilibre au sein de la profession, qui passe effectivement par l'augmentation du nombre de vétérinaire pour permettre à chacun d'obtenir cet équilibre tant convoité. En revanche, il nous semble quelque peu caricatural d'affirmer avec véhémence le manque de volonté des jeunes vétérinaires, et nous constatons d'ailleurs que certains de nos vétérinaires contredisent cela.

E16 : « (...) on a recruté en partant des envies des employés ».

E9 : « (...) est-ce que les jeunes préfèrent pas des structures encore plus grosses avec un travail de salariat, avec des horaires bien définis de sorte qu'ils savent qu'ils vont pouvoir s'arrêter de travailler à une certaine heure et que derrière le relais sera pris par quelqu'un. (...) Ce qui ne veut pas dire qu'ils ne veulent pas travailler parce que je suis toujours persuadée que les jeunes véto sont autant passionnés par leur métier de véto que nous on l'était. Peut-être que l'exemple qu'on leur donne ne les tente pas. Peut-être qu'à 61 ans travailler comme je travaille n'est pas ce qui fait envie aux jeunes et je le conçoit ».

E3 : « Par contre si tu me dis que indépendamment de la vie familiale, des enfants, que les types qui sortent n'ont pas envie de se casser la nénette et de travailler 5-6 jours par semaine, là oui, là tu as raison et là ça vient encore rajouter une louche à ce que je viens de dire non seulement tu as des nanas qui le font parce qu'elles ont des implications familiales qui sont différentes, mais en plus tu as ces mecs-là qui eux ne vont pas forcément s'investir dans le domaine familiale, mais qui n'ont pas envie de trop se crever ».

Ensuite, une autre grande problématique réside dans la **fuite de diplômés**, qui vient accentuer le manque de vétérinaires recrutés en école vétérinaire. En effet, parmi les générations les plus âgées, nos vétérinaires constatent que bon nombre de leurs confrères de la même promotion ont fait le choix de changer de secteur d'activité, en quittant le monde de la clientèle. Reste à savoir la raison de leur départ qui pèse lourd dans l'équilibre entre nos entrants et sortants. Il est d'autant plus difficile de constater ces départs lorsque nous réfléchissons au coût qu'un vétérinaire étudiant français représente. L'un de nos vétérinaires évoque pour expliquer ces départ **la mauvaise méthode de recrutement** au départ. C'est-à-dire qu'il faut se poser la question du profil de personne adapté à notre exercice pour ainsi éviter les mauvaises surprises en sortie d'école vétérinaire qui provoquent ces départs. Il nous semble que dans ce sens des efforts sont mis en place avec la création notamment de la sélection en postbac, avec de vrais entretiens individuels et non seulement des épreuves

théoriques intellectuelles. En effet, il est important d'avoir des étudiants instruits capables de suivre les enseignements, mais il est tout autant essentiel d'avoir des profils de personnes qui vont aimer tout simplement la forme d'exercice qu'implique notre profession, de la même façon que toutes les personnes instruites ne vont pas avoir le profil pour devenir médecin par exemple.

E9 : « *Je pense qu'il y a une attractivité pour d'autres formes d'exercices* ».

E14 : « *Je pense qu'il y a une fuite de l'ordre des jeunes diplômés c'est-à-dire qu'ils pratiquent quelques années et qu'ils partent* ».

E1 : « *Il y a beaucoup de diplômés qui n'exerceront jamais parce que le métier ne leur plait pas, parce que finalement ils se sont trompés de voie... Je pense que ça doit contribuer du mode de recrutement par le concours, il y en a certainement qui ne sont pas faits pour ça et qui ne se rendent par compte. En sortant des écoles vétérinaires ils sont déçus quand ils voient les réalités du travail en clientèle. Maintenant le recrutement il est trop urbain ! C'est certainement des gens très intelligents mais qui ne seront pas adaptés à notre métier plus tard. C'est extraordinaire le changement de recrutement... (...) Les enfants qui sont dans une classe sociale défavorisée ont beaucoup moins de chances de passer le concours véto, donc ça c'est l'échec du système scolaire actuel, parce qu'il y avait une sélection en CM2 ! On était 5 à passer en 6^{ème} sur une classe de 30 !* »

Enfin, il est très intéressant de voir que l'un de nos vétérinaires a également remis en question les conditions de travail proposées par les vétérinaires recruteurs qui ne sont parfois pas en adéquation avec la promesse initiale. Ainsi, il ne faut pas tomber dans le travers de promesses élogieuses pour attirer les jeunes vétérinaires, mais en ne les respectant pas par la suite. De même, d'autres vétérinaires plus jeunes nous ont évoqués leurs premières mauvaises expériences professionnelles en tant que salariés. Ces mauvaises expériences sont alors la porte ouverte selon nous à un dégoût de la profession rapide et donc une fuite encore une fois de nos diplômés.

E14 : « *Peut-être un décalage, je pense qu'il y a des premières expériences professionnelles qui doivent être difficiles. Je pense qu'il y a toujours la peur de l'erreur et même le syndrome de l'imposteur* ».

E15 : « *Par ailleurs les personnes qui cherchent un emploi, sont dans une situation difficile car ils ont du mal à voir la réalité de ce qu'on leur propose et peuvent se retrouver avec des surcharges de travail, des conditions annoncées qui ne sont pas respectées (logement, conditions de travail, rémunération...). Donc il y a un gros travail à faire des structures sur l'honnêteté et la bienveillance des salariés* ».

c) *Les stagiaires constituent-ils un levier de recrutement pertinent ?*

Comme l'exprime plusieurs vétérinaires, les solutions pour améliorer leur recrutement sont difficiles à trouver, d'autant plus que toutes les cliniques utilisent les mêmes stratégies. En effet, au départ de l'utilisation des réseaux sociaux, les cliniques possédant un site

attrayant, avec la possibilité de publier sur Facebook (page *WeNeedYou* notamment) étaient largement plébiscités par la jeune génération de vétérinaires. Aujourd'hui, ces plateformes semblent avoir perdu leur pertinence étant donné la surcharge d'annonces publiées chaque jour.

E9 : « *Il faut sans doute recruter pour recruter, sans doute avoir d'autres méthodes de recrutement que des annonces, il faut proposer des stages, il faut changer* ».

Le fait d'accepter les étudiants vétérinaires en stage semble, pour la grande majorité de nos vétérinaires interrogés, être l'un des leviers les plus pertinents actuellement pour recruter. En effet, il est évoqué que cela permet de façon réciproque d'avoir une image précise de chaque parti. Ainsi, le jeune vétérinaire peut avoir une vision réelle de la clinique vétérinaire, ce qui permet de savoir si leurs idéaux et leurs façons de travailler correspondent aux attentes qu'il se fait du métier. De plus, le fait d'aller voir différents types de cliniques permet de se rendre compte des différences qui existent dans la façon d'exercer le métier, et donc de se forger sa propre perception de la pratique en clientèle. Réciproquement, les vétérinaires qui acceptent ces étudiants peuvent visualiser si leurs philosophies s'accordent. Ainsi, si chaque parti s'accorde sur une façon de voir le travail, l'exercice qui en découle risque très peu de mauvaises surprises et donc à la fois une bonne expérience, en même temps qu'un meilleur recrutement.

E17 : « *Ça a été une révolution dans la perception du recrutement (...) je pense qu'on a plus de chances de recruter en ayant des stagiaires et ils voient vraiment ce quelle est l'entreprise et est-ce que c'est leur ADN (...) je pense que tu ne fais pas rentrer un véto dans une structure qui n'a pas sa philosophie* ».

E5 : « *(...) ça a un côté paternaliste, de filiation tu sais comme c'était et ça valorise tout le monde* ».

E3 : « *C'est un levier de recrutement, ça n'est pas là base, c'est pas pour ça qu'on le fait, mais je veux dire que c'est un truc très intéressant dans tous ces sens-là et je vais pas dire qu'on n'est pas nous aussi intéressés par ce levier-là. (...) C'est un cercle vertueux* ».

De la même façon quelques vétérinaires ont évoqué spontanément le fait d'embaucher des étudiants vétérinaires en tant que remplaçant pour leurs ASV durant les congés d'été, ou encore en tant qu'urgentistes pour les nuits ou les week-ends. L'un de nos vétérinaires est d'ailleurs lui-même associé dans une structure où il a commencé en tant que stagiaire puis en tant qu'urgentiste. Cela montre bien l'intérêt de confirmer la correspondance entre les attentes de chacun avant de s'investir complètement dans une structure. Cela permet notamment d'éviter les mauvaises surprises d'autant plus pour le jeune vétérinaire qui peut être particulièrement influencé par ses premières expériences professionnelles.

E17 : « *(...) tu te dis tous les diplômés à diplôme +3 c'est tous des connards. Par contre tu reçois des stagiaires ils sont là avant l'heure, ils sont trop contents, ils ont la banane, ils te remercient et ils te prennent pour un dieu [rires] (...) tu te dis qu'est-ce qu'il s'est passé dans cet intervalle ? Eh bien ils ont travaillé et mon analyse personnelle de la situation c'est qu'ils ont travaillé avec des patrons qui étaient des connards, avec des clients qui leurs sont rentrés dedans, et avec des tarifs qui étaient trop élevés* ».

E8 : « Il y a aussi la solution de rempla d'ASV qui est intéressante ».

En revanche, comme le rappelle plusieurs vétérinaires, il ne faut pas tomber dans l'extrême en n'envisageant les stagiaires que comme de potentielles futures recrues à embaucher. En effet, l'objectif numéro un du stage reste toujours de transmettre du savoir aux jeunes générations en priorité. Malgré tout, cela peut potentiellement être une aide au recrutement notamment par le bouche-à-oreille qui fait savoir progressivement à beaucoup d'étudiants l'ambiance et les méthodes de travail qui règnent dans une clinique vétérinaire.

E15 : « Je pense qu'utiliser les stages comme levier de recrutement c'est pervertir le système. Parce que l'objectif d'un stage, d'un tutorat, c'est d'accompagner la personne et de lui permettre de se construire dans son métier. Mais en aucun cas ça ne peut être instrumentalisé car chaque personne est libre de ses choix et on ne doit pas les convaincre de venir travailler ici à tout prix. Il faut se concentrer sur l'apprentissage et être au service des stagiaires. Alors ça peut servir à recruter, mais ça ne doit pas être l'objectif premier. »

Pour conclure sur le sujet du recrutement, nous nous sommes demandé si ces difficultés palpables sont une raison prépondérante au refus des jeunes générations de devenir à leur tour patrons. Il semble ici, d'après les vétérinaires salariés interrogés, que ces difficultés ne sont pas la cause première de ce manque de volonté d'association. En revanche, les lourdeurs administratives déjà évoquées sont quant à elles la raison principale identifiée.

E14 : « Non c'est un choix car gérer une structure avec toutes les contraintes derrière plus gérer la continuité des soins, le machin, j'avais pas envie. Donc c'est un choix. »

E10 : « (...) c'est la comptabilité, les obligations administratives, j'ai une phobie administrative. »

E4 : « (...) je ne veux pas m'occuper de la gestion. »

F. Une volonté d'amélioration des compétences managériales

Au cours de nos discussions, nous remarquons que tous nos vétérinaires pensent que posséder des capacités de management est essentiel à la pratique de notre profession. En effet, cela leur évoque principalement la bonne gestion de leurs équipes, capacités de plus en plus importante dans notre métier où le travail seul n'existe presque plus. Or, tous nous explique que leurs parcours de formation initiale n'ont pas comporté de cours pour étudier ces thèmes du management ou de la communication (nous avons pourtant une représentation assez large des formations, avec des parcours français mais également d'autres réalisés à l'étranger). Il semble donc surprenant de s'attarder parfois sur des connaissances moins importantes, sans apprendre les bases du management, comme l'exprime très bien certains de nos vétérinaires interrogés.

E13 : « A mon époque non ».

E17 : « Formation ? Zéro ! »

E16 : « Formé non, c'est sûr. Le management d'équipe, on est de plus en plus obligé : on fait les repas, les restos. A partir d'un certain nombre d'employés on est obligé d'y passer ».

E9 : « Je pense que la formation en management, en comptabilité, en entrepreneuriat, elle est importante (...) Moi je l'ai appris sur le tas petit à petit ».

E14 : « Non on est pas du tout formés et avec la taille des structures qui augmentent ça devient problématique »

E7 : « On avait absolument aucune information ».

E3 : « On est mal formé à ça, tu vois tu es à l'école, le management organisationnel, c'est zéro ».

Or, il semble surprenant d'être aussi peu préparé dans notre profession aux problématiques en lien avec le patronat et l'entrepreneuriat, mais également de la gestion d'équipe. Cet état de fait peut-être une des explications aux problèmes de recrutement, d'autant plus dans ce contexte de pénurie de vétérinaire. Il semble donc intéressant de développer ces compétences pour accroître l'intérêt général de la clinique pour de potentiels futurs vétérinaires à recruter. On pense ainsi par exemple aux techniques de management d'équipes qui permettent de mettre en place des outils concrets à la fois de communication et d'organisation, qu'il est possible de présenter dès un entretien d'embauche par exemple.

E13 : « On a beaucoup parlé de management descendant, maintenant la pratique est inverse on parle beaucoup de management ascendant. Ce n'est qu'une affaire d'équilibre : il ne s'agit pas de monter ou descendre, mais d'être transverse avec une communication fluide dans tous les sens ».

E5 : « Les gens ont besoin de reconnaissance, dans le management, savoir reconnaître les qualités, faire des entretiens professionnels pour dire « là t'as fait une bonne année, mais tu pourrais t'améliorer là-dessus », c'est fondamental dans une gestion, parce que sinon les gens ne se sentent pas reconnus ».

E18 : « C'est pas intuitif, c'est technique, très technique et même en se formant il y en a qui ont de bonnes aptitudes à être manager et d'autres moins. (...) Si le management est bien fait, bienveillant et cohérent c'est très confortable, on est dans des chaussons, tu as tes directives : tu vas faire tel, tel et tel truc. C'est le principe de la hiérarchie bienveillante. Un management bien mené c'est indispensable, sinon c'est le bazar. De toute façon en tant qu'humain on fonctionne socialement selon une hiérarchie, cette hiérarchie elle doit être fondée sur des notions de respect et d'humanité ».

De même, l'un de nos vétérinaires nous a à juste titre alerté sur le fait que les compétences en management sont certes essentielles, mais elles supposent un équilibre mental personnel important. En effet, il n'est pas possible de se consacrer à ces missions de management en cas de problèmes internes par ailleurs, et notamment en cas de stress.

E13 : « Le management se base vraiment sur les capacités d'adaptation et tu ne les a que si tu n'es pas bousillée par le stress »

E15 : « *Je lis des bouquins sur l'influence de l'organisation du travail et de ce qui s'y passe : burn-out, situation suicidaire et ça me permet d'organiser un peu mon ressenti. Effectivement on a aucune formation et on fait ça en fonction de notre état d'esprit et énergie du moment* »

Face à ce manque de formation, nous pouvons noter que 28% de nos vétérinaires ont choisi de se former par leurs propres moyens (5 de nos vétérinaires). Nous avons par exemple l'un d'entre eux qui a choisi de suivre des formations sur la communication non violente.

E13 : « *(...) je me suis mise dans un parcours de management. (...) Tout ce que j'ai fait comme études de management ça m'a apporté que le management c'est de l'adaptation* ».

E14 : « *(...) j'ai insisté sur ça auprès des étudiants : qu'ils se forment, car si l'école ne les forme pas il faut le faire eux même* ».

Malgré tout, nous constatons une forte évolution en ce sens, avec l'apparition progressive d'interventions pour présenter ces thématiques. En revanche, il nous semble important de les intégrer réellement au cursus et non seulement comme des interventions de découverte. De plus, nous voulons souligner l'énorme intérêt que le cursus MC-SVL suscite auprès des dernières promotions de VetAgro Sup. En effet, ce master en collaboration avec l'IAE de Lyon permet aux étudiants volontaires d'aborder toutes ces thématiques précédemment citées en profondeur, chose qui semble essentielle pour tout vétérinaire souhaitant s'associer par la suite au sein d'une structure. De plus, même sans vouloir devenir gérant au sein d'une clinique, on ne peut s'empêcher de penser que faire entrer ces thématiques dans le tronc commun permettrait aux vétérinaires de mieux trouver leur place au sein des structures grâce à de meilleures connaissances en communication et en fonctionnement interne d'entreprise.

E13 : « *Pour moi c'est quelque chose d'avenir qu'il serait intéressant de travailler avec l'évolution de la profession* ».

E6 : « *Alors la communication c'est probablement un point un peu négatif dans notre formation qu'il conviendrait de combler et je pense qu'il faudrait développer une formation spécifique de communication clinique. (...) Mon point de vue est qu'actuellement il faut développer des enseignements personnalisés pour que ces enseignements personnalisés deviennent des enseignements classiques et virer un certain nombre de choses de l'enseignement classique et éventuellement les personnaliser. C'est très subversif, mais je le pense aussi. Mais typiquement, on ferait mieux de passer plus de temps à la communication clinique qu'à apprendre l'anatomie* ».

G. Une cohabitation de générations différentes de vétérinaires au sein d'une même structure : difficulté ou au contraire opportunité ?

Nous nous sommes intéressés dans la suite de notre entretien à recueillir l'opinion des vétérinaires au sujet de la mixité générationnelle qui existe de plus en plus au sein des cliniques vétérinaires. En effet, comme nous l'avons vu en première partie, le travail individuel avec seulement un vétérinaire et son assistant n'existe plus à l'heure actuelle. Ainsi, la taille des cliniques a tendance à être de plus en plus grande, avec parfois un grand nombre de vétérinaires et d'assistants. De même, les vétérinaires s'associent bien souvent avec des vétérinaires de générations très différentes, lors de l'arrivée des jeunes générations. Ainsi, cette mixité à la fois entre vétérinaires, mais également entre les vétérinaires et leurs assistants, représente-t-elle une difficulté supplémentaire dans le travail au quotidien ?

Il semble dans un premier temps que nos vétérinaires voient dans cette mixité générationnelle une opportunité à la fois dans le partage de connaissances grâce à une remise à jour constante par les plus jeunes, mais également grâce à l'apport de l'expérience des plus âgés qui permet de relativiser les connaissances brutes apprises en écoles vétérinaires. On a de cette façon une relation qui semble proche du compagnonnage et qui est bénéfique à la fois pour le plus jeune, mais également pour le plus âgé qui reste stimulé intellectuellement par ces échanges. Ce mélange est même vu comme complètement nécessaire pour le quotidien d'après certains de nos vétérinaires.

E13 : « *On est dans une dynamique plus paternaliste/maternaliste. (...) voir comment les jeunes vont apporter aux anciens, et inversement. Mais pas que sur des moyens techniques : sur plein de choses, même sur des réflexions éthiques* ».

E9 : « *C'est excellent, c'est comme les équipes mixtes hommes/femmes, c'est important. Chacun a des choses à apporter aux autres. Les jeunes ont vraiment à apporter à la vieille génération comme moi en particulier sur des techniques nouvelles, des procédures différentes, sur des visions différentes. Et puis je pense que nous aussi on a quelques petites choses à apporter aux jeunes, un peu d'expérience* ».

E18 : « *C'est **indispensable** d'avoir une équipe avec tous les âges. (...) le fait d'avoir des âges différents permet d'aborder les problèmes de différente manière. Non seulement dans la pratique vétérinaire, mais aussi dans tous les aspects de la vie* ».

E7 : « *Moi qui suis parfois un petit peu feignant, s'il y a un jeune, il faut quand même tenir la comparaison. (...) C'est un peu comme du **compagnonnage*** ».

De plus, la mixité générationnelle permet d'améliorer la médecine globale par l'apport de nouveaux avis et ainsi par l'arrivée de changements progressifs. On pense ainsi particulièrement à l'apport de la jeune génération en matière de prise en compte de la douleur des animaux (pour rappel, les plus anciens de nos vétérinaires ont appris en école vétérinaire que « les animaux ne ressentent pas la douleur »), ou encore pour une évolution vers la diminution de l'utilisation des antibiotiques par exemple.

E11 : « *Les différentes générations c'est très bien car ça oblige les vieux à changer leurs méthodes et à réfléchir à comment et pourquoi ils font ça. Ça permet aussi aux jeunes s'ils pédalent dans la choucroute de demander un avis et d'avancer* ».

E12 : [Au sujet des antibiotiques et de la douleur] « *Je l'ai lu deux-trois fois, j'ai arrêté sur les castrations je ne lui ai rien dit, et puis comme je n'avais pas de problèmes j'ai arrêté sur les ovarios, puis j'ai arrêté sur les castrations chiens. Alors je lui ai dit et quand ça faisait un an et demi que je mettais plus d'antibios et que j'avais aucun problème, il a arrêté ses antibio aussi. Et j'ai commencé à faire des antalgiques systématiques et il rigolait au début parce que je lui demandais quelles injections t'as fait et il répondait j'ai fait celles que tu ne fais pas et j'ai pas fait celles que tu fais. Il ne voyait pas les intérêts : les gens sont contents alors pourquoi en rajouter ? Et puis petit à petit il les met systématiquement* ».

De même, les stagiaires semblent particulièrement appréciés notamment par l'intérêt et la bonne humeur qu'ils peuvent apporter au sein des structures.

E18 : « *Quand j'ai le bonheur d'accueillir des stagiaires, ce que je cherche c'est autant leur enrichissement que le mien* ».

E16 : « *Les jeunes et les stagiaires ça remet de la bonne ambiance, ça fait bouger* ».

En revanche, même si cette vision semble idyllique, il semble que malgré l'intérêt porté par la mixité générationnelle, cela apporte également des difficultés au quotidien. On voit ainsi se dessiner, par les mêmes vétérinaires par ailleurs favorables à la mixité, des remarques sur différentes difficultés rencontrées avec la génération différente de la leur.

On a ainsi d'un côté les jeunes vétérinaires qui se sentent parfois enfermés dans ce rôle de l'élève avec le vétérinaire plus âgé. Ils sont alors bridés dans leurs opinions, d'autant plus lorsque le vétérinaire plus âgé semble mal à l'aise face aux questions du plus jeune. Cela peut compliquer l'entrée par un jeune vétérinaire dans une structure nouvelle.

E4 : « *Donc je ne peux pas proposer de nouvelles choses pour voir parce qu'on ne change pas quelque chose qui marche... (...) on ne sort jamais de la situation d'élève surtout quand on est jeune. (...) Et qu'ils acceptent qu'on pose des questions car certains se sentent jugés alors que pas forcément* ».

A l'inverse, les vétérinaires plus âgés sont parfois offusqués par les remarques vindicatives des plus jeunes, certains que ce qu'ils ont appris en école vétérinaire est la meilleure démarche à faire. On peut ainsi voir apparaître des conflits à cause de ce décalage entre l'apprentissage idéal et la réalité du quotidien, rythmée par des contraintes bien différentes des écoles vétérinaires (contraintes de temps, contraintes de moyens financiers, contraintes de moyens matériels notamment).

E12 : « *(...) les jeunes ils s'en rendent moins compte, ils arrivent avec leurs gros sabots, il n'y a qu'une façon de faire : il faut poser un cath à tous les chats !* »

On voit donc une vision de la jeunesse par les plus âgés qui reste enfermée dans les éléments caricaturaux classiques entendus dans tous les domaines. En effet, bon nombre

d'entre eux nous cite la volonté des plus jeunes de conserver une bonne part de vie privée, contrairement à leurs générations par exemple. De même certains évoquent le manque d'audace de la jeune génération qui semble plus disposée que la leur pour rapidement référer leurs cas. Mais malgré tout, ces préjugés ne doivent pour autant pas être généralisés aux vues de la diversité des profils au sein d'une même génération comme le rappelle l'un des vétérinaires questionnés.

E16 : « (...) ils n'osent pas : et si je me loupe, et si le spécialiste voit ça et ça... c'est dommage ».

E13 : « Sans dire que les jeunes ne veulent pas travailler. Les jeunes ne font pas rien, mais ils font attention à leur équilibre entre vie personnelle et professionnelle ».

E6 : Je pense que les jeunes générations ont un sens sinon des loisirs très développés en tous cas ne sont pas prêts à se tuer au travail et ils pensent que le travail c'est important c'est bien, mais ils ne vont pas faire plus que ce qu'ils ont envie de faire ».

E3 : « La bonne nouvelle c'est qu'il n'y a pas de problèmes générationnels, contrairement à ce qu'on pourrait dire quand on parlait des gens « on trouve pas de vétos nia nia », « ils veulent pas bosser beaucoup etc. ». Je pense que c'est une généralisation qui n'en est pas une et y a des gens différents, une tendance peut être par rapport à ça et dans les gens qu'on a recruté j'ai pas l'impression d'avoir eu des tir au flanc ou alors toute génération confondue, c'est vraiment très inféodé à la personne pas à l'âge ».

Ces discussions nous font ainsi ressortir une fois de plus l'intérêt d'être formé à une **bonne communication**, qui doit être appliquée en premier lieu entre les personnes exerçants dans une clinique. Une meilleure communication permet alors de gommer ces aspects négatifs pour ne garder que les intérêts précédemment cités d'une mixité générationnelle. Au lieu de critiquer les opinions des uns ou des autres on en vient alors à uniquement réfléchir au meilleur compromis pour améliorer les process.

E3 : « (...) [Prénom d'une collègue] essaye de comprendre le truc et la fille elle n'a pas démordu et Hervé ça l'a vexé ».

E18 : « Je vois beaucoup de tensions entre les jeunes et anciens vétérinaires avec une incompréhension dans la manière d'aborder les choses : tout de suite la panique face à la difficulté : je suis nul, je n'y arriverais jamais... Il y a un malaise qui s'exprime alors qu'en face le sénior lui répond de se secouer ».

E11 : « C'est pas une question de génération, mais d'ouverture d'esprit. Quand on a le vieux qui est buté et le jeune qui est buté c'est chiant. Quand on a l'un ou l'autre qui est ouvert d'esprit, on a du dialogue et du compromis ».

H. La vision du futur de la profession par les vétérinaires interrogés

Pour clôturer nos entretiens, nous avons systématiquement posé la question : « Comment voyez-vous le métier de vétérinaire dans le futur, ou dans 20 ans par exemple ». Nous voulons ainsi voir apparaître les craintes que peuvent exprimer les vétérinaires en exercice face à l'inconnu qui se profile et qui semble toujours plus changeant. En effet, nous l'avons vu en première partie, notre profession est caractérisée entre autres par ses changements fréquents avec une évolution toujours plus rapide.

Pour certains, il semble difficile de se projeter plus loin que le temps présent.

E13 : « *La profession est à un carrefour* ».

E16 : « *C'est compliqué, on n'en sait rien* ».

E8 : « *Aucune idée, mais parce que ça bouge tellement vite en ce moment que c'est compliqué de voir ça* ».

Malgré tout, le point qui est évoqué le plus fréquemment et de façon spontanée par nos vétérinaires, alors même que nous avons volontairement choisi dans nos questionnements d'éviter ce sujet au préalable, est l'arrivée rapide des **grands groupes d'investissements** qui rachètent progressivement un grand nombre de cliniques vétérinaires indépendantes.

E13 : « *Si les choses continuent ainsi et qu'il n'y a pas de rupture on aura dans 20 ans moitié de structures revendues à des groupes ou à des indépendants* ».

E4 : « *(...) grosses cliniques qui sont en train de tout racheter* ».

E9 : « *J'en pense que je respecte tous les choix et que de toute façon le rachat des structures il est incontournable* ».

E3 : « *Ce qui va se passer mais qui est très d'actualité. C'est une inquiétude, la normalisation justement et la protocolisation poussée à l'extrême par la rentabilité que va être le rachat des cliniques par les groupes qui sont à la base tous des fonds de pension, des gens qui ne sont pas des fonds propres et qui vont faire en sorte de normaliser et au final le pigeon ce sera quand même le client au final* ».

Cette évolution semble certes logique au vu de l'actualité observée ces dix dernières années chez nos confrères anglais, mais il n'en reste pas moins que cette perspective inquiète grandement nos vétérinaires français. On peut dans un premier temps se demander pourquoi ces groupes réussissent aussi facilement à racheter les cliniques françaises. La réponse nous est apportée par nos discussions. En effet, le premier point évoqué est la difficile transmission des parts lors du départ à la retraite d'un vétérinaire, en lien avec le manque général de vétérinaires déjà développé dans ce travail. Il est en effet très rentable pour un vétérinaire de vendre quelques années avant sa fin de carrière, d'autant plus aux vues des sommes de rachats proposées par les acheteurs, nettement supérieures à une éventuelle passation par rachat de parts. De plus, ces investissements permettent aux vétérinaires toujours salariés

dans la structure de bénéficiaire de plus de matériels, ainsi que d'un meilleur management global dans le cas des grosses structures.

E15 : « Sans doute que les petites structures comme les miennes sont vouées à disparaître pour aller vers des examens complémentaires dans les grosses structures. D'abord pour la continuité des soins, pour des raisons de ressources humaines et parce qu'effectivement les investissements en matériel et formation sont trop coûteux pour les petites structures ».

E12 : « j'ai compris que c'était une très bonne opportunité pour ceux qui partent à la retraite, moins pour ceux qui restent ».

Pourtant, il semble que cette solution ne satisfait pas pleinement nos vétérinaires. En effet, plusieurs d'entre eux insistent sur le caractère **libéral** de notre profession, marqué par une grande liberté dans notre exercice au quotidien (encadré par les réglementations). **L'indépendance et la liberté** de prescription sont ainsi les critères prioritaires pour nos confrères.

E1 : « Moi ce qui me pose problème c'est cette histoire de grosses structures qui se créent, de rachat de cliniques et l'entrée d'investisseur dans un métier libéral ».

E6 : « Le problème est que j'ai actuellement une vision qui est un petit peu négative sur ces réseaux de cliniques qui vont finir par utiliser, et je dis bien utiliser des jeunes diplômés et qui vont les faire travailler comme des super techniciens sans aucune latitude de décision et d'indépendance intellectuel au seul motif de faire du chiffre d'affaire et au seul motif de satisfaire les actionnaires des structures ».

E15 : « Les petites structures vont se faire rares et les grosses structures animées par des enjeux financiers autres vont se développer et avec une probable perte d'éthique. Que ce soit sur la liberté de prescription, mais aussi sur la relation aux clients dans le sens où on va perdre beaucoup en qualité humaine ».

E7 : « J'espère qu'on va garder qu'on soit dans un groupe ou en dehors, mais qu'on gardera notre indépendance de réflexion, d'action et notre efficacité professionnelle, qu'on ne se laissera pas envahir et dicter notre loi par des groupes ».

E9 : « (...) mais ce que je veux c'est pouvoir exercer sa profession sereinement et que même si une structure est rachetée par un groupe on garde notre indépendance ».

Au-delà de cela, la crainte la plus exprimée par l'arrivée des groupes est de voir apparaître une **médecine à deux vitesses**, dus à des politiques de prix principalement tournés vers le profits, aux dépens de l'accessibilité des soins pour les propriétaires d'animaux. Ce point rejoint cette même crainte évoquée lors du constat de l'évolution technique de la profession. On voit donc qu'il est vraiment important pour les vétérinaires d'avoir une liberté dans leurs propositions de soins aux propriétaires, avec des politiques de prix qui leurs permettent d'adapter les prises en charge selon le contexte rencontré. On est donc dans une profession qui reste essentiellement tournée vers l'humain et le soin avant tout.

E16 : « Avec le développement des chaînes je pense qu'on aura un truc à deux vitesses ».

E9 : « Quelques gros regroupements de vétérinaires et une médecine à 2 niveaux avec une médecine générale et une médecine de spécialistes, toute façon c'est déjà engagé. Je pense qu'on va être obligé d'aller vers le développement des mutuelles de santé parce que la médecine va devenir de plus en plus performante, mais du coup les investissements vont devenir de plus en plus importante. (...) J'espère qu'on n'arrivera pas à une médecine à 2 vitesses, c'est caricatural ce que je dis mais avec une médecine de pauvre et une médecine de riches. Je pense qu'il va y avoir un vrai fossé et en particulier les grosses structures, les gros centres avec des spécialistes, ils vont avoir des tarifications telles que ça va être compliqué ».

E11 : « Je pense qu'ils vont dégouter beaucoup de vétos car c'est pas des bons samaritains et qu'ils veulent gagner de l'argent sur votre dos et ils recherchent de la rentabilité alors que peu de vétos fassent cette profession pour l'argent ».

De plus, ce mode d'exercice risque, comme évoqué par nos vétérinaires, d'aggraver la fuite de nos diplômés à cause de cet enfermement par les groupes qui offrent, à priori, peu de libertés.

E13 : « Les personnes dans les groupes seront des salariés avec peu ou pas d'évolutions, peut être des personnes qui travailleront 10-15 ans et se reconvertiront ailleurs parce que le diplôme donne plein de possibilités. Donc pas vraiment de solutionnement des problèmes de recrutement et même aggravation dans ce cas ».

On a ainsi en parallèle l'expression de l'inquiétude de voir un développement du salariat au détriment du libéralisme, très en lien avec l'apparition des groupes. De même les vétérinaires imaginent un développement marqué des spécialistes avec une diminution du nombre de généralistes.

E1 : « Mais par contre les petites structures actuellement quel est l'intérêt pour le vendeur c'est de devenir salarié ! Mais ça ne doit pas être notre but, on n'est pas des salariés. Et j'ai remarqué qu'il y a de plus en plus de salariés dans la profession maintenant donc c'est qu'ils veulent travailler leurs 35h, être libéré des tâches administratives etc... bon pourquoi pas mais on ne devient pas vétérinaire pour ça à mon avis. Je ne sais pas trop ce que va donner cette évolution vers le salariat, on n'a pas été formé pour ça ».

E9 : « Alors d'un point de vue organisation, on va tendre vers une organisation un peu comme en médecine actuelle avec quelques généralistes assez peu qui travaillent seuls. »

E13 : « (...) j'ai un espoir, un rêve peut être mais que le libéral se développe de plus en plus et qu'il y ait de moins en moins de salariat, qu'on soit de plus en plus libres de travailler comme on l'entend. »

En parallèle, quelques rares vétérinaires nous ont évoqués l'apparition des écoles privées françaises. Leurs opinions sur le sujet sont assez peu développées mais ils semblent plutôt favorables à leur apparition si cela peut permettre de résoudre les problématiques de recrutement actuels.

E6 : « (...) je continue quand même de dire que c'est dans les écoles qu'elles soient publiques privées, c'est pas un vrai problème ».

Au sujet des avancées techniques, nos vétérinaires imaginent principalement un développement encore marquées dans notre profession avec l'apparition de nouvelles techniques comme l'intelligence artificielle. Cela semble un défi qu'ils sont prêts à relever tant que leurs compétences humaines sont conservées.

E6 : « La prochaine étape elle est clairement l'avènement de l'intelligence artificielle, la télémédecine, les big data et l'avènement d'une médecine différente... »

E5 : « Je pense que la relation humaine elle sera toujours importante parce que même si on a des outils dans lesquels tu rentres tous les symptômes avec l'intelligence artificielle. (...) Le véto il aura toujours sa place, mais l'intelligence artificielle aura beaucoup à intervenir dans la médecine humaine comme vétérinaire, tu auras des aides au diagnostic qui seront gigantesques beaucoup plus importantes, tu auras des outils virtuels qui te permettront aussi d'opérer mieux, tu opéreras, mais en même temps tu visualiseras le reste du corps. (...) La réalité augmenté va rentrer ».

E18 : « J'aurai tendance à dire qu'on ira de plus en plus vers des techniques car je pense qu'on n'est pas encore au bout des avancées technologiques avec des animaux dont la prise en charge sera de plus en plus basée sur des outils techniques. Malgré tout je pense qu'on aura toujours besoin de l'humain, même si on robotise de plus en plus. »

Pour finir, nous avons malgré tout l'expression d'un avenir positif avec une profession qui saura garder un bon équilibre entre une rentabilité correcte et des qualités humaines conservées. De même, la volonté d'équilibre entre vie personnelle et professionnelle exprimée par la jeune génération semble un objectif honorable à atteindre d'après les plus anciens, sans être impossible à obtenir.

E9 : « Je suis sûre que la profession dans 20 ans elle aura toujours le ressort de se réorganiser et d'absorber plein de choses : les nouvelles législations, les nouvelles techniques. Ça fait depuis que la profession existe qu'on l'absorbe tout ça. Mais si les jeunes générations arrivent à réussir cet équilibre épanouissement personnel, vie familiale, vie personnelle, vie professionnelle. »

E7 : « Si on se débrouille bien et si la profession continue à savoir se faire respecter je vois la profession devenir de plus en plus technique mais en gardant ce côté humain dont on a parlé. Je crois que le public a une bonne image de son vétérinaire bien qu'il le trouve un petit peu cher parce qu'il n'a pas la notion des prix. »

CONCLUSION

En somme, on relève au regard de ce travail que la profession vétérinaire s'est mise en place tardivement à cause de difficultés pour obtenir un statut réellement reconnu aux yeux à la fois des autres professions et de la société. Pour obtenir ce résultat, il a donc fallu valoriser l'expertise des vétérinaires que ce soit en termes techniques et diagnostiques. La profession a pourtant su se professionnaliser pour combler ce besoin de reconnaissance et faire figure aujourd'hui d'une médecine aboutie qui n'est plus à démontrer. Malgré tout, nous avons pu voir que ces évolutions ont fait émerger par la suite des problématiques bien différentes de celles passées. Ainsi, en héritage de cette période, la profession doit aujourd'hui faire face à des enjeux nouveaux centrés sur le bien-être au travail, le management, l'éthique professionnelle et la prise en compte d'un monde interconnecté.

Notre travail de terrain a été fructueux pour participer à cet axe de recherche peu étudié. Nous avons ainsi permis de soulever des nouveaux questionnements et enjeux grâce à la tribune offerte aux vétérinaires interrogés dans ce travail, ce qui leur a donné l'opportunité de donner librement leurs opinions.

Malgré tout, nous regrettons le manque de temps qui nous a empêché de nous déplacer pour rencontrer tous les vétérinaires ayant acceptés de participer à notre étude. De plus, notre formation uniquement scientifique nous a certainement menée à quelques manquements dans la réalisation parfaite d'entretiens semi-directifs, malgré l'intérêt que nous avons porté à la démarche. Nous avons ainsi pu mener à de possibles interférences dans ce travail purement sociologiques, lié à la nature des entretiens. Enfin, nous aurions aimé avoir le temps de confronter les opinions de nos participants au cours de *focus group* pour aboutir à des débats constructifs.

Pour finir ce travail, nous pensons que nos apports peuvent être utiles aux syndicats vétérinaires qui souhaitent toujours être au fait des problématiques les plus récentes de nos confrères pour les aider à la résolution de leurs problèmes. De même, nous pensons que la lecture de ce travail peut permettre de libérer la parole des vétérinaires qui, parfois, peuvent ressentir un réel sentiment de solitude ou d'exclusion au regard de leurs propres opinions. Ainsi, des vétérinaires partageant l'opinion de certains de nos interrogés peuvent être motivés à en faire davantage part à leurs confrères pour améliorer la profession de façon globale. Afin de faire suite à notre travail, il serait intéressant de réaliser une analyse qualitative de cohortes dans quelques années afin d'étudier l'évolution des opinions des vétérinaires interrogés. En effet, cela permettrait de comprendre l'éventuel impact de l'évolution conjointe de la société notamment. Par ailleurs, d'un point de vue strictement personnel, ce travail aura permis d'ouvrir nos horizons afin de construire notre éthique et conscience professionnelle grâce aux discussions formelles et informelles au cours de cette expérience

BIBLIOGRAPHIE

- Arkow, P. 1998. « *Application of Ethics to Animal Welfare* ». *Applied Animal Behaviour Science (Netherlands)*.
https://scholar.google.com/scholar_lookup?title=Application+of+ethics+to+animal+welfare&author=Arkow%2C+P.+%28IDEAS%2C+Stratford%2C+NJ+%28USA%29.%29&publication_year=1998.
- Aubin-Auger, Isabelle, Alain Mercier, Laurence Baumann, Anne-Marie Lehr-Drylewicz, et Patrick Imbert. 2008. « Introduction à la recherche qualitative ». *Exercer* 19 (84): 4.
- Baldin, Damien. 2016. « Animaux à aimer, animaux à tuer ». *Revue d'histoire des sciences humaines*, n° 28 (mars): 25-43. <https://doi.org/10.4000/rhsh.1357>.
- Baratay, Éric. 2011. « Chacun jette son chien. De la fin d'une vie au XIXe siècle ». *Romantisme* 153 (3): 147-62.
- Bardet, Jean-François. 2008. « La chirurgie vétérinaire de l'animal de compagnie : passé, présent et futur ». *Bulletin de l'Académie Vétérinaire de France* 161 (4): 307-12. <https://doi.org/10.4267/2042/47956>.
- Barroux, Gilles. 2011. « La santé des animaux et l'émergence d'une médecine vétérinaire au xviiiè siècle ». *Revue d'histoire des sciences* 64 (2): 349-76.
- Beata, C., C. Beaudu-Lange, et C. Muller. 2021. « Jusqu'où va-t-on dans les soins donnés à nos animaux de compagnie ? » *Revue Vétérinaire Clinique* 56 (4): 157-69. <https://doi.org/10.1016/j.anicom.2021.05.001>.
- Beck, Rainer, Rebecca Daughtridge, et Philip Sloane. 2001. « Physician-patient communication in the primary care office: A systematic review ». *The Journal of the American Board of Family Practice / American Board of Family Practice* 15 (novembre): 25-38.
- Bénard, Patrick. 2003. « L'enseignement vétérinaire en Europe ». *Bulletin de l'Académie Vétérinaire de France* 156 (4): 37-44. <https://doi.org/10.4267/2042/47671>.
- Berdah, Delphine. 2012. « Entre scientification et travail de frontières : les transformations des savoirs vétérinaires en France, XVIIIe-XIXe siècles ». *Revue d'histoire moderne & contemporaine* 59-4 (4): 51-96. <https://doi.org/10.3917/rhmc.594.0051>.
- Bouba-Olga, Olivier. 2021. « Qu'est-ce que le « rural » ? Analyse des zonages de l'Insee en vigueur depuis 2020 — Géoconfluences ». *Géoconfluences*, 25 mai 2021. <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/actualites/eclairage/grille-densite-zonage-aires-urbaines-definition-rural>.
- Boulet, H. 1851. *Recueil de médecine vétérinaire pratique*. Vol. Tome VIII, 3ème série. Vigot Éditions.
- Bourgelat, Claude (1712-1779) Auteur du texte. 1777. *Règlements pour les Écoles royales vétérinaires de France , divisé en deux parties ; la première contenant la police & la discipline générale : la seconde, concernant l'enseignement en général, l'enseignement en particulier & la police des études*. <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k6543565h>.
- Brugère, Henri. 2010. « Séance thématique sur la douleur : aspects fondamentaux. Introduction ». *Bulletin de l'Académie Vétérinaire de France* 163 (4): 313-14.
- Brunet, Pierre, et Pierre Serna. 2020. « L'animal entre Histoire et Droit. Regards croisés ». *Journal of Interdisciplinary History of Ideas* 9 (17). <https://journals.openedition.org/jihi/1162>.

- Buser, Pierre. 2010. « Conscience de l'homme, conscience de l'animal ». *Bulletin de l'Académie Vétérinaire de France* 163 (4): 333-38. <https://doi.org/10.4267/2042/48182>.
- Bussi ras, Fran oise, Anne Daumas, Maud Lafon, Michel Jeanney, Laurent Perrin, et Thierry Demonceau. 2015. « Pour une vision de la profession   l'horizon 2018, les attentes des v t rinaires et des propri taires ». *La d p che technique*, n  140 (novembre).
- Chenu, Alain. 1998. « Everett C. Hughes, Le regard sociologique, 1996 ». *Sociologie du travail* 40 (3): 414-16.
- Clearview. 2020. « Les soins v t rinaires Clearview ».
- Combelles, Claire. 2003. « Chroniques d'un v t rinair rural au cours du XX me si cle dans le Cantal – SFHMSV ». *Bulletin de la soci t  fran aise d'histoire de la m decine et des sciences v t rinaires* 2 (1): 3.
- Comiti, Vincent-Pierre. 2007. « Histoire des universit s de m decine : quelques jalons ». *Les Tribunes de la sante* 16 (3): 19-24.
- Conseil national de l'ordre des v t rinaires. 2016. « Atlas d mographique de la profession v t rinair en 2016. » http://www.clubveterinairesetentreprises.fr/?attachment_id=628.
- Coppalle, J r me, et Dani le Couvidat. 2017. « La sp cialisation v t rinair : la situation fran aise en 2017 ». *Bulletin de l'Acad mie V t rinair de France* 170 (5): 222-27. <https://doi.org/10.4267/2042/63684>.
- Dargent, Fran ois, et Denis Avignon. 2000. « Omnivet - Premier site de formation continue en m decine v t rinair par Internet ». *Bulletin de l'Acad mie V t rinair de France* 153 (1): 71-74. <https://doi.org/10.4267/2042/62769>.
- Debru, Claude, Georges P dro, et G rard Orth. 2011. « Si cle des Lumi res et de la cr ation des Ecoles v t rinaires   nos jours: 250 ans de lutte contre les  pizooties. », 10.
- Degueurce, Christophe. 2012. « Claude Bourgelat et la cr ation des  coles v t rinaires ». *Comptes Rendus Biologies* 335 (5): 334-42. <https://doi.org/10.1016/j.crv.2012.02.005>.
- — —. 2016. « Panorama des instruments v t rinaires jusqu'aux xviii  et xix  si cles ». *Pallas. Revue d' tudes antiques*, n  101 (juin): 15-32. <https://doi.org/10.4000/pallas.3789>.
- D p che V t rinair. 2018. « « L'augmentation actuelle du nombre de v t rinaires dipl m s en France ne r soudra pas la probl matique du recrutement   court terme » ». *La d p che V t rinair*, 10 avril 2018. https://www.depecheveterinaire.com/l-augmentation-actuelle-du-nombre-de-veterinaires-diplomes-en-france-ne-resoudra-pas-la-problematique-du-recrutement-a-court-terme_67994C843667A465.html.
- Dernat, Sylvain, et Arnaud Sim one. 2015. « Stages et transition professionnelle dans l'enseignement sup rieur. Une approche psychosociale du cursus v t rinair ». *Questions vives recherches en  ducation* 24 (d cembre). <https://doi.org/10.4000/questionsvives.1753>.
- Derobertmeasure, Antoine, r al. 2020. *M thodes d'analyse textuelles outill es*. 28 vol. Facult  de psychologie et des sciences de l' ducation de l'universit  de Mons. https://www.youtube.com/playlist?list=PL1q7dpy1LZwWK_dBY0FJcTyy7nUQGdY_I.
- Duhautois, Bruno. 2010. « V t rinair aujourd'hui et demain ». *Bulletin de l'Acad mie V t rinair de France* 163 (3): 213-21. <https://doi.org/10.4267/2042/48051>.

- Dumas, Emmanuel, et F. Calvet. 2011. « Implication des vétérinaires des armées en santé publique vétérinaire : aperçu historique ». *Bull. Soc. Vét. Prat. de France* 95 (janvier): 29-41.
- Eloit-Bourguet, Monique Marie. 2006. « Les succès de la profession vétérinaire dans la maîtrise et l'éradication des zoonoses à réservoir animal ». *Bulletin de l'Académie Vétérinaire de France* 159 (5): 379-82. <https://doi.org/10.4267/2042/47858>.
- Everitt, S., A. Pilnick, J. Waring, et M. Cobb. 2013. « The Structure of the Small Animal Consultation ». *The Journal of Small Animal Practice* 54 (9): 453-58. <https://doi.org/10.1111/jsap.12115>.
- Ferland, Philippe. 1960. « Le droit des corporations professionnelles ». *L'Actualité économique* 36 (2): 199-272. <https://doi.org/10.7202/1001541ar>.
- Fortané, Nicolas. 2019. « Veterinarian 'responsibility': conflicts of definition and appropriation surrounding the public problem of antimicrobial resistance in France ». *Palgrave Communications* 5 (juin): 8. <https://doi.org/10.1057/s41599-019-0273-2>.
- Gaschet, Arnaud, et Christophe Degueurce. 2011. *Hongreurs et maréchaux experts: histoire d'une profession méconnue*. Maisons-Alfort, France: Ecole vétérinaire d'Alfort.
- Grogner, Louis Furcy. 1805. *Notice historique et raisonnée sur C[laude] Bourgelat, fondateur des Ecoles Vétérinaires, où l'on trouve un aperçu statistique sur ces établissements*. Huzard.
- Hatch, Ph, Hr Winefield, Ba Christie, et Jj Lievaart. 2011. « Workplace Stress, Mental Health, and Burnout of Veterinarians in Australia ». *Australian Veterinary Journal* 89 (11): 460-68. <https://doi.org/10.1111/j.1751-0813.2011.00833.x>.
- Herpin, Nicolas, et Daniel Verger. 2016. « La possession d'animaux de compagnie en France : une évolution sur plus de vingt ans expliquée par la sociologie de la consommation ». *L'Année sociologique* 66 (2): 421-66. <https://doi.org/10.3917/anso.162.0421>.
- Hubscher, Ronald. 1999a. *Les Maîtres des bêtes. Les vétérinaires dans la société française, XVIIe-XXe siècle*. Paris: Odile Jacob.
- . 1999b. « Regards croisés et préjugés vétérinaires et paysans, xixe-xxe siècle ». In *Campagnes de l'Ouest : Stratigraphie et relations sociales dans l'histoire*, édité par Annie Antoine, 134-51. Histoire. Rennes: Presses universitaires de Rennes. <http://books.openedition.org/pur/20553>.
- INSEE. 2022. « La grille communale de densité à 4 niveaux | Insee ». 1 janvier 2022. <https://www.insee.fr/fr/information/2114627>.
- J. Mark, Joshua. 2020. « A Brief History of Veterinary Medicine ». *World History Encyclopedia*. 2020. <https://www.worldhistory.org/article/1549/a-brief-history-of-veterinary-medicine/>.
- Jeanjot-Emery, Pol. 2003. « Les origines de la médecine des animaux domestiques et la création de l'enseignement vétérinaire ». *Bulletin de la société française d'histoire de la médecine et des sciences vétérinaires* 2 (1): 64-77.
- Jutras, France, et Labbé Sabrina. 2013. « Éthique professionnelle ». In , 105. <https://doi.org/10.3917/dbu.devel.2013.02.0105>.
- Kogan, Lori, Regina Schoenfeld-Tacher, Alan Simon, et Ann Viera. 2010. « The Internet and Pet Health Information: Perceptions and Behaviors of Pet Owners and Veterinarians ». *Ann R Viera* 8 (janvier).
- Laffont, Jean-Luc. 2016. « Les chiens dans la ville ». *Histoire urbaine* 47 (3): 53-67.

- Lamouroux, Jean, et Albert Lebeau. 1972. « Un précurseur : Gustave, Eugène Frégis, Vétérinaire (1841-1934) ». *Bulletin de l'Académie Vétérinaire de France* 125 (3): 105-7. <https://doi.org/10.4267/2042/66342>.
- Lapras, Michel. 1993. « Situation actuelle et perspectives en matière de spécialisation vétérinaire ». *Bulletin de l'Académie Vétérinaire de France* 146 (4): 419-26. <https://doi.org/10.4267/2042/64176>.
- Laurent-Parodi, André. 2021. « Le Concept « One Health », une seule santé: Réalité et perspectives ». *Bulletin de l'Académie Nationale de Médecine* 205 (mai). <https://doi.org/10.1016/j.banm.2021.05.001>.
- Laurent-Parodi, André, et Francois CRESPEAU. 2003. « La spécialisation vétérinaire en France. Un modèle : Le Diplôme d'études spécialisées vétérinaires en anatomie pathologique vétérinaire ». *Bulletin de l'Académie vétérinaire de France* 156 (janvier): 71. <https://doi.org/10.4267/2042/47649>.
- Le Bail, Patrick. 2007. « Santé publique vétérinaire et codification : de la Restauration à nos jours ». *Bulletin de l'Académie Vétérinaire de France* 160 (2): 69-77. <https://doi.org/10.4267/2042/47869>.
- Lemonnier, Lucie. 2014. « Le développement de réseaux de cliniques vétérinaires en France ». Ecole nationale vétérinaire d'Alfort.
- Mcarthur, Michelle, et Jr Fitzgerald. 2013. « Companion animal veterinarians' use of clinical communication skills ». *Australian veterinary journal* 91 (septembre): 374-80. <https://doi.org/10.1111/avj.12083>.
- Mellanby, Richard, Susan Rhind, Catriona Bell, D Shaw, J Gifford, D Fennell, C Manser, et al. 2011. « Perceptions of clients and veterinarians on what attributes constitute "A good vet" ». *The Veterinary record* 168 (juin): 616. <https://doi.org/10.1136/vr.d925>.
- Michalon, Jérôme. 2019. « One health au prisme des sciences sociales : quelques pistes de lecture ». *Bulletin de l'Académie Vétérinaire de France* 172 (1): 118-22. <https://doi.org/10.4267/2042/70672>.
- Neveux, Bertrand. 1999. « Le chien de compagnie et l'agglomération parisienne ». *Bulletin de l'Académie Vétérinaire de France* 152 (4): 383-88. <https://doi.org/10.4267/2042/62880>.
- Observatoire national démographique de la profession vétérinaire. 2022. « Atlas démographique 2022 | L'Ordre national des vétérinaires ». <https://www.veterinaire.fr/communications/actualites/atlas-demographique-2022>.
- Parodi, André-Laurent. 2018. « Une seule santé « one world, one health » : la place des vétérinaires ». *Bulletin de l'Académie Vétérinaire de France* 171 (1): 9-13. <https://doi.org/10.4267/2042/68004>.
- Pilet, Charles. 2012. « De la création des Écoles vétérinaires à l'évolution de la notion de contagion aux 19e et 20e siècles ». *Comptes Rendus Biologies* 335 (5): 350-55. <https://doi.org/10.1016/j.crv.2012.03.006>.
- Platt, Belinda, Keith Hawton, Sue Simkin, et Richard Mellanby. 2010. « Suicidal behaviour and psychosocial problems in veterinary surgeons: A systematic review ». *Social psychiatry and psychiatric epidemiology* 47 (décembre): 223-40. <https://doi.org/10.1007/s00127-010-0328-6>.
- « Rapport de l'Anses : Suivi des ventes de médicaments vétérinaires contenant des antibiotiques en France en 2020 ». 2021. Anses - Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail. 1 octobre 2021.

- <https://www.anses.fr/fr/content/rapport-de-lances-suivi-des-ventes-de-m%C3%A9dicaments-v%C3%A9t%C3%A9rinaires-contenant-des-antibiotique-10>.
- Riguelle, William. 2016. « Le chien dans la rue aux XVIIe et XVIIIe siècles ». *Histoire urbaine* 47 (3): 69-86.
- Roquet, Pascal. 2012. « Comprendre les processus de professionnalisation : une perspective en trois niveaux d'analyse ». *Phronesis* 1 (2): 82-88. <https://doi.org/10.7202/1009061ar>.
- Rose, Hélène. 2013. « 40 ans d'évolution et de formation professionnelle des vétérinaires ». *Le Point Vétérinaire, Expert canin*, n° 340 (novembre). <https://www.lepointveterinaire.fr/publications/le-point-veterinaire/article-canin/n-340/40-ans-d-evolution-et-de-formation-professionnelle-des-veterinaires.html>.
- Rosset, Roland. 1985. « Pasteur et la rage : le rôle des vétérinaires (Galtier et Bourrel en particulier) ». *Bulletin de l'Académie Vétérinaire de France* 138 (4): 425-47. <https://doi.org/10.4267/2042/65095>.
- . 2003. « Pasteur et les vétérinaires ». *Bulletin de la société française d'histoire de la médecine et des sciences vétérinaires* 2 (2): 1-23.
- Royer, Pierre. 1997. « Évolution et perspectives de la presse vétérinaire ». *Bulletin de l'Académie Vétérinaire de France* 150 (4): 411-18.
- . 1998. « Le syndicalisme vétérinaire de 1806 à 1946 ». *Bulletin de l'Académie Vétérinaire de France* 151 (4): 437-40. <https://doi.org/10.4267/2042/63679>.
- Ruckebusch, Yves. 1986. « Discours d'usage par M. le Pr Yves Ruckebusch : «La profession vétérinaire demain» ». *Bulletin de l'Académie Vétérinaire de France* 139 (4): 511-30.
- Sanders, Clinton. 1993. « Understanding Dogs: Caretakers' Attributions of Mindedness in Canine-Human Relationships ». *Journal of Contemporary Ethnography - J CONTEMP ETHNOGR* 22 (juillet): 205-26. <https://doi.org/10.1177/089124193022002003>.
- Sanders, Clinton R. 1994. « Annoying Owners: Routine Interactions with Problematic Clients in a General Veterinary Practice ». *Qualitative Sociology* 17 (2): 159-70. <https://doi.org/10.1007/BF02393499>.
- Sanders, Pascal. 2005. « L'antibiorésistance en médecine vétérinaire : enjeux de santé publique et de santé animale ». *Bulletin de l'Académie vétérinaire de France* 158 (janvier): 137. <https://doi.org/10.4267/2042/47761>.
- Santé Publique France. 2019. « Suicide et tentative de suicides : données nationales et régionales ». 2019. <https://www.santepubliquefrance.fr/liste-des-actualites/suicide-et-tentative-de-suicides-donnees-nationales-et-regionales>.
- Sibelet, Nicole, Madeleine Mutuel, Pierre Arragon, et Maïlys Luye. 2013. « Méthodes de l'enquête qualitative appliquée à la gestion des ressources naturelles. » Montpellier (France) : CIHEAM-IAMM / CIRAD / SupAgro. entretiens.iamm.fr.
- Surdez, Muriel. 2009. « Les bouleversements de la profession vétérinaire. Lorsque la recherche d'une nouvelle légitimité sociale coïncide avec l'arrivée des femmes ». *Revue d'Études en Agriculture et Environnement* 90 (4): 473-98. <https://doi.org/10.3406/reae.2009.1984>.
- Truchot, Didier. 2022. « La santé au travail des vétérinaires : une recherche nationale ». Conseil National de l'Ordre des Vétérinaires.
- VALLAT, François. 2013. « Aperçu historique de la pathologie canine en France ». *Bulletin de la société française d'histoire de la médecine et des sciences vétérinaires* 13: 131-49.
- . 2014. « Vétérinaires et douleur animale : de l'indifférence à la compassion », janvier.

- Vanderweerd, Jean Michel. 2013. « Évolutions de l'apprentissage de la médecine vétérinaire ». *Le Point Vétérinaire*, Expert canin, , n° 340 (novembre). <https://www.lepointveterinaire.fr/publications/le-point-veterinaire/article-canin/n-340/evolutions-de-l-apprentissage-de-la-medecine-veterinaire.html>.
- Vanelle, Anne-Marie. 2018. « De la place de l'inspection vétérinaire en abattoir en santé publique vétérinaire. Évolutions et perspectives ». *Bulletin de l'Académie Vétérinaire de France* 171 (2): 106-16. <https://doi.org/10.4267/2042/68994>.
- Wittorski, Richard. 2008. « La professionnalisation ». *Savoirs* 17 (2): 9-36. <https://doi.org/10.3917/savo.017.0009>.
- Xerfi. 2022. « Soins vétérinaires : quelles perspectives pour les réseaux ? »

ANNEXES

« Si le médecin des bœufs ou des ânes a traité d'une plaie grave un bœuf ou un âne et l'a guéri, le maître du bœuf ou de l'âne donnera au médecin pour son salaire un sixième (?) d'argent. S'il a traité un bœuf ou un âne d'une plaie grave et a causé sa mort, il donnera le quart de son prix au maître du bœuf ou de l'âne »

Annexe 1 : Première référence écrite à la médecine vétérinaire : Texte de loi du roi sémite Hammourabi régnant vers 2 000 AVJC, rédigée sur une stèle découverte par l'archéologue français De Morgan en 1901 à Suse

« ..Je ne puis terminer l'histoire du cheval, sans marquer quelques regrets de ce que la santé de cet animal utile et précieux a été jusqu'à présent abandonnée aux soins et à la pratique, souvent aveugles, de gens sans connoissance et sans lettres. La Médecine que les Anciens ont appelée "Médecine vétérinaire", n'est presque connue que de nom : Je suis persuadé que si quelque Médecin tournoit ses vues de ce côté -là, et faisoit de cette étude son principal objet il en seroit bientôt dédommagé par d'amples succès..." »

Annexe 2 : "Histoire naturelle générale et particulière, avec la description du cabinet du Roi (Buffon, 1753 Tome IV page 256.)

« Il est certain que depuis quelques années votre profession s'est élevée dans l'estime publique. J'ai la conviction que cette estime vous est acquise, pour la plus grande part, grâce aux travaux des Bouley, des Chauveau, des Arloing, des Toussaint, des Colin, des Trasbot, des Nocard. Si vous devez tant à M. Bouley, comme je le rappelais tout à l'heure, c'est qu'il n'a cessé de bien comprendre ce que gagnerait la profession vétérinaire par les travaux scientifiques de vos écoles et de tous ceux qui parmi vous se distinguent par des recherches personnelles. L'honneur qu'ils acquièrent rejaillit sur vous tous.

... Croyez-moi, messieurs, le secret pour donner à votre profession la place qu'elle mérite, est d'avoir à votre tête une élite de professeurs et de savants ».

Annexe 3 : Discours de Louis Pasteur pendant le banquet du congrès national des vétérinaires sanitaires du 7 novembre 1885 (Rosset, 2003).

« Chaque Science & chaque Art ayant des expressions déterminées & qui leur sont propres, les hommes d'une même Nation peuvent facilement, d'après tels & tels mots convenus, attacher telle & telle idée à telle & telle chose ; mais ce siècle, tout éclairé qu'il est & qu'il croit être, est encore pour la Médecine vétérinaire un siècle de barbarie, où, faute d'une nomenclature exacte & de convention, à peine est-il possible de converser & de s'entendre. Comment démêler, par exemple, que les termes de *boussade*, de *kercé* [...] désignent, les premiers, la petite vérole des moutons, appelée par quelques-uns *claveau* ; [...]. La diversité

des noms donnés dans chaque Province, dans chaque Election, & pour ainsi dire, dans chaque Village, à une seule & même maladie, précipiteroit inévitablement les Elèves dans la confusion, & leur embarras seroit d'autant plus grand qu'ils ne doivent attendre de la part des gens grossiers qui pourront les consulter, ni le moindre ralliement d'idées, ni le plus léger détail des symptômes d'un ma présent ; il sera donc nécessité absolue de composer en quelque sorte une langue pour ce nouveau peuple. Les mots en seront, d'une part, en ce qui concerne les affections qui auront un rapport avec celles annexées à l'humanité, les mêmes que ceux que la Médecine des hommes adopte ».

Annexe 4 : Les Rèlemens, Chapitre XVIII, page 100 à 102 (Bourgelat, 1777)



Annexe 5 : Exemple d'une ancienne boite de contention pour chat, afin de les castrer sans anesthésie (propriété de B. Ben Moura).

NOM, Prénom	
Age	
Sexe	
Lieu de travail	
Origine sociale / Culture familiale	
Motivation initiale d'entrée dans le métier	

Annexe 6 : Tableau « Fiche d'identité du vétérinaire » renseigné par tous les vétérinaires participants à l'étude, en amont de l'entretien semi-directif.

GUIDE D'ENTRETIEN

Thème abordé	Questions	Guide supplémentaire
Rapport du vétérinaire avec la loi	<ul style="list-style-type: none"> • Selon vous, notre profession est-elle très légiférée ? • Quelle est votre opinion au sujet de la loi française par rapport à celle des autres pays ? • Chaque jour, quelle est la place occupée par la loi ? • Que pensez-vous de la loi vis-à-vis du bien être animal ou de l'intérêt du propriétaire ? • Quel est votre opinion au sujet de la décision thérapeutique face à l'obligation réglementaire ? • Pouvez-vous me parler de votre éthique professionnelle ? 	<p><i>Est-ce un frein ?</i></p> <p><i>Respect de la cascade</i></p>
Rapport aux clients	<ul style="list-style-type: none"> • Que pensez-vous de vos relations avec vos clients lors des consultations ? • Avez-vous noté une évolution dans cette relation depuis le début de votre exercice en tant que praticien ? • Selon vous, y a-t-il une différence entre les propriétaires de chiens et de chats ? • Que pensez-vous de l'utilisation d'internet dans ces relations ? 	<p><i>Relations difficiles, catégorisation des types de clients. Utilisation d'internet par les propriétaires (j'ai vu que...)</i></p> <p><i>Plus d'attention ... ?</i></p> <p><i>Réseaux sociaux ; site internet ; E-réputation ; achat en ligne et drive</i></p>
Difficultés de recrutement	<ul style="list-style-type: none"> • Que pensez vous du recrutement des vétérinaires dans votre structure ? • Quelles sont les causes de vos difficultés ? • Quelle est la place du management dans votre pratique ? • Que pensez-vous des stagiaires vétérinaires ? 	<p><i>Est-ce pour eux un levier possible pour le recrutement</i></p>
Evolution technique de la profession	<ul style="list-style-type: none"> • Avez-vous noté une évolution dans votre métier dans la gestion de la douleur et du bien-être animal ? • Avez-vous noté une amélioration technique dans la pratique de votre métier ? Par exemple avec une utilisation croissante du numérique, ou encore dans l'apprentissage de nouvelles techniques ? 	<p><i>Chirurgical, diagnostic. Qu'en pensez-vous ? Est-ce un réel apport d'apprendre de nouvelles techniques ? Etes vous ouvert à leur apprentissage ?</i></p>
Rapports entre les différentes générations de vétérinaires	<ul style="list-style-type: none"> • Constatez-vous des façons différentes de pratiquer votre métier par rapport à vos collègues plus jeunes/âgés ? • Quelle base de connaissances nouvelles utilisez-vous ? 	<p><i>Pose du diagnostic, méthodes chirurgicales ... Est-ce un problème ? Y a-t-il une communication pour progresser ensemble ?</i></p>

Annexe 7 : Guide d'entretien initial, élaboré suite à l'étude bibliographique présentée en partie 1.

GUIDE D'ENTRETIEN

Thème abordé	Questions	Questions non posées (aide)
Rapport du vétérinaire avec la loi	<ul style="list-style-type: none"> • Quel est le poids de la réglementation dans votre exercice quotidien ? • Quelle est votre opinion au sujet de la loi française par rapport à celle des autres pays ? • Que pensez-vous de la loi vis-à-vis du bien être animal ou de l'intérêt du propriétaire ? • Quel est votre opinion au sujet de la décision thérapeutique face à l'obligation réglementaire ? • Pouvez-vous me parler de votre éthique professionnelle ? 	<p>Bien être, pharmacie, conditions d'exercice, code de déontologie Est-ce un frein ?</p> <p>Respect de la cascade</p> <p><i>manif. de position la pose de diagnostic</i></p>
Rapport aux clients	<ul style="list-style-type: none"> • Que pensez-vous de vos relations avec vos clients lors des consultations ? • Avez-vous noté une évolution dans cette relation depuis le début de votre exercice en tant que praticien ? • Selon vous, y a-t-il une différence entre les propriétaires de chiens et de chats ? • Évolution de la prise en charge avec des clients qui acceptent de payer ? • Que pensez-vous de l'utilisation d'internet dans votre travail ? 	<p>Relations difficiles, catégorisation des types de clients. Utilisation d'internet par les propriétaires (j'ai vu que...)</p> <p>Plus d'attention ... ? Catégories de propriétaire (ex : Grand-mère VS chasseur)</p> <p>Réseaux sociaux ; site internet ; E-réputation ; achat en ligne et drive → Exigence des clients augmentée ? Source de problème de réputation ?</p> <p>Causes de vos difficultés (s'il y en a) ?</p>
Difficultés de recrutement	<ul style="list-style-type: none"> • Que pensez-vous du recrutement des vétérinaires dans votre structure ? 	<p>Est-ce pour eux un levier possible pour le recrutement ?</p>
Management	<ul style="list-style-type: none"> • Que pensez-vous des stagiaires vétérinaires ? • Quelle est la place du management dans votre pratique ? • Pensez-il être prêt à se former en communication ? 	<p>Place accordée en tant que patron pour le management, un soin particulier est-il apporté pour satisfaire ses employés dans le but de les garder, ou pour en recruter de nouveaux ?</p>
Evolution technique de la profession	<ul style="list-style-type: none"> • Selon vous, est ce que votre métier de vétérinaire a évolué d'un point de vue technique, de pose de diagnostics ou thérapeutique ? • Comment vous tenez-vous informé de ces évolutions ? Est-ce que celles-ci vous permettent de faire évoluer votre pratique quotidienne ? 	<p>Chirurgical, diagnostic. Qu'en pensez-vous ? Est-ce un réel apport d'apprendre de nouvelles techniques ? Etes-vous ouvert à leur apprentissage ?</p> <p><i>à nous nous dirige vers ça</i></p>
Rapports entre les différentes générations de vétérinaires	<ul style="list-style-type: none"> • Recrutez-vous de jeunes diplômés ? Si oui, pourquoi ? • Constatez-vous des façons différentes de pratiquer votre métier par rapport à vos collègues plus jeunes/âgés ? 	<p>But = voir les différences entre générations, est ce que l'expérience est capable d'écouter le jeune qui apporte de la nouveauté ? Est-ce que le jeune est capable de profiter de l'expérience du plus vieux malgré la différence avec l'apprentissage à l'école ? Est-ce que cette mixité d'âge leur apporte ?</p>

- éthique pro ?
- Comment voyez-vous le métier dans 2 ans ?

Annexe 8 : Guide d'entretien version 2, avec ajout de la ligne « Management » et annotations supplémentaires au fil de la réalisation des entretiens.



Notice d'information : Utilisation des données personnelles récoltées lors d'entretiens individuels ou de groupes

Sujet de thèse :

Regards croisés sur la pratique vétérinaire canine : entre héritage historique et problématiques actuelles objectivées au travers d'une étude sociologique de terrain

Dans le cadre de cette thèse, vous avez accepté de participer à un (ou plusieurs) entretiens semi-directifs.

Lors de ces entretiens, je vais vous poser un certain nombre de questions ouvertes grâce à un guide d'entretien préalablement défini. L'objectif pour moi sera de vous guider sur les thèmes que je souhaite aborder, sans pour autant vous orienter dans vos réponses. Ainsi, vos réponses doivent être entièrement libres, et non influencées par un jugement extérieur quelconque.

A l'issue de ces entretiens, je baserai ma réflexion sur vos différentes réponses. Ainsi, vous devez être conscient que je vais effectuer une **collecte de vos données personnelles**, par le biais de la retranscription complète de nos entretiens qui seront donc **enregistrés**. En revanche, ces entretiens ne seront **ni archivés, ni fournis dans la thèse dans leur intégralité**. Seuls des **extraits** seront utilisés dans le corps de la thèse.

Je vous demande de bien vouloir remplir le formulaire ci-dessous indiquant que vous m'autorisez à utiliser vos données personnelles comme précédemment défini. En vous remerciant par avance.

Je soussigné Mme. / M. ,
autorise Mme. Maryon SILVERT à récolter, à l'aide d'un enregistrement audio, mes données personnelles dans le cadre de sa thèse « *Regards croisés sur la pratique vétérinaire canine : entre héritage historique et problématiques actuelle objectivées au travers d'une étude sociologique de terrain* », sans que celles-ci ne soient ni archivées, ni fournies en intégralité.

Le
Signature:

Numéro d'entretien	Date	Durée (en minutes)	Lieu
E1	05/11/2021	42	Clinique du vétérinaire
E2	18/11/2021	43	Clinique du vétérinaire
E3	19/11/2021	76	Clinique du vétérinaire
E4	08/01/2022	41	Clinique du vétérinaire
E5	03/02/2022	55	Bureau personnel de travail
E6	11/02/2022	55	Bureau personnel de travail
E7	17/02/2022	80	Visioconférence
E8	16/03/2022	55	Visioconférence
E9	23/02/2022	80	Visioconférence
E10	05/04/2022	61	Visioconférence
E11	06/04/2022	45	Visioconférence
E12	11/04/2022	57	Visioconférence
E13	11/04/2022	53	Visioconférence
E14	05/05/2022	50	Visioconférence
E15	09/05/2022	54	Visioconférence
E16	09/05/2022	46	Domicile personnel
E17	12/05/2022	69	Domicile personnel
E18	20/05/2022	65	Visioconférence

Annexe 10 : Tableau récapitulatif des caractéristiques de réalisation des entretiens avec les vétérinaires

Numéro d'entretien	Age (en années)	Sexe	Lieu de travail	Type de lieu de travail	Classe sociale des parents	Professions des parents si connues
E1	77	Masculin	Roanne	Urbain	Classe moyenne	Entraîneur de chevaux / Fille de maraîcher
E2	58	Masculin	Villars les Dombes	Rural	Classe moyenne	
E3	43	Masculin	Villars les Dombes	Rural	Classe moyenne	
E4	26	Féminin	Roanne	Urbain	Classe intellectuelle supérieure	Médecin / Médecin
E5	61	Féminin	Marcy l'étoile	Urbain	Classe intellectuelle supérieure	
E6	64	Masculin	Marcy l'étoile	Urbain	Classe défavorisée	
E7	69	Masculin	?	Urbain	Classe intellectuelle supérieure	Chirurgien
E8	57	Féminin	Oloron Sainte Marie	Urbain	Classe moyenne	Fonctionnaire / Vétérinaire enseignant
E9	60	Féminin	Gradignan	Urbain	Classe intellectuelle supérieure	Professeur / Secrétaire
E10	58	Féminin	Sans emploi		Classe intellectuelle supérieure	Instituteur / Institutrice
E11	32	Féminin	Bram	Rural	Classe intellectuelle supérieure	Avocat libéral / Avocate libérale
E12	40	Féminin	Sainte Marie de Cuines	Rural	Classe intellectuelle supérieure	Professeur de maths / Professeure de maths
E13	45	Féminin	Lyon	Urbain	Classe défavorisée	
E14	37	Féminin	Brugheas	Rural	Classe intellectuelle supérieure	Professeur / Institutrice
E15	47	Féminin	Lisle sur Tarn	Rural	Classe intellectuelle supérieure	Géologue / Mère au foyer
E16	45	Masculin	Roanne	Urbain	Classe intellectuelle supérieure	Vétérinaire / Vétérinaire
E17	45	Masculin	Roanne	Urbain	Classe intellectuelle supérieure	Vétérinaire / Vétérinaire
E18	61	Féminin	Vern sur Seiche	Urbain	Classe intellectuelle supérieure	Professeur / Professeure

Profession d'au moins l'un des parents en rapport avec la médecine?	Profession d'au moins l'un des parents en rapport avec les animaux?	L'un des parents vétérinaires?	Motivations 1	Motivations 2
Non	Oui	Non	Soin des animaux Personnel	Attrait pour le vétérinaire enfant
Oui	Non	Non	Amour des animaux Amour des animaux Soin des animaux	Sécurité de l'emploi
Oui	Non	Non	Pathologie comparée Attrait pour toutes les espèces	Action de santé, de bien-être animal, importance sociétale
Oui	Oui	Oui	Vocation	
Non	Non	Non	Soin des animaux	Envie d'être utile, amour des études, bousculer les parents qui pensent que c'est un métier d'homme
Non	Non	Non	Par reproduction	Meilleure amie de collègue qui voulait faire vétérinaire, a lu "ces bêtes qui m'ont fait homme" de Klein
Non	Non	Non	Vocation	
Non	Non	Non	Par reproduction	Meilleure amie qui voulait faire véto, je trouvais ça chouette
Non	Non	Non	Amour des animaux	Volonté d'être son propre patron
Non	Non	Non	Amour des animaux	Bons résultats scolaires
Non	Non	Non	Soin des animaux	
Oui	Oui	Oui	Hasard	
Oui	Oui	Oui	Volonté d'un parent	Seules études avec de la recherche
Non	Non	Non	Passion (métiers scientifiques et domaine du vivant)	

Annexe 11 : Tableau récapitulatif des informations personnelles des vétérinaires interrogés.

Regards croisés sur la pratique vétérinaire canine – entre héritage historique et problématiques actuelles objectivées au travers d’entretiens semi-structurés

Auteur

SILVERT Maryon

Résumé

La profession vétérinaire s’est construite au cours d’un long processus de professionnalisation semé de difficulté diverses telles que la concurrence avec des professions proches (appelés les empiriques à l’époque). En outre, l’étude de ces évolutions permet de mettre en lumière les problématiques passées des praticiens, ce qui permet par la suite de mieux comprendre les problématiques actuelles ressenties par nos confrères. L’étude d’entretiens semi-directifs menés auprès de confrères volontaires nous a ainsi permis de dresser les problématiques liées à l’évolution de la société de façon globale. Ainsi, nous retiendrons les difficultés de recrutement, les changements de relation avec la clientèle ou encore l’apparition d’une cohabitation entre différentes générations de vétérinaires, peu présents il y a encore quelques dizaines d’années.

Mots-clés

Vétérinaire, Sociologie, Entretiens, Analyse qualitative, Evolution historique, Profession libérale

Jury

Président du jury : **Pr LOUZIER Vanessa**

Directeur de thèse : **Pr PROUILLAC Caroline**

2ème assesseur : **Dr Krafft Emilie**